

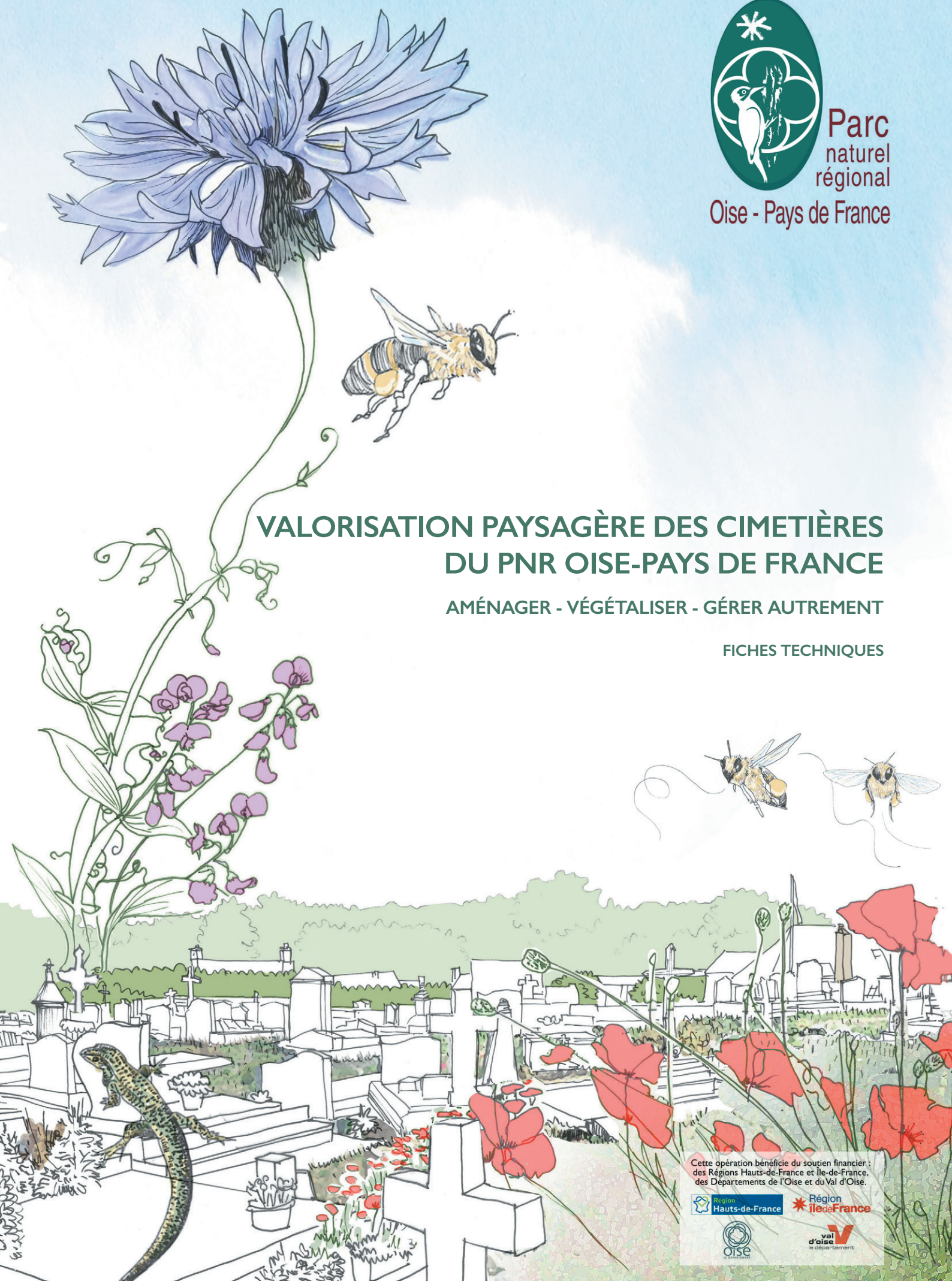


Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

VALORISATION PAYSAGÈRE DES CIMETIÈRES DU PNR OISE-PAYS DE FRANCE

AMÉNAGER - VÉGÉTALISER - GÉRER AUTREMENT

FICHES TECHNIQUES



Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



INTRODUCTION : AMÉNAGER ET VÉGÉTALISER LES CIMETIÈRES

AMÉNAGER - VÉGÉTALISER - GÉRER AUTREMENT
VERS UN VÉRITABLE JARDIN DU SOUVENIR !

QUELQUES DONNÉES PRÉALABLES

TYPOLOGIES DE CIMETIÈRES

DES LIEUX TOUJOURS À PART MAIS AUX SITUATIONS ET AUX AMBIANCES VARIÉES

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

LE CIMETIÈRE, UN REFLET DE NOTRE SOCIÉTÉ !

PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FOURNIT LA TOTALITÉ DE LA RÉGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE AU CIMETIÈRE

ÉCRIRE UN RÈGLEMENT

INTÉGRER DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

I. AMÉNAGER LES CIMETIÈRES

1. CONFIGURATIONS

ORGANISATION, PRÉSENCE DU VÉGÉTAL, FORMES D'INHUMATION

2. NOUVELLES PRATIQUES FUNÉRAIRES

COMMENT AMÉNAGER L'ESPACE CINÉRAIRE ? QUELLES ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES ?

3. QUALIFIER LES LIMITES ET L'ENTRÉE

SOIGNER LES ABORDS, LES CLÔTURES ET LES ENTRÉES DU CIMETIÈRE

4. AMÉNAGER UNE AIRE DE STATIONNEMENT

MAINTENIR LES SOLS PERMÉABLES, OFFRIER DES ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉLOS

5. AMÉNAGER DES ALLÉES

SOLUTIONS FAVORISANT L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES AUTRES QUE L'ENHERBEMENT

6. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

7. AMÉNAGER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

RECUEIL, ÉCOULEMENTS, INFILTRATIONS, DRAINAGE DES SOLS...

8. VALORISER LE PETIT PATRIMOINE FUNÉRAIRE

CHAPELLES, TOMBEAUX, CROIX...

9. ENTRETIENIR LES PIERRES TOMBALES

PROSCRIRE LES PRODUITS CHIMIQUES

10. LES FONTAINES

AMÉNAGER UN ESPACE DÉDIÉ AUX FONTAINES ET AU STOCKAGE DES ARROSOIRS

11. INCITER AU TRI DES DÉCHETS

AMÉNAGER ET INTÉGRER UNE PLATEFORME DE TRI

12. INCITER AU COMPOSTAGE

AMÉNAGER ET INTÉGRER UN ESPACE DÉDIÉ

II. VÉGÉTALISER LES CIMETIÈRES

1. PLANTER ET ENTRETIENIR

JARDINER PLUTÔT QUE DÉSHERBER

2. LES PETITS ESPACES

IL N'Y A PAS DE LARGEUR MINIMALE POUR TRANSFORMER UN PETIT ESPACE MINÉRAL EN CORDON VÉGÉTALISÉ

3. LES PIEDS DE MUR

DES SITUATIONS ABRITÉES ET DES EXPOSITIONS VARIÉES À MIEUX EXPLOITER

4. MURS ET CLÔTURES

FAÇONNER UN ÉCRIN, DONNER VIE À L'ENVELOPPE

5. LA SÉPULTURE

DES TOMBES COMME DE PETITES PIÈCES JARDINÉES

6. ALLÉE ET AIRE DE STATIONNEMENT

EFFACER OU ATTÉNUER LE VOCABULAIRE DE LA VOIRIE

7. UNE PARCELLE EN ATTENTE

OSER DES PETITES "PIÈCES JARDINÉES" ET UNE PALETTE VÉGÉTALE VARIÉE

8. FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

FAIRE DE LA PRÉSENCE D'UNE FLORE ET D'UNE PETITE FAUNE SAUVAGE, UN ATOUT

9. DU GAZON À LA PRAIRIE

POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ ET MOINS D'ENTRETIEN, ENSAUVAGER L'HERBE

10. LA HAIE

DÉPASSER SON RÔLE DÉFENSIF ET SA CONSTITUTION MONOSPÉCIFIQUE

11. L'ARBUSTE

UN ACCOMPAGNEMENT IDÉAL POUR LES TOMBES ET LES PETITS ESPACES

12. L'ARBRE

UN SYMBOLE DE VIE, UNE PRÉSENCE ACCUEILLANTE À RÉINVITER

► Nouveau contexte, nouvelles stratégies

L'univers du cimetière est un sujet plus complexe qu'il n'en a l'air. A la fois lieu sacré et craint, l'espace a souvent été "marginalisé" et rendu volontairement austère par un traitement minéral et aseptisé. Lieu extrêmement sensible parce qu'il cristallise la séparation des morts et des vivants, il est difficile de lui apporter des modifications sans que cela ne soit sujet à débat voire à polémique.

Les cimetières sont parmi les espaces publics où l'usage des produits phytosanitaires - les désherbants notamment - est resté le plus courant et des plus intensifs en raison de l'exigence de "propreté" attendue par les familles de défunts. Le passage au Zéro-phyto imposé dans la gestion des espaces publics (à l'exception justement des cimetières et des terrains de sports qui bénéficient encore de dérogations) a profondément questionné l'organisation et la finalité même de la notion d'entretien. Il a contribué à porter un nouveau regard sur la présence du végétal spontané, la fameuse mauvaise herbe, dans l'espace aménagé.

Les cimetières sont clairement une cible prioritaire pour prolonger cette dynamique d'abandon des produits phytosanitaires, et dont l'enjeu majeur ne l'oublions pas, relève de la santé de tous et de la préservation de la biodiversité. Partout en France, des communes se sont lancées depuis plusieurs années, non sans réticence d'une certaine partie de la population, dans la végétalisation de leur cimetière principalement pour ces raisons et parce que le travail de désherbage "sans produits" et avec une main d'œuvre souvent limitée, devenait trop pénible et sans fin !

La végétalisation des cimetières devrait être vue comme une opportunité d'amélioration qualitative des sites sépulcraux. Si aujourd'hui, l'adhésion totale n'est pas encore entièrement acquise, un grand pas a été fait grâce à des expériences concrètes très convaincantes et à juste titre, très diffusées (cimetière naturel de Souché à Niort, cimetière des Gonards à Versailles...). Elles ont démontré une nouvelle manière de tolérer et de gérer le végétal, même indésirable, sans pour autant brutaliser la solennité des lieux.

Parallèlement à la mutation de leur gestion, les cimetières accueillent de nouvelles pratiques funéraires qui produisent de nouveaux espaces, de nouvelles ambiances, de nouveaux rites, de nouvelles demandes de la part des familles des défunts et qui, comme la gestion sans pesticides, réinterrogent en grande partie le paysage actuel du cimetière.

La crémation, de plus en plus pratiquée, a fait sensiblement évoluer la législation. La loi de 2008 a en effet donné un statut civil aux cendres, leur accordant une protection juridique équivalente à celle accordée à un corps inhumé et un statut pénal. Les communes et les EPCI regroupant 2000 habitants et plus ont depuis l'obligation de disposer au minimum d'un site cinéraire sous la forme d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres, accompagné d'un équipement mentionnant l'identité des défunts. Colombarium, espaces concédés pour l'inhumation des urnes, Jardin du Souvenir sont venus étoffer les équipements funéraires traditionnels qui n'avaient guère évolué depuis la moitié du XIX^{ème} siècle.



Cimetière d'Ermenonville (60).

Le PNR Oise - Pays de France accompagne les communes adhérentes, depuis 2010 vers le Zéro-phyto. Trente-six d'entre elles ont ainsi bénéficié d'un programme comprenant la réduction voire l'abandon des produits phytosanitaires par l'incitation à l'adoption de pratiques alternatives ou préventives, la formation des agents et des élus, la démonstration de matériel de désherbage et la sensibilisation des habitants par des fascicules d'information, des expositions, des réunions publiques d'information ou des visites de terrain commentées.

Le PNR Oise - Pays de France engage également en 2020, des actions en faveur des pollinisateurs sauvages, ciblant plus particulièrement les abeilles sauvages, avec la réalisation d'inventaires dans des espaces verts communaux, des sites sportifs, dans des sites naturels mais aussi... des cimetières. Il organise des formations, conférences et visites pour différents publics (élus et agents communaux, correspondants Parc, habitants...), élabore des fiches techniques, produit des outils de communication (plaquette, brochure...). Compte tenu de l'enjeu de la pollinisation, le déclin des insectes est une préoccupation majeure à l'origine de l'élaboration d'un plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages sur la période 2016-2020.

C'est dans cette logique ambitieuse et totalement d'actualité que cette mission de valorisation paysagère et de gestion des cimetières s'inscrit. Elle veut s'affirmer comme une formidable occasion, à travers le jeu de fiches pédagogiques mais aussi en appliquant de façon pragmatique ces principes sur des lieux concrets, de construire une stratégie paysagère, écologique, technique différente, innovante, voire expérimentale. Elle souhaite préparer les mentalités à évoluer et rendre crédibles les nouveaux gestes d'entretien et d'embellissement par le végétal de cet espace si particulier.

► Méthodologie de travail

Beaucoup de données sur le sujet ont été produites depuis une bonne dizaine d'années, l'événement déclencheur étant la prise de conscience des ravages sur l'environnement des produits chimiques utilisés pour le désherbage des espaces publics mais aussi privés. Ce passage au Zéro-phyto a été en somme un accélérateur et une formidable opportunité de remise en question des modalités de gestion du cimetière mais aussi de son aménagement.

Les ouvrages cités dans la bibliographie sont facilement disponibles via internet. Leur consultation permettra de consolider la connaissance de ce sujet assez vaste et qui combine plusieurs thématiques. Ont également été visitées plus d'une cinquantaine de cimetières à l'occasion de cette étude, amplifiant un grand nombre de sites visités antérieurement à ce travail, dans le cadre de notre pratique professionnelle.

Le choix s'est principalement porté sur des cimetières ruraux, dans l'aire du Parc naturel régional Oise-Pays de France et du Parc naturel régional du Vexin français puisque ce guide cible avant tout ce type de cimetière. Mais la visite de cimetières de petites villes et de métropoles régionales (Angers, couronne parisienne...) a permis **d'engranger des expériences un peu différentes et très complémentaires**, les moyens engagés étant souvent plus conséquents et les actions parfois plus abouties ou plus expérimentales.

Chaque cimetière est unique et apporte son lot d'enseignements, même s'il est très modestement aménagé ou géré.

► Bibliographie sommaire

Aménager et gérer un cimetière

- PNR Oise-Pays de France, "Gestion du patrimoine arboré de nos villes et villages - Guide technique.", 2014.
- PNR Oise-Pays de France, Réalisation Nord Nature Chico Mendes, "Fiches sur la gestion différenciée.", 2010.
- PNR Oise-Pays de France, "Liste des essences d'arbres et d'arbustes pour une haie champêtre.", consultable sur le site www.parc-oise-paysdefrance.fr
- PNR Oise-Pays de France, 4 fiches "Fleurir avec les vivaces", consultables sur le site www.parc-oise-paysdefrance.fr, 2019.
- Parc national des Pyrénées, "Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc national des Pyrénées ?", 2016.
- Plante et Cité, Sandrine Larramendy, "Paysages et entretien des cimetières.", recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières, 2017.
- Agence Régionale de l'Environnement de Normandie, "Cimetières enherbés au service du Zéro-phyto, démarches et exemples en Normandie.", avril 2018.
- CAUE du Calvados, "Du gravier au brin d'herbe, quelles évolutions possibles des cimetières ?", mai 2018.
- CAUE de Corrèze, "Cimetière en mutation".
- Jonathan Flandin, Natureparif, Guide pratique " Conception et gestion écologique des cimetières ", 2015.
- CAUE de l'Oise, "Aménagement de cimetière", 2016.
- Site internet du CAUE 69, pages "Dossiers Cimetières".

- CAUE de la Somme, "Les cimetières ruraux de la Somme", collection entretenir et valoriser, avril 2013.

- PNR Vexin Français, réalisation Atelier Traverses, "Aménagement et gestion durables des cimetières", extrait d'une gestion durable et valorisation du paysage et de biodiversité dans les cimetières, dans le cadre de l'objectif Zéro-phyto, 2013.

- Nicolas Servais et Pascal Colomb - Ecowal asbl, "Vers une gestion écologique des cimetières en Wallonie.", collection espaces verts n°1.

- Sur la gestion différenciée et le Zéro-phyto : le site internet www.gestiondifferentiee.org

- Olivier Filippi, "Alternatives au gazon.", éditions Actes Sud, 2011.

Législation, réglementation et charte d'usage

- Patrick Loizeau, AMF, "Législation funéraire, base documentaire.", 2018.

- Charte d'engagement des familles du cimetière naturel de Souché à Niort.

Prise en compte de la faune et de la flore

- Vidal E., PNR Oise-Pays de France, Association des Entomologistes de Picardie, "Aperçu de la diversité des abeilles sauvages.", 2019.

- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, "Liste des plantes attractives pour les abeilles, plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter.", juin 2017.

- Nicolas J.Vereecken, Mélanie Appeldoorn et Pascal Colomb, "Vers un fleurissement favorable aux pollinisateurs.", collection espaces verts n°2.

- Serge Gadoum et Jeanne-Marie Rous-Fouillet, Plan national d'actions "France Terre de pollinisateurs", pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, 2016-2020.

Entretien du mobilier funéraire

- Ministère de la culture et de la communication, Laboratoire de recherches des monuments historiques, "Petit guide à l'usage des personnes souhaitant entretenir une sépulture.", juin 2011.

Histoire

- Isabelle Dubois, "Le cimetière de demain : du granit au souvenir.", 2009.

- Commission des biens culturels du Québec, "Évolution de la typologie des cimetières en Occident.", mars 2004.

- Article "Cimetières, une longue histoire. Inhumations.", paru sur le site internet villefagnan.wifeo.com

► Crédits photographiques

Toutes les photos, à l'exception de celles dont il est mentionné l'auteur, ont été prises par l'atelier À Ciel Ouvert et sont donc libres de droit, à condition de citer leur auteur.

► Quelques cimetières qui "valent le détour"

Dans le Parc naturel régional Oise-Pays de France

- Ermenonville (60)
- Orry-la-ville (60), pour la qualité de son espace d'accueil et son rapport à l'espace agricole.
- Plailly (60)
- Ancien cimetière de Pontpoint (60)
- Cimetière paysager de Saint-Martin-du-Tertre (95)

Dans le Parc naturel régional du Vexin français

- Corneilles-en-Vexin (95)
- Courdimanche (95)
- Marines (78)
- Avernes (95)
- Valmondois (95)
- Vaux-sur-Seine (78)

Dans l'aire métropolitaine de Paris

- Guyancourt (78), cimetière paysager
- Les Clayes-sous-bois (78), cimetière de la Broderie
- Les Clayes-sous-bois (78), cimetière Henry Prou
- Verrières-le-Buisson (91), cimetière de la Vallée aux Dames
- Versailles (78), cimetière des Gonards
- Le Père-Lachaise (Paris)
- Le cimetière Saint-Vincent de Montmartre (Paris)
- Bussy-Saint-Georges (77)
- Clamart (92), cimetière Robert Auzelle

Ailleurs en France

- Cimetière de Frédeville, Saint-Jean-de-Braye (45)
- Parc cimetière de La Teulère, Lescar (64)
- Cimetière naturel de Souché, Niort (79)
- Cimetière de l'Ouest à Angers (49)
- Cimetière Parc de Nantes (44)
- Cimetière de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (19)



Cimetière de l'Ouest à Angers (49).



Ancien cimetière de Pontpoint (60).



Le cimetière paysager de Guyancourt (78).



Cimetière "paysager" Robert Auzelle de Clamart (92).



Cimetière "paysager" de Saint-Martin-du-Tertre (95).



Cimetière de Vaux-sur-Seine (78).



Cimetière de Marines (95).



Le cimetière Saint-Vincent à Montmartre (Paris).



Le cimetière du Père-Lachaise (Paris).

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



TYPOLOGIES DE CIMETIÈRES

DES LIEUX TOUJOURS À PART MAIS AUX SITUATIONS ET AUX AMBIANCES VARIÉES

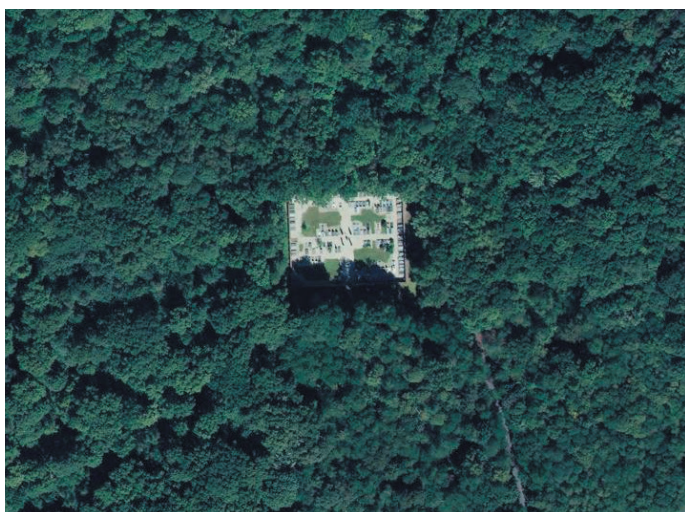
▽ Une diversité de localisation



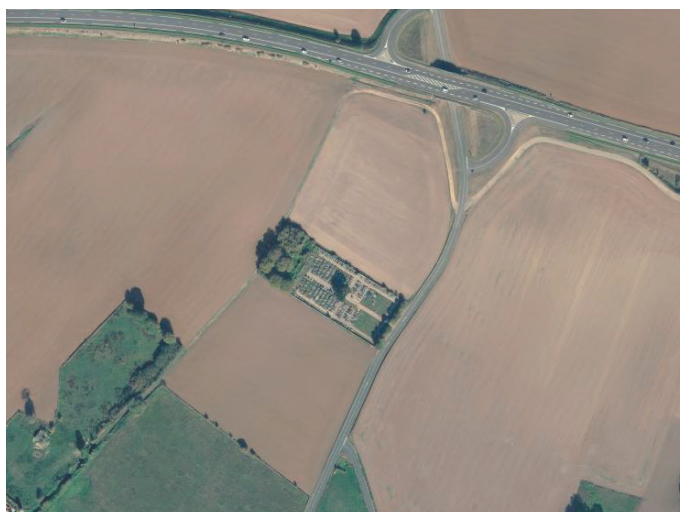
Au cœur du village. Ver-sur-Launette (60) / Source : IGN Géoportail



Entre forêt et village : Apremont (60) / Source : IGN Géoportail



Au milieu de la forêt : Boissettes (77) / Source : IGN Géoportail



Au milieu des champs : Cormeilles-en-Vexin (95) / Source : IGN Géoportail



En périphérie d'agglomération, entre zone d'activités et rocade routière. Cimetière-parc de Caen (14) / Source IGN Géoportail



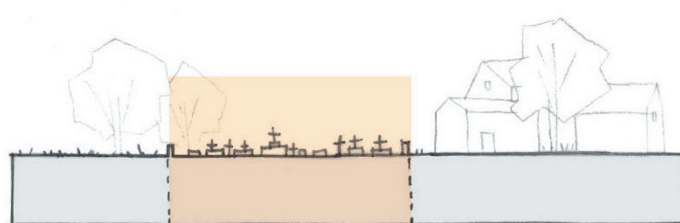
Au bord de l'eau, en situation de belvédère, Bonifacio (20) / Source : IGN Géoportail

▽ Une diversité d'implantation



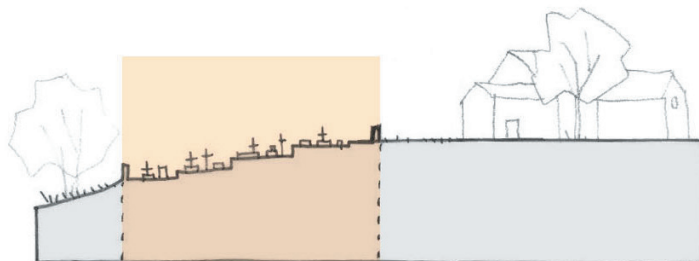
Aavernes (95).

A plat



Valmondois (95).

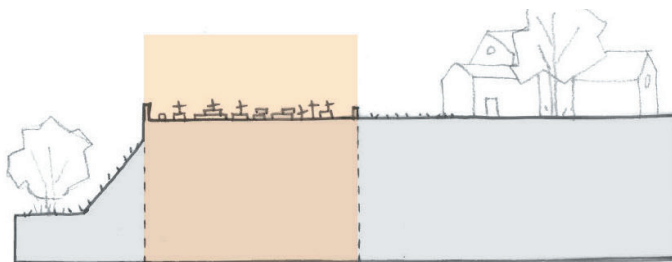
Dans la pente





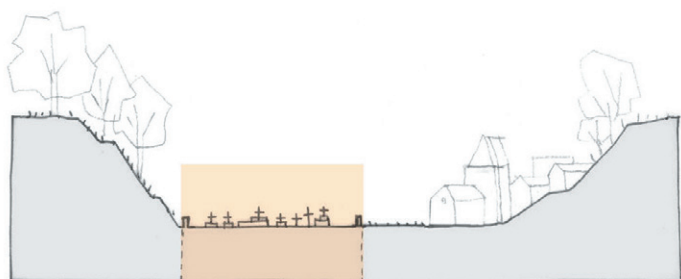
Mareil-en-France (95).

En position de corniche



Fosses (95).

Dans un vallon



▽ Une majorité de cimetières minéralisés



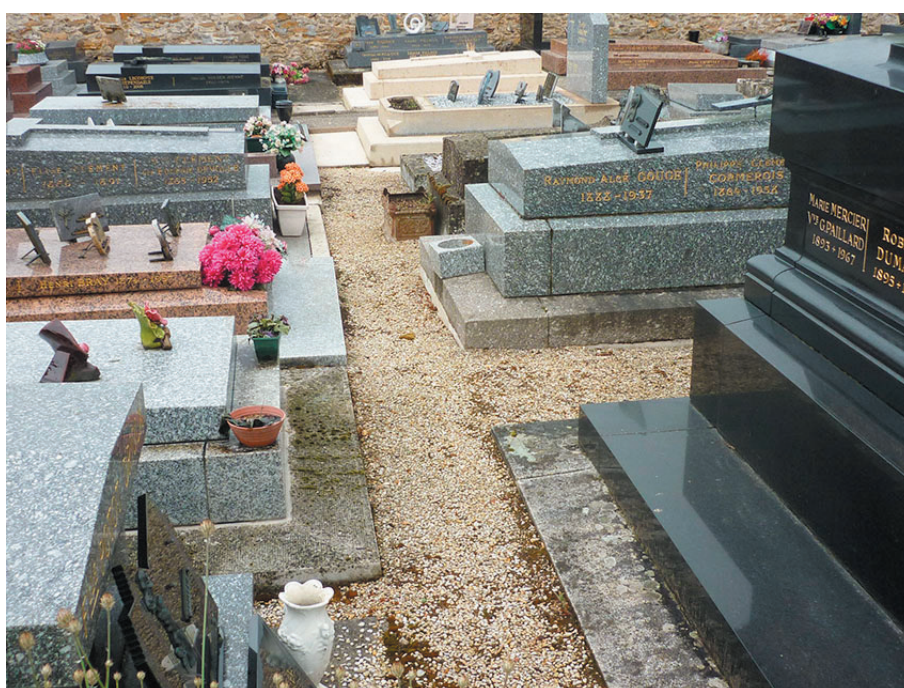
Avilly-Saint-Léonard (60).



Asnières-sur-Oise (60).



Apremont (60).



Nangis (77).

▽ Des cimetières minéraux qui s'abandonnent peu à peu au végétal



Plan du cimetière de l'Ouest à Angers (49) / Source : IGN Géoportail



Cimetière de l'Ouest à Angers (49).





Ivry-sur-Seine (94).



Ivry-sur-Seine (94).



Oinville-sur-Montcient (95).



Marines (95).



Cimetière des Gonards à Versailles (78).



▽ Mais aussi des cimetières "jardins", des cimetières "parcs", des cimetières dits "naturels"



Cimetière d'Ermenonville (60).



Les Clayes-sous-bois (78).



Guyancourt (78).





Cimetière-parc de Clamart (92).



Lisbonne, Portugal.



Niort (79), cimetière-parc et écologique de Souché / Photo CAUE 79.



Copenhague, Danemark.





En Russie, à Saint-Petersbourg, dans les bois, le cimetière de Bolsheokhtinsky. Photo Nadia Orlova.



Dynamique de boisement au Père-Lachaise, Paris (75).

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



► Rappel étymologique

Le mot *cimetière*, dont l'étymologie remonte au bas-latin *ci-miterium*, est lui-même issu du latin classique *coemeterium*, ce mot venant du grec ancien *koimêtêrion* ("lieu pour dormir, dortoir").

LE CIMETIÈRE, UN REFLET DE NOTRE SOCIÉTÉ !

▽ Origine de la sépulture (action de mettre un mort en terre)

Les traces d'inhumation les plus anciennes découvertes au Proche-Orient remontent du Paléolithique (-100 000 ans). Cet ensevelissement est sans doute motivé par la nécessité de préserver la dépouille des charognards. Ce n'est qu'au moment de la sédentarisation que les pratiques funéraires se généralisent et se complexifient. Les communautés fixées peuvent alors conserver, dans des espaces dédiés, les restes de leurs défunts puis leur consacrer des constructions en pierre ou en terre et développer des rites.

C'est à l'époque de l'empire de Charlemagne qu'il est prescrit de donner une sépulture aux défunts pour rompre avec la coutume païenne de la crémation des corps. Une pratique jugée incompatible avec le jugement dernier et à la résurrection des morts.

▽ L'ancrage du christianisme et la mise en place d'un rituel funéraire précis et homogène

Contrairement à l'Antiquité où les morts étaient enterrés en-dehors de la cité, les hommes du Moyen-Âge se font enterrer dans et autour des églises (plus on est proche de Dieu, plus on est sous sa protection !).

Une proximité immédiate entre morts et vivants existe alors. Selon Philippe ARIES, historien, les cimetières pouvaient être habités, jalonnés de maisons, et avaient le statut de lieu de rencontre, de réunion et de commerce.

D'une cérémonie sans discrimination sociale entre pauvres et riches, on assiste entre le XI^e et le XII^e siècle à une différenciation des rites et des lieux d'inhumation. La couverture progressive du territoire par les églises paroissiales détermine une gestion plus nuancée des défunts, qui varie selon son statut social, par familles, par alliances, par affinités. Les plus puissants s'approprient le lieu sacré de l'église. Le reste de la population prend place à l'extérieur, sans matérialisation d'une fosse individuelle.

La configuration générale de ces cimetières est inévitablement guidée par la géographie des lieux, l'économie de la force manuelle, les tombes se répartissant au gré des "accidents" du terrain généralement sur un couvert enherbé.

▽ Du cimetière paroissial au cimetière communal : Les premières actions sanitaires et la création du cimetière moderne "hors les murs".

Une déclaration royale de 1776 exclut les tombes des sous-sols des églises pour des raisons d'hygiène, à cause des exhalations méphitiques.

En 1804, le décret de prairial fixe des règles d'hygiène plus précises :

- réalisation de tranchées,
- réalisation de fosses individuelles reprises tous les 5 ans, le temps que la terre dissolve les corps (héritage direct de la Révolution qui voit dans cette sépulture individuelle, un marqueur d'égalité entre les hommes !),
- attribution aux communes de la propriété des cimetières.

Cette déclaration amorce une première vague de **relocalisation des cimetières**, qui abandonnent leur position centrale dans les bourgs et les villages, à côté de l'église. On leur assigne de nouveaux emplacements aux marges du tissu bâti, dans les espaces agricoles, dans des espaces boisés ou de lisière.

À partir de 1843, la relocalisation des cimetières hors de l'enceinte des villes, bourgs et villages est généralisée. Elle répond également à la nécessité d'agrandir leur capacité d'accueil rendue indispensable compte tenu de l'augmentation de la population et de mieux organiser la disposition des tombes (il est alors fréquent que l'ouverture des fosses dans un cimetière exigu mette à jour des ossements ou des cercueils déjà en terre, découverte qui lors de la cérémonie causait un certain émoi dans la population venue se recueillir).

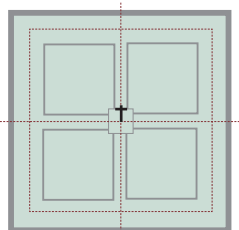
Cette "mise à l'écart" s'accompagne donc d'une volonté de **rationalisation de l'espace** qui tend à **homogénéiser les compositions**. En effet, un **nouveau type de cimetière** voit alors le jour, répondant à une rationalisation de l'espace censé optimiser l'encombrement et faciliter l'accès aux tombes. Il s'organise à partir d'un **enclos géométrique centré sur une grande croix** et souvent divisé en quatre parties.

Ce nouveau vocabulaire spatial concerne également les sépultures. Les fosses communes, regroupant indifféremment les corps, disparaissent progressivement au profit de fosses individuelles. Le principe de concession se met alors en place et devient obligatoire pour toutes les communes de France (Ordonnance royale du 6 décembre 1843 qui crée le système des concessions, quinquennales, trentenaires ou perpétuelles). Cette généralisation des concessions marque une étape importante dans l'appropriation personnelle de l'espace public du cimetière. Les premières fosses quinquennales sont végétalisées, on y plante souvent des rosiers.

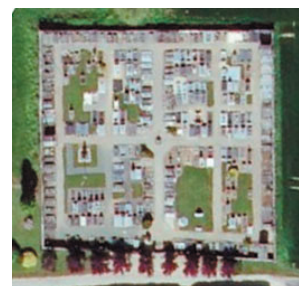
Avec cette **privatisation de l'espace**, apparaissent les "monuments funéraires" qui reconduisent à nouveau une discrimination sociale. Dans certains cimetières, les bordures des carrés les plus exposés aux regards étaient tenues par les familles aisées. Les concessions quinquennales, appropriées par les pauvres se trouvaient plus dans l'intérieur des carrés.

À ces mutations spatiales, sociales, rituelles, s'amorce un **nouveau rapport à la Mort et aux morts**. Philippe Ariès relève qu'aux XIX^e et au cours du XX^e siècles, la perte de la vie n'est plus seulement douloureuse, elle devient un tabou. L'exclusion du cimetière du cœur des villes et villages a sans doute participé à cette évolution.

L'église cède progressivement l'entretien des cimetières à l'administration municipale ; il faudra attendre la **loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État** pour que cette gestion revienne définitivement à la commune.



Plan type du cimetière relocalisé à l'extérieur du tissu urbanisé.



Le cimetière de Barbery (60) est un parfait exemple de cette nouvelle typologie mise en place à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Source : Géoportail

▽ Du local à la standardisation : l'apparition du marché funéraire

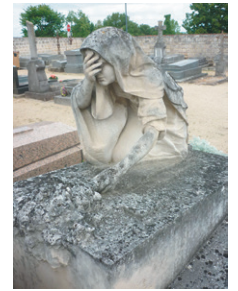
Si la Révolution contribue à la disparition massive des symboles religieux, le renouveau du christianisme sous la Restauration, insuffle un véritable **marché de l'art funéraire**. Vers 1830, avec le développement de l'utilisation industrielle de la fonte, se développent des catalogues d'éléments préfabriqués qui inondent le territoire de modèles stéréotypés qui contrarient les objets funéraires jusqu'alors réalisées par les artisans locaux. Les tombes se complexifient, se décorent, deviennent bavardent (grille et portique métalliques, parfois vitrés, décorés de symboles bibliques, comme les pommes de pin et permettant l'accroche des couronnes funéraires).



Cimetière de Vineuil-Saint-Firmin (60).



Cimetière de Montagny-Sainte-Félicité (60).



Cimetière d'Asnières-sur-Oise (95).

▽ L'émergence du cimetière-jardin

Au cours de cette période, le **modèle du cimetière du Père-Lachaise à Paris**, inspiré des jardins à l'anglaise, séduit et s'impose comme **prototype surtout pour les cimetières urbains** (on est en pleine période du romantisme, d'un retour à l'Antiquité, à un nouveau rapport à la Nature). Il s'affirme non seulement comme un cimetière-parc, un lieu pour les morts, mais aussi comme un lieu de promenade urbaine, un lieu pour les vivants !

Empruntant le vocabulaire du jardin, le cimetière s'enjolive donc et s'inspire de **différents styles**. Certains s'appuient plus volontiers sur la matrice du jardin "à la française" suivant des tracés très orthogonaux orchestrant des effets de perspective et des ponctuations de centralité avec des calvaires ou monuments divers. Ce modèle plus compact, moins consommateur d'espace, sera largement préféré au modèle "romantique" et influencera bon nombre de cimetières aménagés après cette période.



Cimetière du Père-Lachaise, Paris (75).

▽ De la tombe jardinée au monument funéraire en pierre, premier pas vers une minéralisation du cimetière

Au fil du temps, la colonisation du cimetière par des sépultures totalement minérales s'opère au détriment des tombes végétalisées rendant finalement indispensable l'acte de fleurissement ponctuel et répété. Le **XXe siècle voit en effet l'intensification de la minéralisation**, l'expression du culte catholique se traduisant de plus en plus par la mise en place de pierre tombale en pierre massive et son cortège de plantes en pot ou en jardinière.

Pour des raisons de coûts, on utilise évidemment la pierre locale ; mais ceux qui cherchent à se distinguer font venir des roches étrangères, très souvent des marbres et des granites.

La démocratisation de la tombe minérale débouche alors sur une **standardisation des modèles**, phénomène qui jusqu'à aujourd'hui ne s'est jamais ralenti.



Cimetière d'Avilly-Saint-Léonard (60).



Cimetière de Courdimanche (95). Tombe jardinière, pour un fleurissement plus pérenne que les plantes en pots.

▽ La tradition fluctuante du fleurissement

Le fleurissement des tombes est une pratique identifiée dès l'Antiquité mais qui a ensuite été abandonnée. Elle resurgit avec les **cérémonies commémoratives**, inspirées de cette Antiquité iconique, qui ont émergé à la Révolution et se consolident tout au long du XIXe siècle. Ces tombes jardinées entraînent avec elles des dispositifs de protection et de décoration qui marquent cette étape d'**appropriation individuelle** (système d'enclos, des croix, des ferronneries). À ces tombes plus ou moins jardinées, s'ajoute de plus en plus le dépôt de couronnes de fleurs. Le fleurissement des tombes est donc un phénomène somme tout récent. Il se manifeste notamment lors de la Toussaint avec la nébuleuse de chrysanthèmes qui émaille les pierres tombales à cette période. En France, le chrysanthème est devenu une plante mortuaire, alors qu'en Asie, il est symbole de joie, de gaieté et d'éternité. Il est devenu la fleur des morts et la fleur des veuves de guerre. Raymond Poincaré, alors président de la République, avait demandé que le 11 novembre 1919, chacun des monuments aux morts de France soit fleuri. Le chrysanthème en pleine floraison à cette période fut ainsi choisi. Avec le temps, cette tradition de fleurissement des cimetières s'est développée et a finalement été associée à la Fête des morts du 2 novembre.

▽ Évolution des rites funéraires

La loi du 15 novembre 1887 offre la **liberté des funérailles**, "notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux et le mode de sépulture".

Cependant dès 1886, l'église catholique rappelle "qu'il faut enterrer les corps des fidèles défunts". Cette injonction ne prendra fin que le 5 juillet 1963. **Le premier crématorium français est celui du Père-Lachaise, à Paris, ouvert en 1889.** Suivront les villes de Rouen, Reims, Marseille, Lyon, Strasbourg réalisés entre 1899 et 1922.

Il faudra attendre ensuite cinquante ans avant la création d'un nouveau crématorium en France (1972).

▽ Densification, minéralisation, aseptisation, banalisation, pollution

Plusieurs facteurs ont agi pour faire du **cimetière de l'après-guerre, un lieu minéral, avant tout fonctionnel, "hanté par la propreté"**. Les **années 1950** ont marqué, semble-t-il, un basculement profond dans la gestion des cimetières et par conséquent dans leur paysage :

- Avec la **généralisation des produits chimiques désherbants**, le regard sur le végétal a changé, à la ville comme à la campagne. Il devient facile d'éliminer les plantes adventices, allégeant le travail d'entretien du cantonnier.

- La **population de plus en plus urbaine** a sans doute aussi participé à cette posture du "rejet" de la plante indésirable, non maîtrisée, accusée de "salissures" et de corvées. Le développement de la végétation est alors perçu de plus en plus comme un **sentiment d'abandon** des lieux par les familles des défunts, obligeant les communes à répondre de manière efficace à son éradication.

- L'**augmentation générale de la population** a conduit à une **rationnalisation et à une densification** du cimetière, ne laissant que peu d'opportunité de végétalisation. Les arbres ont davantage résisté mais pas toujours ; certains ont disparu parce qu'ils encombraient, parce qu'ils déchaussaient les ouvrages de sols ou les sépultures, parce qu'ils provoquaient des altérations des pierres tombales (résines, mousse, semis...).



Cimetière de Ferrières (60). Un univers minéral, figure très courante de nos cimetières français.



Cimetière d'Ermenonville (60). Un cimetière conçu comme jardin dès son origine. Un lieu exemplaire.

▽ Vers un retour "désiré" du végétal

Si le passage du pulvérisateur est un acte simple, rapide et efficace pour éliminer les "mauvaises herbes", on connaît aujourd'hui les **dégâts irréversibles que le recours aux produits chimiques provoque sur l'environnement**. Le cimetière reste l'espace public qui subit le plus d'applications de produits désherbants après l'espace agricole (données de 2013). Depuis l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 qui entrera en application dès 2022, les produits phytopharmaceutiques sont interdits dans "les cimetières et columbariums", et de manière générale dans tous les lieux à usage collectif, les lieux fréquentés par le public et les propriétés privées.

L'interdiction des produits phytosanitaires est en train de rebattre les cartes de l'aménagement des espaces publics communaux. Le cimetière peut s'inscrire dans cette **nouvelle approche de l'entretien et susciter un nouveau regard sur le végétal**. Un végétal qui est mieux toléré, mais aussi de plus en plus désiré. Avec lui, certains cimetières ont retrouvé des **ambiances plus chaleureuses, plus humaines** et plus en phase avec l'idée même du recueillement et du souvenir. Et ce phénomène de réintroduction tend à se généraliser. En cela, **il ne s'agit pas d'une révolution mais plutôt d'un retour** (plus ou moins complet) à un état qui a toujours été, c'est-à-dire où le végétal était un des motifs constitutifs de cet espace funéraire.

De **nouvelles pratiques** contribuent aussi à ce retour végétal. Le recours à l'incinération (aujourd'hui 40% des pratiques) a rendu obligatoire l'aménagement d'un Jardin du Souvenir. Quelques mètres-carrés de beaux cailloux, d'herbes, de plantes vivaces, un arbre symbole de vie... servent de lieu d'épandage des cendres et d'espace de recueillement.

Cette réappropriation du végétal est à l'image de la société d'aujourd'hui qui accorde **davantage d'importance à la reconquête de la biodiversité et à la place du vivant**, à la ville comme à la campagne. Le cimetière demeure, quelque soit l'époque, un miroir troublant de notre société !



Le nouveau rite funéraire de la crémation a généré un lieu et un mobilier spécifique, souvent très stéréotypé et sans âme d'un cimetière à l'autre. Cimetière d'Avilly-Saint-Léonard (60).

Cette généralisation de la minéralisation a débouché sur une sorte d'**uniformisation et d'extrême banalisation de ces espaces qui pourtant méritent d'être enveloppés d'ambiances chaleureuses et réconfortantes, où le monde vivant** (les plantes principalement) doit aider à compenser la perte et à consoler. L'analyse des historiens tend à démontrer que dès l'instant où le cimetière a été expulsé hors les murs durant le XIX^{ème} siècle, une **distanciation entre le monde des morts et celui des vivants s'est progressivement installée** dans les mentalités et s'est concrétisée spatialement par une austérité assumée des lieux.

Ce mode de gestion qui s'est généralisé en France et qui commence à être remis en question aujourd'hui, n'est pas une tendance générale en Europe. Pour ceux qui connaissent les cimetières scandinaves, allemands, suisses ou anglais, on mesure la **grande disparité des approches sociales et des modes de gestion d'un pays à l'autre**. Dans ces pays, le cimetière reste avant tout un jardin pour les Morts et pour les Vivants !



Cimetière des Gonards à Versailles (78). Du cimetière minéral au cimetière-parc. Une mutation en cours où le végétal se réapproprie l'espace et redessine les ambiances.



Cimetière de Montagny-Sainte-Félicité (60). Accueillir la végétation spontanée, favoriser la biodiversité pour faire du cimetière autre chose qu'un lieu de peine.

► Quelques données sur la symbolique des végétaux : une clé de lecture pour mieux comprendre le rapport entre les hommes et le végétal au sein du cimetière

Extrait de "Le temps des jardins" - Conception-coordination Florence Collette et Denise Péricard-Méa assistées de Laurent Lempereur et Mathilde Pigeaud. Seine-et-Marne ; côté jardin -1992 - Conseil général de Seine-et-Marne et Comité départemental du Patrimoine). Article de Claude Cherier.

"Les Anciens (grecs, romains...), dans leurs gestes funèbres, utilisent les fleurs symboles de l'éphémère, voire représentation des âmes".

"Le cimetière médiéval... plante quelques arbres ; le choix se porte sur l'if, considéré comme le plus ancien, au bois le plus dur, arbre funéraire depuis les Celtes ; le cyprès l'accompagne, de verdure également persistante et, lui aussi, de grande longévité, depuis longtemps en rapport avec Pluton. Dans les régions du nord, l'Eglise utilise le buis substitué à la palme lors des cérémonies des Rameaux ; consacré à Pluton et Cybèle, les Gaulois l'avaient divinisé. Ainsi, en vient-on à considérer des arbres comme évidemment païens, justifiant au XVIIIe siècle leur arrachage en certaines régions, puis à Paris où un arrêt du Parlement de 1765 interdit... toute plantation d'arbres dans les cimetières".

"D'après la tradition, les âmes hantent la flore, la végétation, en particulier les arbres et buissons à feuilles persistantes leur servant de résidence temporaire mais certainement privilégiée ; le buis surtout abrite les âmes à son pied...".

"Stigmatisés à l'époque classique, les arbres reviendront au XIXe, gardant une entrée, fixant des angles... L'arbre ménage d'abord une frontière...".



Le rosier fut longtemps la plante de prédilection des sépultures. Les roses blanches symbolisent la pureté, tandis que les rouges, souvent réservées aux membres proches de la famille expriment l'amour profond. Le rosier continue d'être utilisé dès lors que la concession ménage une emprise de pleine terre, comme ici au cimetière-parc de Clamart (92).



Le tilleul symbolise la féminité et la Vierge Marie dans la tradition chrétienne sous forme de cortège végétal (3 arbres représentant la trinité). C'est une figure très fréquente.

On retrouve le tilleul souvent en bornage du seuil du cimetière comme à Montlognon (60).



Les conifères tels que l'if commun (arbre sacré pour les Celtes), le cyprès ou le buis symbolisent la continuité de la vie après la mort, le souvenir dans la tradition chrétienne, de par leur longévité, leur croissance lente et leur feuillage persistant et cela depuis l'Antiquité. Deux ifs au centre du cimetière de Cormeilles-en-Vexin (95).

Au sud de la Loire, le cyprès remplace l'if. Dans les pays nordiques, le bouleau est traditionnellement associé au cimetière.

Sources bibliographiques :

• BERTRAND R., CAROL A. (professeur d'histoire contemporaine, Université d'Aix Marseille), "Aux origines des cimetières contemporains", 2016

• ARIÈS P., "Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours". Ed. Points

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FOURNIT LA TOTALITÉ DE LA RÉGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE AU CIMETIÈRE

Art. L 2223-1 à L 2223-12-1 et art. R 2223-1 à R 2223-23-4.

Le cimetière, élément du domaine public communal, est considéré comme un ouvrage public. Sa gestion revient à une commune, à une communauté de communes ou d'agglomérations, ou à une structure intercommunale telle qu'un syndicat.

L'exercice des pouvoirs de police des cimetières relève de la compétence du maire qui délivre le permis d'inhumer, d'exhumer, les concessions funéraires. Il assure la rédaction du règlement de cimetière, le maintien de l'ordre, de la décence, de la neutralité, de l'hygiène, du bon état des sépultures, de l'entretien et de la salubrité de l'ensemble des lieux...

▽ Le règlement du cimetière

Il n'est pas obligatoire mais la plupart des cimetières en possède. Il relève du pouvoir de police du maire. Ce règlement fixe les droits et les devoirs de chacun et s'attache à respecter les prescriptions touchant aux pouvoirs conférés au maire en matière funéraire par le Code général des collectivités territoriales. Il indique des informations fonctionnelles telles que les heures d'ouverture et de fermeture, les modalités de circulation automobile (interdiction, tonnage maximum...) ou de maintien en bon état des sépultures, les dimensions maximales des monuments érigés sur les fosses...

Il ne peut agir sur les critères esthétiques des tombes mais peut fixer depuis 2008 des dimensions maximales érigées sur les fosses. Il peut toutefois formuler des recommandations sur les matériaux, les formes, les dimensions.

▽ Interfaces avec les alentours

La loi a institué des servitudes aux alentours des cimetières, à savoir :

- interdiction de construire une habitation ni creuser un puits à moins de 100 mètres des cimetières situés en dehors de l'enceinte des communes,

- instauration par arrêté préfectoral d'un périmètre de protection à l'intérieur duquel tout débit de boissons à consommer sur place est interdit. S'il existe des bâtiments à moins de 100 mètres des cimetières, c'est-à-dire dans le périmètre de la servitude, ils ne peuvent être ni restaurés ni augmentés sans autorisation du maire.

Cette autorisation est donnée à défaut de réponse dans le délai d'un mois qui suit le dépôt de la demande de permis de construire. Ne sont pas concernées les constructions qui ne sont pas habitées en permanence comme les hangars servant à entreposer le matériel ou des véhicules. S'il existe un puits, il peut être comblé par décision du préfet après avis d'experts. Lorsque le cimetière est établi à moins de 35 mètres de l'enceinte de l'agglomération, le périmètre de la servitude grevant les habitations et les puits s'étend alors à l'intérieur de l'agglomération dans une zone de 65 mètres (partie située entre 35 et 100 mètres). Par contre aucune servitude ne frappe les fonds attenants à un cimetière situé dans l'enceinte de la commune et qui n'a pas été transféré. Ces servitudes, qui doivent figurer en annexe du Plan local d'urbanisme (PLU), ne donnent pas lieu à indemnisation, sauf pour les propriétaires riverains d'apporter la preuve d'un préjudice direct, certain et grave... Références : article L2223-5 du code général des collectivités territoriales.

Le dossier de création ou d'agrandissement de cimetière devra comporter les éléments suivants, pièces à présenter à la DDASS (Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales) :

- La décision du conseil municipal décidant de la création ou de l'agrandissement du cimetière;
- La liste indiquant le nombre de décès survenus durant les cinq der-



Cimetière d'Ermenonville (60). La commune a rédigé un règlement qui va au-delà des généralités fixées par le Code générale des collectivités territoriales. Il s'adosse à un plan guide qui a défini des orientations de gestion. Il précise notamment certaines conditions de respect du paysage pour les nouveaux monuments funéraires et les plantations qui les accompagnent. Le plan-guide et l'étude, réalisés avec l'aide du PNR, en ont bâti les fondements. Ils sont consultables en mairie par les familles qui le souhaitent.

nières années (parfois dix ans si il y a eu des variations importantes d'une année à l'autre);

- Le plan de situation du terrain choisi avec la position des habitations et des puits les plus proches;
- L'avis de l'hydrogéologue agréé si il est exigé par la DDASS ou le Conseil Départemental de l'hygiène;
- Les résultats de l'enquête commodo et incommodo (relatif à une enquête administrative devant montrer les avantages et les inconvénients d'un projet);
- Certaines DDASS pourront ajouter d'autres demandes comme les plans détaillés des voiries et des réseaux divers VRD, des rejets d'eaux pluviales ou usées, des plans d'eau et baignades voisins...

Comme les cimetières ou leurs agrandissements doivent être conformes au Code de l'Urbanisme, il serait opportun de joindre les documents d'urbanisme concernant la zone du cimetière : PLU (Plan Local d'Urbanisme), Carte communale...

▽ Création d'un cimetière ou d'une extension

"Pour la création d'un cimetière, les terrains les plus élevés et situés au nord sont choisis de préférence". Ils doivent "être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue" (risques de pollution des eaux souterraines) qui "se prononce sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'1m du fond des sépultures".

Article L2223-2 du CGCT

Pour une commune de moins de 2000 habitants, le choix du site est libre. Pour les communes de plus de 2000 habitants, une autorisation préfectorale est nécessaire pour tout projet se situant à moins de 35 m des habitations.

"Le terrain consacré à l'inhumation des morts est 5 fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année".

Article L2223-2 du CGCT

▽ Les concessions funéraires

Les concessions peuvent être :

- individuelles (un emplacement, un corps),
- collectives (l'acte de concession mentionne l'identité des personnes qui ont vocation à y être inhumées),
- ou de famille (corps du concessionnaire, conjoint, successeurs, ascendants...).

Article L.2223-13

Les concessions sont délivrées par le maire qui détermine l'emplacement de chaque concession. Il n'est pas tenu d'accorder au demandeur l'emplacement qu'il désire. Ce refus doit être fondé sur des motifs d'intérêt général tel que le bon aménagement du cimetière. Le maire est tenu de connaître le propriétaire de chacune des concessions et leur emplacement dans le cimetière de manière à faciliter les démarches de délivrance ou de reprise de concessions. Il est donc indispensable qu'un **registre des concessions** soit tenu à jour.

Les **différentes durées de concession** prévues par le Code général des collectivités territoriales (et donc seules possibles) sont :

- des concessions temporaires pour 15 ans au plus,
- des concessions trentenaires,
- des concessions cinquantenaires,
- des concessions perpétuelles.

Les communes peuvent donc les accorder, sans toutefois être obligées d'instituer l'ensemble des catégories énumérées.

Article L.2223-14 du CGCT

Les concessions peuvent être renouvelées soit pour la même durée que la concession initiale, soit pour une durée plus longue (sous réserve que la catégorie demandée existe dans le règlement du cimetière). Les concessionnaires et leurs ayants droits ont 2 ans à compter de l'arrivée à échéance de la concession pour exercer leur droit.

Article L.2223-15 du CGCT et Article L.2223-16 du CGCT

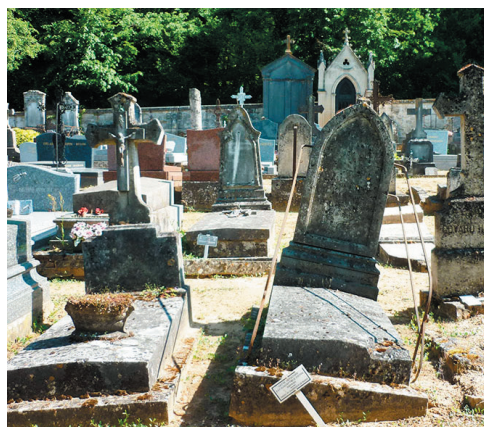
Il est possible de procéder à la **réduction ou à la réunion de corps "consommés"** afin de gagner de la place dans une fosse de pleine terre ou un caveau et pouvoir procéder à l'introduction de nouveaux cercueils. Les restes sont alors réunis dans une boîte à ossements, aussi appelée reliquaire ou ossuaire.

Les concessionnaires ont obligation de remplacer les pierres tombées ou éléments brisés, d'entretenir leurs plantations éventuelles et de veiller à la propreté de la sépulture.

En cas supposé d'abandon de concession, le maire peut s'engager dans une procédure de déclaration d'abandon.

Carré confessionnel

Il n'est pas possible officiellement de réserver un espace confessionnel, ce qui serait contraire au principe de neutralité de cet espace public. Toutefois, le maire peut accepter de regrouper des sépultures dans un secteur particulier à condition qu'il reste dans l'enceinte même du cimetière.



Le cimetière d'Apremont (60) compte près de 90 sépultures abandonnées qui font l'objet d'une campagne de reprise par la commune. Elle doit observer un délai de 3 ans après l'engagement de la démarche de reprise. Au-delà de la reprise de l'emprise pour la mettre à disposition de nouvelles familles, se pose la question du devenir du mobilier funéraire devenu propriété communale.

▽ La reprise des concessions funéraires

Les reprises de concessions sont des procédures assez lourdes et longues mais elles constituent un acte de bonne gestion du lieu. Elles permettent à la commune de récupérer des emprises soit :

- pour **reconfigurer la composition du cimetière et optimiser des emprises** (à des fins fonctionnelles comme par exemple l'élargissement d'allée, la mise en place d'aménagements utiles aux personnes à mobilité réduite, la création d'équipements tels qu'abri, point de collecte et de tri des déchets, l'amélioration du passage des matériels de tonte ou de désherbage et des entreprises).
- pour **créer de nouvelles concessions**, évitant ou retardant ainsi une extension du cimetière,
- pour **aménager des espaces dédiés à la végétalisation**.

La reprise pour non-renouvellement

Les concessionnaires ou leurs ayants droit disposent d'un délai de 2 années pour renouveler leur concession après son expiration. S'ils ne s'acquittent pas du paiement de la redevance pour un renouvellement dans les temps, le terrain concédé retourne à la commune.

La reprise d'une concession abandonnée

Les textes de loi ne donnent aucune précision quant à la définition de l'état d'abandon d'une concession. **L'état d'abandon relève du bon jugement de la commune** dès lors que les équipements de la concession présentent des signes de délabrement et pouvant constituer des risques pour le public.

Cette procédure concerne toutes les concessions d'une durée d'au moins 30 ans.

La seule façon pour une commune de mettre fin à une concession perpétuelle est de recourir à une reprise de concession abandonnée.

Articles L.2223-17 et L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du CGCT

Cette reprise est une possibilité offerte aux communes dans le cas où elles se trouvent confrontées à un manque de place, à des problèmes de sécurité ou d'image dégradée du cimetière du fait de la présence d'un trop grand nombre de tombes en état d'abandon.

Lorsqu'après une période de 30 ans une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, 3 ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article L.2223-17

Gestion des corps et du mobilier funéraire

Les restes humains sont alors placés dans l'ossuaire ou dans le Jardin du Souvenir après incinération. Les noms des personnes doivent apparaître dans un registre tenu à la disposition du public.

Les monuments et objets funéraires peuvent alors être détruits, réutilisés ou revendus (les biens repris font alors partie du domaine privé de la commune).

Devenir du mobilier funéraire après reprise de concession

Après une procédure de reprise de concession, les monuments funéraires jugés intéressants d'un point de vue patrimonial sont proposés à la vente à de nouveaux concessionnaires, une fois les restes mortels exhumés et déposés dans l'ossuaire. **La commune doit envisager le stockage de ce mobilier et faire connaître la possibilité de sa réutilisation.**

▽ Caractères des tombes

Aucun texte ne précise l'esthétique des cimetières et la qualité des monuments des concessionnaires. Ces derniers sont en droit de choisir tout type de construction sur leur concession (monument, caveau ou chapelle), quelle que soit leur couleur ou leur forme. La loi du 14 novembre 1887 a institué la liberté complète des funérailles (liberté dans le culte des morts). **Aucune autorisation n'est donc nécessaire pour faire construire un monument sur une tombe dès lors que celui-ci n'excède pas les limites du terrain concédé.** Le Conseil d'État a jugé que la fixation de normes esthétiques par le maire excédait ses pouvoirs en matière de maintien de l'ordre et de la décence et constituait une atteinte trop importante aux droits des titulaires des concessions. Il a ainsi exclu l'instauration de règles de hauteur des monuments ou d'une autorisation préalable à la construction d'un monument.

L'obligation de neutralité s'applique aux seules autorités municipales (article 28 de la loi du 9 décembre 1905 qui interdit "d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux (...) en quel qu'emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées et expositions". (Données de Patrick LOIZEAU, consultant en gestion des cimetières et conservateur des cimetières à La Rochelle)).

Le maire peut prescrire la réparation ou la démolition des monuments funéraires lorsqu'ils menacent de tomber en ruine et qu'ils pourraient, par leur effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque, d'une façon générale, ils **n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique.**

Le maire ne peut pas contrôler la qualité plastique des monuments funéraires et imposer des normes purement esthétiques. Il ne peut imposer le type de monuments, le type de matériaux ou de plantations sur les concessions sauf à démontrer que l'aspect du monument porte atteinte à l'ordre public (sécurité, salubrité, tranquillité publiques et dignité de la personne, respect du bon ordre et de la décence). Il ne peut s'opposer à une construction funéraire au motif qu'elle ne correspond pas au style déjà existant (bien que certains règlements dictent des prescriptions extrêmement précises sur les formes des tombes !).

Toutefois, il peut **fixer des dimensions maximales aux monuments** si :

- un projet de mise en valeur architecturale et paysagère du cimetière a été établi,
- quand le monument est protégé, au titre de la loi du 31 décembre 1913, par une mesure d'inscription ou de classement. Dans ce cas la conservation du monument est requis,
- le monument envisagé est susceptible de nuire à la stabilité des sépultures voisines au regard de la nature du terrain.

- en périmètre de protection de Monuments Historiques (500m).

Le règlement de cimetière peut alors rappeler le régime d'instruction de travaux spécifiques et demander l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Certaines recommandations concernant l'esthétique du ou des monuments existants et celle des monuments nouveaux peuvent être formulées mais sans exclure totalement la possibilité d'un recours du pétitionnaire.

- en site classé :

Des exigences esthétiques peuvent être mentionnées dans le règlement de cimetière (pièce à annexer au document du site classé après passage en CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites)).

L'avis de l'ABF (architecte des bâtiments de France) et de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) est alors requis. Cette disposition n'est a priori pas possible dans le cadre du site inscrit (protection moins forte que le classement).

- en SPR (secteur patrimonial remarquable) ou d'AVAP (aire de mise en valeur du patrimoine - anciennement ZPPAUP), qui peut comprendre un volet "cimetière" mentionnant des règles "esthétiques" en vue de la préservation des caractères patrimoniaux du site.

*"Chaque inhumation a lieu dans une fosse séparée. Chaque fosse a 1,50m à 2m de profondeur sur 80cm de largeur".
Article R2223-3 du CGCT*

*"Les fosses sont distantes les unes des autres de 30 à 40cm sur les côtés, et de 30 à 50cm de la tête aux pieds".
Article R2223-4 du CGCT*

La notion de vide sanitaire n'a pas d'existence juridique. Elle est suggérée par la profondeur d'inhumation minimale à respecter. La construction des caveaux, tombeaux et monuments funéraires, est exemptée du permis de construire et de toutes formalités. L'article R421-2 du code de l'urbanisme dit bien que "sont dispensés de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur très faible importance : les caveaux et monuments funéraires situés dans l'enceinte d'un cimetière."

Le cercueil est obligatoire. En effet, si on peut choisir d'être placé dans une tombe de pleine terre, il faut être obligatoirement mis en bière. C'est aussi valable si l'on choisit la crémation. L'objectif est d'éviter de polluer les sols avec les liquides de décomposition et de neutraliser les risques de contamination en cas de maladie grave.

▽ Les plantations

La réglementation remonte au décret de Prairial de 1804. Elle indique que les plantations sont "faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air". A l'époque, on supposait qu'une mauvaise ventilation des lieux pouvait avoir des incidences sur la santé. Curieusement, cette rédaction n'a fait l'objet d'aucune modification depuis.

Article R2223-2 du CGCT

Les concessionnaires ont la liberté de planter tout type d'arbres, d'arbustes et de massifs. Le maire peut toutefois définir certaines règles relatives à la palette végétale pour éviter toute altération des monuments funéraires (hauteur maximale des arbres et arbustes pouvant être plantés sur les concessions, interdire l'utilisation de certaines essences aux racines trop puissantes, à fruits ou envahissantes). Ces règles, pour ce qui concerne les plantations sur concession, restent de l'ordre de la recommandation et ne peuvent être imposées au dit concessionnaire.

La distance des plantations vis-à-vis des tombes voisines n'est pas soumise aux prescriptions de l'article 671 du code civil (2 mètres si les plantations dépassent 2 mètres de haut, 0,50 mètre si elles ne dépassent pas cette hauteur).



Cimetière de Morte-fontaine (60).

Le petit conifère est devenu grand et constitue à présent une gêne pour les sépultures environnantes. Il est donc prudent de sensibiliser les concessionnaires à l'encombrement aérien et souterrain des végétaux qu'ils installent en décoration de sépulture.

Il est en droit d'exiger un **entretien de cette végétation et au besoin un abattage dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publique**, de la bonne circulation des personnes, des engins d'entretien et de fossoyages. En cas d'urgence, les tailles et abattages situés sur une concession peuvent être ordonnés par le maire. La présence d'arbres plantés sur les parties publiques du cimetière est susceptible d'engager la responsabilité de la commune s'ils occasionnent des dégradations sur les sépultures.

Exemple du règlement du cimetière de Mulhouse au chapitre "Plantations" :

La hauteur de ces plantations (celles installées sur les sépulture à l'initiative des familles) a été limitée très précisément à 2,50 m dans le règlement ZPPAUP du cimetière central. Il précise également : "Si une plantation rend impossible l'ouverture d'une fosse, le service des cimetières procédera à son abattage à la charge de la famille, après l'en avoir informée. Les affaissements, exhaussements de terrain par les racines d'arbres d'alignements ne pourront être pris en compte par la Ville que si la sépulture a des fondations réalisées dans les normes en vigueur. Il en est de même pour les autres dommages. Si le lien de cause à effet ne peut être démontré, la responsabilité de la Ville ne pourra pas être engagée".

▽ Le traitement des espaces inter-tombes

Le dernier alinéa de l'article L. 2223-13 du code Général des collectivités territoriales indique que "le terrain nécessaire aux séparations et passages établis autour des concessions de terrains mentionnées ci-dessus est fourni par la commune". L'article R. 2223-4 précise que "les fosses soient distantes les unes des autres de 30 à 50 cm à la tête et aux pieds".

▽ Les regroupements confessionnels de sépultures

Le cimetière est un emplacement public dans lequel prévaut le **principe de neutralité**. La possibilité est cependant offerte au maire de fixer l'emplacement de chaque sépulture.

Conseil d'État, 28 janvier 1925, Rec., p.79

Il peut ainsi décider d'octroyer des **emplacements particuliers aux familles qui le réclament au nom d'une religion**.

Il s'agit d'une possibilité pour le maire mais en aucun cas d'une obligation.

▽ Les nouvelles pratiques de dépôt ou dispersion des cendres des défunts (colombarium, Jardin du Souvenir, cavurnes).

Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale de **plus de 2 000 habitants** compétent en matière de cimetières doit disposer "d'au moins un site cinéraire ou **Jardin du Souvenir** destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation". Cet équipement est obligatoire depuis le 1er janvier 2013. Le site cinéraire comprend "un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes". Un **socle de cérémonie** permettant le dépôt momentané de l'urne ainsi que des **bancs** et un équipement mentionnant l'identité des défunts doivent être installés.

Références juridiques :

- Article 16.1.1 du Code Civil concernant la conservation des cendres.
- Article L.2223-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 Article 14.

Article L2223-1 du CGCT

Article L2223-2 du CGCT

Rép. min. n°09034, JO Sénat du 4 mars 2010, p.537

Rép. min. n°12621, JO Sénat du 2 décembre 2010, p. 3165

"Les columbariums sont des ouvrages publics, incorporés au domaine public communal qu'est le cimetière. La jurisprudence a décidé d'y appliquer le régime des concessions funéraires".

TA Lille, 30 mars 1999, Tillieu c/Cne Mons-en-Baroeul : LPA 2 juin 1999

Article R2223-6 du CGCT



Les nouvelles pratiques funéraires ont parfois généré de nouveaux lieux et de nouvelles ambiances dans les cimetières traditionnels (cimetière du Mée-sur-Seine en Seine-et-Marne) ou font l'objet de création spécifique (cimetière des Clayes-sous-bois dans les Yvelines).



Les sépultures en pleine terre sont de moins en moins rares comme forme d'inhumation. Elles allègent considérablement l'espace du cimetière en évitant les pierres tombales. Elles permettent également une végétalisation de la tombe généreuse et pérenne (cimetière-parc de Clamart, Hauts-de-Seine).

▽ Prise en compte de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Depuis le 1er janvier 2015, les établissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP - les cimetières appartiennent à cette catégorie) doivent être accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type d'handicap.

- Les revêtements de sol doivent être non meubles et non glissants, sans obstacle à la roue, à la canne ou au pied.
- Les trous et fentes doivent être inférieur à 2cm (coincement de canne).
- Largeur minimale du cheminement de 1,40m hors mobilier et obstacle (réduction possible à 1,20m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre).
- La pente doit être inférieure à 5% ; un palier de repos horizontal de 1,20x1,40m doit être présent tous les 10m pour les pentes supérieures à 4% ; un garde-corps doit être présent le long de toute rupture de niveau de plus de 40cm.
- Le profil en travers, le devers doit être inférieur ou égal à 2%.
- Les ressauts sont limités à 2cm (4cm si présence d'un chanfrein) ; pas d'âne interdit.
- Hauteur maximale de marche de 16cm et largeur minimale du giron de 28cm ; main courante de chaque côté à partir de 3 marches.

Des **dérogations** sont envisageables dans les cas suivants :

- en cas d'impossibilité technique (topographie, encombrement des lieux...),
- en cas de préservation du patrimoine (architectural, urbain ou paysager),
- en cas d'impact sur l'activité ou disproportion entre avantages et inconvénients.

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Article R111-19-7 à R111-19-12 du Code de la construction et de l'habitat

Les demandes de dérogations sont à adresser au Préfet du département.

Références juridiques :

- Pour les cimetières neufs : Arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP (établissements recevant du public) et des IOP (installations ouvertes au public) lors de leur construction ou de leur création.

- Pour les cimetières existants : Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des ERP et IOP existants.



Le revêtement en gravier peut être inapproprié pour le déplacement des personnes à mobilité réduite quand son épaisseur dépasse 3 cm, cimetière de Barbéry (60).



L'enherbement, s'il est bien nivelé, est plus compatible avec le déplacement des personnes à mobilité réduite et notamment la circulation de fauteuil (cimetière de Frémainville, Val d'Oise) qu'un revêtement à base de gravier.

▽ La clôture

Elle est obligatoire. Elle doit avoir "au moins 1,50m de haut", "peut être faite d'un grillage métallique soutenu, de 3m en 3m, par des poteaux en fonte ou en ciment armé ; dans ce cas, elle est renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes". Un simple grillage est illégal.

Article R2223-2 du CGCT

Son origine, remontant au décret de Prairial, prévoyait initialement que les terrains soient clos de murs de 2m au moins (art. 3), qui avaient vocation à empêcher l'entrée d'animaux susceptibles de déterrer les morts.



La clôture est souvent l'élément du cimetière que l'on voit en premier. À Montigny-Sainte-Félicité, elle fait littéralement corps avec l'église.

▽ Réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires chimiques

Depuis le 1er janvier 2017, la loi du 18 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, interdit l'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse pour l'ensemble des structures publiques pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries ou promenades accessibles au public, exceptés les "espaces à contraintes" dont font partie les cimetières.

Les cimetières et les terrains de sport ne sont concernés par l'interdiction que s'ils sont reconnus comme lieu de "promenade" ou d' "espace vert".

Depuis l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 qui entrera en application dès 2022, les produits phytopharmaceutiques sont interdits dans "les cimetières et columbariums", et de manière générale dans tous les lieux à usage collectif, les lieux fréquentés par le public et les propriétés privées.

Les produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique, à faibles risques et de biocontrôle restent autorisés (extraits d'origine minérale, animale ou végétale, micro-organismes, médiateurs chimiques).

▽ Les principales protections patrimoniales nationales à prendre en compte

Le classement de site

Un site classé est un patrimoine naturel dont "la conservation ou la préservation" présente un intérêt national au regard des cinq critères pouvant justifier un classement (articles L.341-1 à L.341-22 Code de l'Environnement) : pittoresque, historique, scientifique, artistique, légendaire. Un site peut être classé selon un ou plusieurs critères, mais chaque critère isolément doit suffire à justifier le classement.

Le classement d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Effets du classement :

Toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

L'Inscription de site

Sont concernés les sites dont la qualité justifie une surveillance de leur évolution.

Effets de l'inscription :

Elle oblige les maîtres d'ouvrage à informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, 4 mois au moins avant le début de ces travaux. L'ABF émet un avis simple, qui peut être tacite, sur les projets de construction, et un avis conforme (accord exprès) sur les projets de démolition.

Le monument historique et son périmètre

Il s'agit d'un immeuble ou d'un objet mobilier bénéficiant d'un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Il est classé au titre des monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé de la Culture (Article L621.1 du code du patrimoine).

Le cimetière peut être lui-même le monument historique ou contenir le monument (ensemble ou un de ses éléments, calvaire, croix, tombe, chapelle...) mais il peut aussi prendre place dans le périmètre de protection d'un monument classé, et devoir répondre aux obligations déclaratives et qualitatives exigées par la loi.

Effets du classement sur le monument :

L'immeuble classé MH ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation sans l'accord préalable du ministre de la Culture. Pour tous les travaux (hors entretien courant), le recours à un architecte habilité est obligatoire (diplômé d'une école spécialisée du patrimoine et du bâti ancien et pouvant justifier d'une expérience en nom propre dans ce domaine de minimum 10 ans).

Effets sur les abords :

Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé MH (en règle générale, dans un périmètre de 500m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'ABF.

Il n'existe pas d'autorisation tacite, l'absence de réponse à une demande d'autorisation après deux mois valant refus. Par ailleurs, l'article R. 421-2-i du Code de l'urbanisme soumet les travaux entrant dans le champ d'application du permis de construire à la procédure de déclaration préalable.

En application de l'article 98 de la loi du 31 décembre 1913, l'État peut faire procéder d'office aux travaux indispensables de conservation du monument classé (cf. les articles L. 621-11 et L. 621-14 du Code du patrimoine)

Le site patrimonial remarquable (SPR)

Le site patrimonial remarquable concerne "les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public". Il remplace les anciens dispositifs de protection (secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou ZPPAUP, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou AVAP), automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables.

Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Effets des sites patrimoniaux remarquables :

L'avis de l'ABF doit être sollicité pour toute modification de l'aspect. Les enjeux du SPR sont traduits dans un plan de gestion du territoire auquel il faut se référer avant tout travaux. Il peut s'agir :

- soit d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme),
- soit d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

Le PLU / PLUi

Le règlement du PLU ou du PLUi peut "identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres".

Article L151-19 du Code de l'urbanisme.

Les mesures de protection de l'eau

Elles concernent la protection de sites particulièrement sensibles aux pollutions : ruisseaux, plans d'eau ou nappes d'eaux souterraines situées sous le cimetière, ouvrages de captage d'eau potable à proximité...

C'est la raison pour laquelle, dans le cas d'une création ou d'une extension, l'avis d'un hydrologue est indispensable.

Protection d'un captage d'eau potable

Des périmètres de protection (jusqu'à 3 : immédiat / rapproché / éloigné) sont déterminés autour des points de relèvement, périmètres à l'intérieur desquels l'activité humaine est réglementée.

Article L1321.2 du Code de la santé publique

Les mesures de protection faune / flore / habitats

Il s'agit de sites d'intérêt du point de vue de la richesse de la biodiversité floristique et faunistique et bénéficiant d'un classement en :

- zone Natura 2000,
- réserve naturelle (nationale, régionale),
- espaces naturels sensibles (ENS)...

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



INTÉGRER DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

Le règlement d'un cimetière s'appuie sur les prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, document très encadré par la loi, qui fixe principalement les conditions d'accès, d'usages, de travaux, les modalités d'opérations funéraires ou de gestion des concessions. Il mentionne des règles sur la végétalisation des concessions qui en limitent l'encombrement et veillent à ne pas causer de dégâts sur les ouvrages souterrains et aériens. En aucun cas, il ne mentionne des prescriptions ciblant des obligations ou des recommandations visant des objectifs de qualités paysagères ou environnementales à atteindre ou à conforter.

Certaines collectivités ont souhaité aller plus loin et se sont dotés de **chartes** qui contiennent un certain nombre de prescriptions relatives à ces sujets. C'est le cas du cimetière naturel de Souché à Niort qui constitue un cas exemplaire.

Cet outil, non réglementaire pour ce qui concerne les concessions, laisse une grande souplesse de rédaction et

n'expose pas la commune à d'éventuels recours de la part d'un concessionnaire et à une non-conformité de son règlement avec les lois en vigueur.

Par contre son existence peut être mentionnée en préambule du règlement. Elle peut faire l'objet d'une communication aux administrés via le bulletin municipal et le site internet de la mairie et être remise aux acquéreurs de concession, aux entreprises funéraires qui interviennent sur le site. Un résumé des grands principes peut également être apposé à l'entrée du cimetière à titre d'information et de sensibilisation.

On peut y distinguer :

- un volet de type engagements de la commune qui fixe les principaux objectifs ciblés,
- une charte d'engagement des familles à accepter en tout ou partie certaines prérogatives proposées par la commune dans le cadre de son projet pour un cimetière plus respectueux de l'environnement et du paysage.

▽ Objectifs généraux de la charte

Règlement et charte doivent être rédigés comme un **guide pédagogique et incitatif**. S'y référer c'est participer au projet commun d'un cimetière qualitatif et écologique. La charte est plus particulièrement indispensable et efficiente dans le cas d'un cimetière nouveau ou d'une extension, où il est plus facile de faire valoir des prescriptions ciblées et élargies à l'ensemble du lieu, dont la conception a été pensée dans cet objectif de végétalisation et de qualité environnementale. Cette charte doit être basée sur un **projet global** qui décline toutes les échelles de l'aménagement et de la gestion du lieu. Elle sera d'autant mieux acceptée si ce projet est cohérent, bien argumenté et expliqué de manière pédagogique.

▽ Commencer par présenter le site et l'esprit des lieux

Ce préambule doit mettre en évidence les **qualités du site, ses singularités qui motivent le niveau d'exigence attendu**, qu'il s'agisse d'un cimetière ancien ou d'une création. Il présente et explique le lieu, son **histoire**, ses principales **évolutions**.

▽ Indiquer les principaux objectifs recherchés

Définir les **objectifs de qualité de paysage et d'ambiance recherchés**, comme faire du cimetière un lieu :

- plus chaleureux et accueillant,
- plus harmonieux avec son environnement, son histoire, ses valeurs patrimoniales, la végétalisation étant un moyen simple pour remplir ses objectifs.

La charte peut également inciter à limiter la trop grande hétérogénéité de formes et de matériaux du mobilier funéraire, afin d'éviter la saturation de l'espace et l'effet de collection ou de "show room" de pierres tombales.

Définir les **objectifs environnementaux**, pour faire du cimetière un lieu :

- moins émetteur de pollution (suppression des herbicides, choix d'équipements et pratiques funéraires à faible impact sur les sols et la nappe phréatique),
- plus perméable à l'eau (en déminéralisant les revêtements de sol, en incitant à l'abandon des pierres tombales horizontales),
- plus attentif aux enjeux floristiques et faunistiques présents sur place ou dans l'environnement proche et favoriser ainsi la biodiversité,
- moins consommateur en énergie carbonée, en favorisant des matériaux locaux pour le mobilier funéraire, voire le recyclage de mobilier funéraire récupéré lors des reprises de concessions,
- plus facile à entretenir en ménageant des emprises d'allées et d'intertombes plus généreuses et en choisissant une palette végétale robuste et peu coûteuse en temps de gestion.

La commune d'Ermenonville (60) rappelle en avant-propos de son règlement l'existence d'une étude patrimoniale du cimetière qui lui sert de plan-guide. Il s'articule autour de trois axes :

- les monuments (pour valoriser le patrimoine existant et orienter le choix des nouvelles concessions),
- l'exploitation funéraire (pour définir les règles d'implantation des concessions garante d'une composition à dominante végétale),
- les strates végétales (pour assurer la continuité de la strate de pins, orienter le choix des strates basses et cadrer les pratiques des usagers sur les concessions).

Cette étude très complète consolide les orientations dictées par la commune et les rend plus acceptables par les concessionnaires. La commune de Mareil-Marly (78) précise dans son règlement que "le cimetière paysager revêt l'aspect d'un parc à dominante végétale. La végétation mise en place a été prévue pour créer l'ambiance d'un grand jardin de repos et apporter le calme et le recueillement recherchés dans un tel lieu".

La commune de Niort a annexé un bordereau d'engagement des familles à la charte pour le cimetière naturel de Souché à Niort. Une façon simple de les sensibiliser et de les rendre partenaire d'une nouvelle manière "d'occuper" le cimetière.

▽ Recommandations sur la nature et les formes des tombes

Bien que la concession relève du domaine privé, certaines communes fixent des règles sur les dimensions, les matériaux, l'agencement du mobilier sépulcral.

L'entretien de ce mobilier funéraire doit aussi être encadré pour éviter l'émission de pollution. C'est pourquoi il faut rappeler aux familles comme aux entreprises funéraires que l'emploi de produits chimiques est proscrit (voir fiche I.9 - Entretenir les pierres tombales).

Exemple du cimetière paysager de Nances (73) :

Ce cimetière distingue deux secteurs répondant à des prescriptions différentes :

- Dans le secteur 1, de 43 places dont les dimensions vont de 1m40 à 2m50, les concessionnaires pourront y réaliser la sépulture de leur choix et suivant les règles du cimetière paysager. La hauteur des monuments ne doit pas dépasser la hauteur de la haie (enceinte du cimetière).

- Dans le secteur 2, de 14 places dont les dimensions vont de 1m40 à 2m50 pour des inhumations en pleine terre, il ne sera pas autorisé d'édifier des monuments traditionnels. Les monuments autorisés seront de deux sortes :

- soit des stèles,
- soit des plaques au sol.

A l'exclusion de tout autre type de monument.

Les stèles devront être en pierre éclatée pour permettre de préserver l'aspect paysager du cimetière. Sont donc interdits les traitements de surface donnant un aspect lisse et brillant. Les couleurs pastel sont seules autorisées. Les plaques seront en pierre de couleur pastel, posées directement sur le sol. Les dimensions sont réglementées : Longueur : 0,40m maximum Largeur : 0,40m maximum épaisseur : 0,03m maximum. Seule la gravure de l'état civil est autorisée.

Exemple du cimetière d'Ermenonville (60) :

Au chapitre "Respect du paysage pour les nouveaux monuments", le règlement indique :

Les tombes courantes traditionnelles d'Ermenonville étaient des stèles laissant une grande partie de sol en pleine terre. Les nouvelles tombes veilleront à préserver l'aspect "paysager" du cimetière en limitant au maximum la minéralisation sur l'emprise de la concession (rappel : 2 m²). La création contemporaine de stèles, croix ou de pierre tombale végétalisée sera encouragée. Elle devra présenter une harmonie architecturale, la sobriété sera recherchée. La création devra tenir compte de son environnement, particulièrement dans les "ensembles cohérents" représentés.

Il précise également la nature des matériaux :

Les matériaux autorisés sont la pierre calcaire de Saint-Maximin, le granite gris et le marbre blanc, le béton à fort granulat se rapprochant de l'aspect de la pierre, l'acier et la fonte.

Les matériaux proscrits : le granite autre que gris, les résines et les matériaux plastiques.

Les finitions : la pierre calcaire pourra recevoir une patine afin de l'harmoniser avec les monuments remarquables voisins. La peinture minérale n'est pas autorisée sur la pierre. Le granite gris et le marbre blanc ne seront pas polis mais bouchardés. L'acier et la fonte pourront être vernis ou peints. Les peintures de couleurs vives sont interdites.

Exemple du Cimetière paysager du Mont Valérien, Nanterre (92) :

Il ne pourra y être placée qu'une pierre sépulcrale de 65 cm de côté et 4 cm d'épaisseur minimum, constituée par une roche non gélive. Elle reposera sur deux semelles ou linteaux respectant les dimensions suivantes :

Longueur : 1,20 m / Largeur : 15 cm / Hauteur : 10 cm.

Ces semelles ou linteaux seront enterrés sous 25 cm de terre végétale. Ils ne déborderont les parois de la fosse que de 20 cm au maximum, et seront mis en place le jour de l'inhumation. Cette pierre pourra recevoir des inscriptions gravées.

En aucun cas, la hauteur hors sol des éléments en saillie, tels que sculptures ou vases à végétaux, ne pourront dépasser 30 cm. Pour éviter toute casse, une bande périphérique de 15 cm de largeur sera laissée libre sur tout le périmètre de la pierre sépulcrale.

Certains règlements d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), aujourd'hui de SPR (sites patrimoniaux remarquables), peuvent fixer des dispositions particulières se substituant au règlement des cimetières, et portant entre autre sur :

- les dimensions, formes, matières et couleurs utilisées pour les monuments funéraires,
- la présence et la structure des grilles,
- la nature et la forme des végétaux.

On peut inciter à l'utilisation de la pierre locale.

Elle permet d'offrir une meilleure harmonie avec le cadre villageois, les tonalités des éléments bâtis anciens (murs d'enceinte, silhouettes bâties perçues en arrière-plan...).

Privilégier un matériau permet de limiter les effets de contrastes et la cacophonie des couleurs qui perturbent souvent la quiétude du lieu.



Ensemble réalisé en pierre calcaire locale à Avilly-Saint-Léonard (60). Une cohérence de matériau, une logique de circuit court et d'économie locale à favoriser. Ce matériau, une fois patiné, s'harmonisera mieux avec les tonalités du paysage rural, avec les vieux murs et les anciennes tombes.



La plupart des cimetières paysagers incite à réduire l'emprise des pierres tombales. Cela permet de consacrer plus d'emprise au végétal. Dans ce cas, la stèle plutôt que la pierre tombale permet d'alléger l'espace, de limiter l'imperméabilisation du sol. Elle laisse davantage de place à la végétation et réduit considérablement les coûts de sépulture. Dans les espaces boisés et les espaces enherbés, ce dispositif est à favoriser pour diminuer la saturation de l'espace par le mobilier. Cimetière-parc de Clamart (92).

▽ Le recyclage du mobilier funéraire

Lors d'une reprise de concession, le recyclage de mobilier funéraire, surtout lorsqu'il est en bon état et qu'il présente des qualités esthétiques, peut être proposé par la commune aux concessionnaires. Cette stratégie, économique et valorisante pour l'intérêt patrimonial et culturel de ces éléments en pierre souvent fabriqués par des artisans locaux, consolide l'unité paysagère du lieu.

Exemple du cimetière d'Ermenonville (60) :

Au chapitre "Conservation et restauration", le règlement indique :

La conservation et la restauration du patrimoine funéraire ancien du cimetière d'Ermenonville seront toujours recherchées soit par :

- une conservation sur place des monuments les plus remarquables,
- la mise à disposition de monuments courants de bonne facture en état correct qui ont été déposés par la commune lors de reprise de concession et qui peuvent être réutilisés par les nouvelles familles titulaires de concessions.

Les monuments anciens conservés seront restaurés à l'identique. Ils pourront néanmoins être gravés à nouveau ou simplifiés.

Concernant la restauration des pierres, elles seront nettoyées par une méthode adaptée au type de pierre et à ses éventuels décors (lavage à l'eau à très faible pression, micro gommage). Les joints seront réalisés à base de sable et de chaux aérienne. Les ragréages seront de petites dimensions et réalisés avec un mortier à base de poudre de pierre, sable et chaux.

Les pierres neuves recevront une patine destinée à les harmoniser avec les pierres anciennes ou les monuments d'intérêt voisins. Le monument pourra être démonté et remonté. La peinture minérale est interdite.

Pour la restauration du fer forgé et de la fonte, seuls les éléments en état seront conservés et restaurés. Les métaux seront nettoyés par brossage, grenailage ou bain, passivés. Les soudures défilantes seront reprises avec un métal compatible avec la fonte le cas échéant. Les métaux pourront recevoir une finition de type vernis pour métal ou peinture. Les peintures de couleurs vives sont interdites.



Encourager le recyclage du mobilier funéraire est une manière de conserver une valeur patrimoniale au cimetière, de valoriser le travail d'un artisanat local ancien, de réduire les frais de sépulture, et surtout, de ne pas consommer inutilement des ressources. Les pierres sophistiquées utilisées, réputées comme éternelles viennent bien souvent de l'autre bout du monde (Afrique, Amérique du sud). Tombe abandonnée à Apremont (60), un patrimoine digne d'intérêt à pérenniser !

▽ Colombarium et caverne

Dans la majorité des cas rencontrés, le colombarium est un équipement homogène, déjà équipé, très souvent en granit, mais parfois en pierre locale, comme le calcaire dans le secteur du Parc. Il peut être parfois nécessaire d'encadrer la nature des dalles de fermeture pour éviter une collection de matériaux, de couleur qui peut être préjudiciable pour l'ambiance générale du cimetière.

Les caverne sont souvent sujet à davantage d'hétérogénéité. Il est prudent d'encadrer leur traitement.

Exemple du cimetière d'Ermenonville (60) :

Au chapitre, "Expression de la mémoire" le règlement indique :

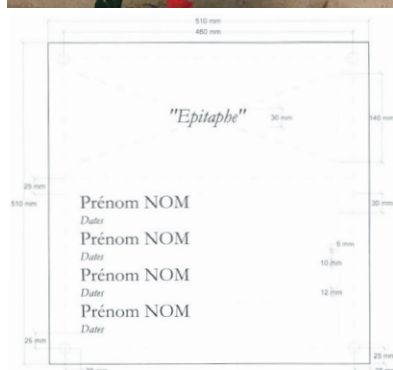
Dans un souci d'harmonisation esthétique, les portes du columbarium sont identiques. La case urne est composée d'un cube en béton préfabriqué de dimension 50 cm x 50 cm. Chaque case urne est fermée avec une dalle en pierre de Masingis d'une épaisseur de 2 cm.

L'apposition de photographie, de soliflore ou de tout autre objet est prohibée.

Pour la composition des portes et de la gravure, il a été choisi une disposition des noms et dates de bas en haut, justifiés à gauche, avec un espace libre, en-tête, pour la mise en place d'une éventuelle épitaphe ou message centré.

La typographie "Jean-Jacques Rousseau" ainsi que la couleur B6.30.30 (Référence de coloris Astral selon le nuancier à consulter en Mairie) sont imposées afin de retranscrire une sobriété commune au columbarium.

Un fleurissement ponctuel n'est pas souhaité sur le mur mais pourra se faire au pied de celui-ci, parmi la zone plantée de bruyères pendant une durée d'un mois après le décès, à la Toussaint et aux Rameaux.



Le colombarium d'Ermenonville (60). Homogénéité des plaques de fermeture.

Le règlement propose un schéma précis de composition de la typographie.

▽ Recommandations sur la palette végétale et son entretien

La plantation de végétaux par les familles sur ou à côté des sépultures peuvent être source de détérioration des ouvrages, d'encombrement de l'espace pouvant porter préjudice au paysage du cimetière et rendre son entretien délicat. Il est donc nécessaire de fixer des conditions précises quant au choix des essences adaptées. D'une façon générale et compte tenu de l'exiguïté des emprises, seule la plantation de plantes vivaces, de bulbes, de rosiers, d'arbustes à très faible développement peut être tolérée.

Certains règlements, par prudence, imposent au concessionnaire de soumettre à la commune, le nom des espèces végétales qu'il souhaite installer afin qu'elle puisse s'assurer de leur compatibilité. Cela peut éviter entre autres, la présence de plantes invasives ou envahissantes (herbe de la Pampa, buddléia...), de végétaux trop horticoles.

Chaque famille aura en charge l'entretien de ses végétaux. A défaut d'entretien, le personnel municipal se substituera à la famille et agira librement sur la concession.

Le règlement peut également imposer ou proposer une liste d'essences, dispositif qui demande une compétence végétale, mais qui peut s'avérer plus diplomatique qu'une interdiction, envers les familles.

Il est enfin nécessaire de rappeler que :

- ces plantations devront impérativement être situées dans l'emprise de la concession et ne pas déborder sur les concessions voisines ou sur l'espace public,
- qu'aucun produit phytosanitaire ne devra être utilisé, surtout si le cimetière est en Zéro-phyto.

▽ Recommandations sur les soins du défunt

Les matériaux utilisés pour les cercueils et pour la préparation du corps peuvent être de sérieuses sources de pollution pour les sols et la nappe phréatique. A l'occasion de l'aménagement de cimetières naturels ou écologiques comme à Niort (79) ou à Ivry-sur-Seine (94), qui proposent des sépultures en pleine terre, des prescriptions strictes peuvent être formulées visant à limiter ces risques de pollution.

▽ Tri sélectif

Le tri sélectif est de plus en plus mis en œuvre. Toutefois, il peine encore à être bien appliqué, certains usagers par négligence ou ignorance, ne respectant pas les consignes de dépôt (notamment pour la constitution d'un compostage efficace). Le règlement peut donc comporter un article de sensibilisation à ce sujet.

▽ Le bruit des outils

Dans un endroit destiné au recueillement, le bruit généré par l'utilisation des agents techniques peut occasionner une gêne pour le visiteur, ces mêmes agents techniques, mais également pour la faune. Le recours à un outillage électrique, en remplacement du thermique peut s'avérer être un véritable atout pour l'espace sépulcral.

Charte d'engagement des familles, cimetière naturel de Souché à Niort (79) :

Les soins au défunt

- Ils sont limités à la présentation du corps en ayant recours à la thanatopraxie uniquement en cas d'absolue nécessité.
- Dans la mesure du possible les fibres naturelles telles que le lin, le coton, le chanvre, sont recommandées pour l'habillage du défunt.

Les cercueils et accessoires

Ils sont en bois non traité issu d'une forêt française et les vernis sont certifiés sans solvant. Ils peuvent également être en matériaux recyclés et biodégradables. Les accessoires, cuvette, housse, garniture et poignées sont également en matériaux biodégradables.

Règlement du cimetière paysager de Riom (63) :

Le cimetière paysager revêt l'aspect d'un parc à dominante végétale. Les masses boisées, les arbustes persistants et à fleurs, les pelouses ont été prévus pour créer l'ambiance d'un grand jardin de repos et apporter le calme et le recueillement recherchés en un tel lieu. A l'inverse du cimetière traditionnel, les concessions en pleine terre et les caveaux sont dissimulés sous le gazon. Toutes les concessions sont engazonnées par les services municipaux. La tonte est effectuée par les services municipaux. Afin de conserver la conception paysagère de ce cimetière, certaines contraintes sont nécessaires. Les familles qui n'accepteraient pas ces contraintes peuvent opter pour une concession au cimetière traditionnel.

1. Les plantations particulières font l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la commune de Riom. Après accord, ces plantations se font en fond de concession sur une profondeur maximale de 25 cm de façon à ne pas gêner la tonte du gazon. Il est interdit d'enlever le gazon pour y mettre du sable, des gravillons, de l'herbe synthétique ou tout autre matériau.

2. Peut être autorisée, la plantation de plantes à développement limité (50 centimètres de hauteur et 40 cm de largeur maximum). La plantation d'arbres et de plantes rampantes est interdite.

3. Les pots de fleurs et les vases pour les fleurs naturelles sont autorisés s'ils sont déposés en fond de concession ou sur la tombale et ne gênent pas la tonte du gazon.



Cimetière de l'Ouest à Angers (49).

Afin d'éviter l'accumulation de plantes en pots (peu durable et nécessitant des contenants majoritairement en plastique), comme sur ce groupement de cavurnes au cimetière ouest d'Angers (49), certaines communes réservent des emplacements de pleine terre attenants à la concession pour permettre une végétalisation plus durable et moins productrice de déchets.

A Nances (73), une surface à végétaliser de 75 cm par 40 cm est proposée aux familles, qui en doivent l'entretien. En contrepartie, les fleurs artificielles, vases, médaillons, ex-voto et tout objet déposé au sol sont interdits.

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



ORGANISATION, PRÉSENCE DU VÉGÉTAL, FORMES D'INHUMATION

► Le cimetière, un lieu public à caractère sacré

"Les cimetières (du grec *koimêtérion*, lieu où l'on dort, lieu de repos) sont destinés aux vivants, ils sont la marque de leur mémoire, de leur respect pour les morts.

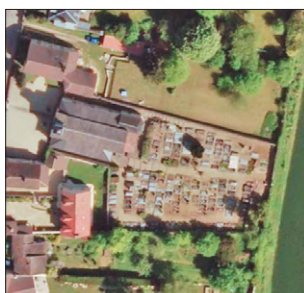
Ce lieu qui témoigne du passage des ancêtres sur terre est l'endroit propice à la méditation sur la précarité de nos aspirations."

Jean-Claude Garnier, Promenade dans quelques cimetières autour du monde, in "Études sur la Mort" Revue de la société de thanatologie - N°136 - Janvier 2009.

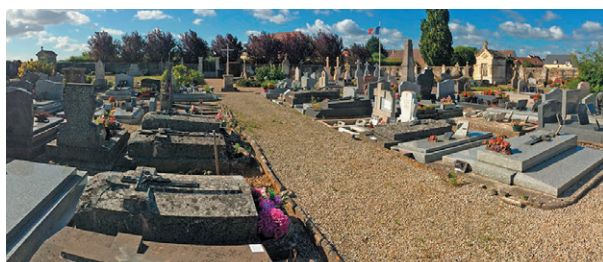
► Composition

▽ Emplacement et typologie

Le cimetière est un lieu d'isolement, caractérisé par un "vide" généralement clos de murs. Il peut prendre diverses configurations sur la base de plans plus ou moins réguliers, avec une présence forte ou non du végétal, et pouvant offrir des vues sur l'extérieur. Il est aussi personnalisé par la présence, l'expression et l'agencement de ses monuments funéraires, par la présence de "carrés" mémoriels ou thématiques.



Fontaine-Chaalis (60) : typique d'un vieux cimetière flanqué contre l'église (antérieur au XIX^e siècle).



A Barbery (60), le cimetière se situe en limite du village, au contact des champs, avec une ligne d'arbres marquant son seuil. Il présente de belles tombes, organisées suivant un plan régulier typique des cimetières composés au XIX^e siècle.

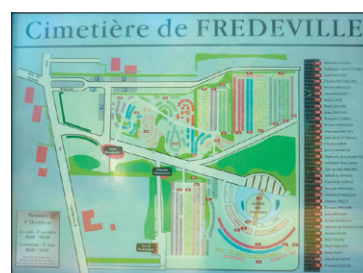


Le cimetière de Boissettes (77) se love dans le bois de Mont-aux-Lièvres qui domine la vallée de la Seine et offre un cadre forestier singulier à ce site mémoriel. Sa composition est régulière : plan de base carré dont le centre est occupé par un calvaire. Ce cimetière date de l'Après-Guerre. Jusqu'en 1968, il était engazonné avec trois grands chênes ponctuant le clos.

Les cimetières les plus récents que l'on nomme cimetières paysagers tentent de s'affranchir de la forme traditionnelle des cimetières : leur composition met à profit le cadre environnant, composant de nouveaux paysages aux ambiances variées. Lorsque le cimetière est beau, agréable et facile d'accès, il devient alors un lieu de promenade.



Le cimetière de Frédeville, à Saint-Jean-de-Bray (45), a été aménagé au début des années 2000, dans un site boisé qui imprime des ambiances naturelles dans une composition d'ensemble contemporaine.



L'emplacement et la forme des cimetières ont évolué au fil du temps, en fonction des sociétés et de leurs pratiques funéraires.

Durant l'Antiquité, les cimetières sont disposés à distance des communautés vivantes. À partir du Haut Moyen-Âge, la majorité des cimetières s'agglomèrent autour de l'église paroissiale.

Dès le XVII^e siècle et surtout au XIX^e siècle, par mesure d'hygiène, le cimetière est déplacé hors du village. Certains sont aujourd'hui englobés par l'urbanisation.

Localement, les cimetières les plus anciens sont restés contre l'église.

Les cimetières qui ont été créés au XIX^e ou au début du XX^e siècle en limite ou à distance du village présentent souvent une composition régulière axée sur un calvaire, leurs extensions ayant plus ou moins respecté, en fonction de la pente et de la disponibilité foncière, l'organisation géométrique dictée par le parcellaire et les allées principales.

▽ L'esprit du lieu : comprendre le paysage d'accueil pour installer le cimetière



À Montagny-Sainte-Félicité (60), le cimetière entoure l'église monumentale, en isolat dans la plaine. Cette configuration séculaire en fait un lieu unique et remarquable.



Le cimetière de Valmondois (95) met à profit la topographie pour ménager des terrasses en balcon sur le village. Le belvédère sur le village a été valorisé par une table d'orientation.

La composition du cimetière doit mettre à profit les caractères paysagers du site environnant en s'appuyant sur ses structures paysagères, comme la topographie et l'orientation, les points de vue ou perspectives majeures, les éléments urbains ou paysagers remarquables, les voies publiques ou itinéraires particuliers, la maille bocagère, les ambiances champêtres, villageoises ou forestières...



Exemple du cimetière d'Apremont (60) / coupe topographique schématique : le cimetière est installé sur un coteau sableux, marqué par la présence de la forêt et par un dénivelé de près de 8m, dégageant de belles vues panoramiques sur la vallée de la Nonette et la forêt de Chantilly.

La présence ou non d'allées et leur tracé en relation avec les caractéristiques du terrain (rectilignes, sinueuses, dans la pente, en balcon...) conditionnent la composition du cimetière, ses ambiances et l'enchaînement des espaces. Les modalités de relation au village ou à la ville sont aussi importantes pour la perception et la mise en scène du cimetière.

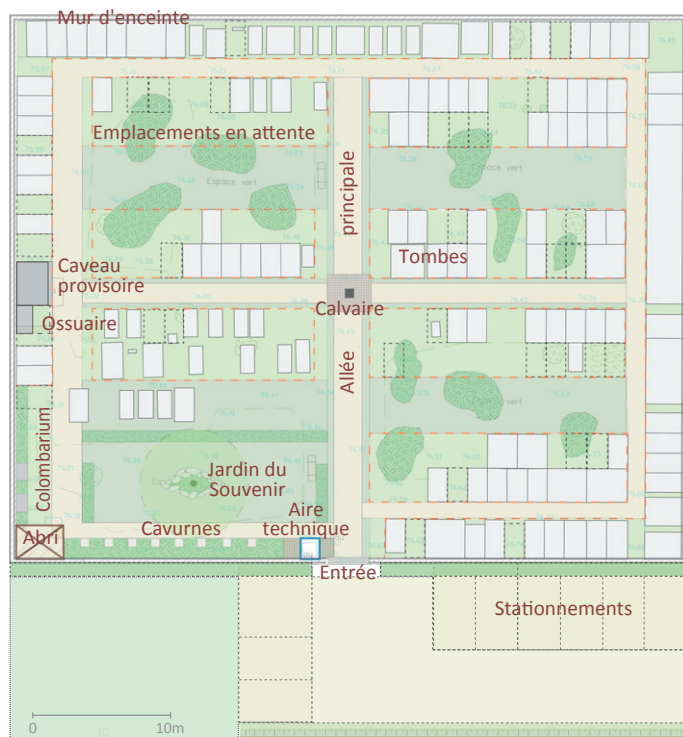
Pour le choix d'un site, l'appui d'un hydrogéologue est recommandé pour s'assurer de la nature du sous-sol et préserver la ressource en eau (voir la fiche I.7 - Aménager la gestion des eaux pluviales).

Un diagnostic écologique du site permettra également d'identifier les valeurs et les enjeux à prendre en compte dans le futur aménagement et dans sa gestion.

▽ Organisation d'un cimetière : quels sont les équipements obligatoires ou optionnels ?

Rappel : principaux textes réglementaires pour l'organisation du cimetière :

- Le code Général des Collectivités Territoriales - titres Pompes Funèbres et Cimetières
- Le Code de la Construction et de l'Habitat - Art. L 111-6
- Le Code de l'Urbanisme - Chap. IV Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.



Organisation d'un cimetière. Exemple de Boissettes (77) : De récents travaux ont amélioré l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite et ont permis d'amplifier la présence du végétal, le cimetière offrant encore de nombreux emplacements non occupés par des sépultures. Un espace cinéraire généreux a ainsi pu être créé.

Le cimetière, relevant du domaine public communal, est considéré comme un ouvrage public. Il doit obligatoirement être clos (hauteur minimale : 1,50m) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit être assurée car le cimetière est une installation ouverte au public (IOP).

Un cimetière est composé de différents espaces, dont **obligatoirement les espaces dédiés suivants** :

- un **terrain commun**, pour l'inhumation, avec des emplacements en pleine terre ou caveaux non concédés, pour cercueils et urnes,
- un **caveau provisoire** (ou temporaire), pour abriter temporairement un cercueil avant sa mise en tombe ou son incinération,
- un **ossuaire**, qui rassemble les ossements en fin de concessions ou lors de la reprise de concessions abandonnées,
- un **espace cinéraire**, pour les communes de plus de 2000 habitants, avec à minima un espace de dispersion des cendres et la possibilité de concéder des emplacements pour les urnes dans un columbarium ou des cavurnes.

En fonction de la taille du cimetière et de sa fréquentation, il faut aussi prévoir :

- des **espaces dédiés aux emplacements concédés** (fosses pleine-terre, caveaux, cavurnes, columbarium...),
- un **parvis au droit de l'entrée**, celle-ci devant être facilement identifiable et pouvant être distincte ou non de l'accès technique,
- un **point d'eau**, avec des arrosoirs et une zone pour gérer les déchets (aire technique), avec un point compost,
- des **places de stationnement** à proximité,
- des **éléments de signalétique** (panneaux directionnels, affichages : plan du cimetière, règlement, échéance des concessions, numéro de carré...),
- des **bancs**, banquettes et des poubelles,
- un **abri**, un bâtiment d'accueil, un lieu de cérémonie,
- un **local technique**, un logement pour gardien, des sanitaires,
- un **espace pour stocker les matériaux** comme la terre et les monuments en attente de pose.

► Les formes de sépulture

Important : l'inhumation et la crémation sont les deux seules pratiques funéraires autorisées en France.

▽ Les espaces destinés à l'inhumation

Rappel : l'inhumation peut se faire en caveau ou en pleine terre, le cercueil restant obligatoire (fosse de 1,50 à 2m de profondeur).

Terrain commun : c'est l'espace dédié aux fosses individuelles à destination des personnes ne possédant pas de concession. Il est obligatoire, sa surface minimale est réglementée : elle doit être 5 fois plus étendue que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Les concessions : pour rappel, il existe quatre types de concessions, la commune étant libre de procéder comme elle le souhaite : temporaires (15 ans maximum), trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles.

Dimensions, types et dispositions des tombes :

Les tombes en pleine terre doivent avoir une longueur minimale de 2m, couvertes ou non d'un monument funéraire.

Les caveaux peuvent être préfabriqués en monoblocs ou en éléments enterrés, affleurant ou semi-enterrés. Ils sont accessibles frontalement (impact sur le revêtement devant la tombe), ou par le dessus.

L'ossuaire est l'espace technique destiné à la ré-inhumation des restes exhumés, suite à une reprise de concession échue ou abandonnée.

Il est obligatoire depuis 2008, mais aucune caractéristique technique n'est imposée réglementairement. Il doit cependant proposer un dispositif d'inscription des noms des défunts concernés.

Un monument funéraire remarquable en état d'abandon peut être recyclé pour cet usage.

Le caveau provisoire : c'est un caveau utilisé lors de travaux sur caveaux définitifs.

Autres types de sépulture : carrés militaires, carrés confessionnels, carrés des enfants.

▽ L'espace cinéraire

C'est l'espace dédié aux cendres et aux urnes. Il est obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants et se décline sous formes et compositions très variées, regroupées ou non.

On trouve couramment :

- **Le Columbarium**, construction en "casiers", destiné à accueillir les urnes, géré par la commune sous le régime des concessions funéraires.

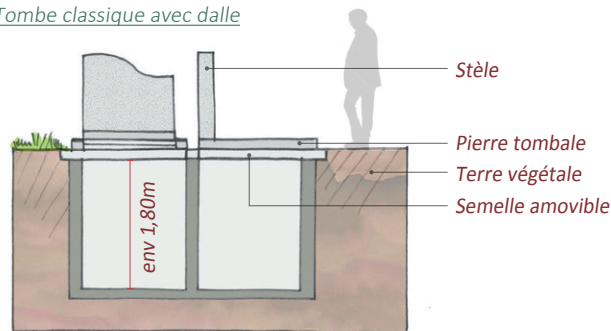
- **Cavernes**, petits caveaux (env. 1m3) réservés aux urnes, couverts ou non d'un monument funéraire.

- **Le Jardin du Souvenir**, communément appelé ainsi pour désigner l'aire de dispersion ou d'inhumation des cendres.

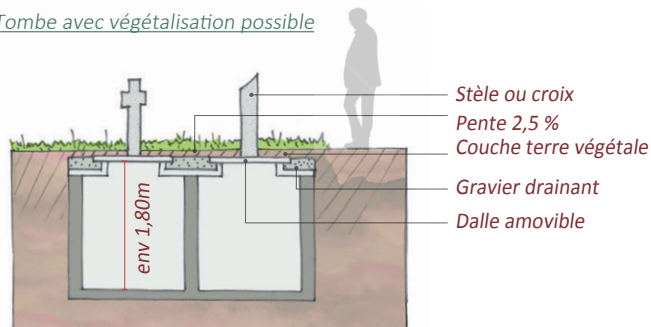
D'une manière générale, il faut concevoir ces espaces en s'appuyant sur la configuration du site et en favorisant l'usage de matériaux locaux.

En complément, voir la fiche I.2 - Nouvelles pratiques funéraires.

Tombe classique avec dalle



Tombe avec végétalisation possible



Caveau provisoire du cimetière de Plailly (60).



Cimetière de Montagny-Sainte-Félicité (60).



Cavernes en lisière de boisement à Versailles (78), cimetière des Gonards. Cet espace boisé limité par une simple clôture en échelas assure ici la qualité paysagère de l'espace cinéraire.



Le cimetière paysager des Clayes-sous-Bois (78) offre plusieurs Jardins du Souvenir pour la dispersion des cendres. Composés avec soin : prairies arborées, bandes de galets, pupitre avec le nom des défunts.



Le Columbarium du cimetière de Guyancourt (78) est composé avec le paysage.



Le cimetière écologique : le cimetière de demain. Carré écologique du Cimetière Parisien d'Ivry-sur-Seine (94). Dans ces nouveaux espaces encore très rares, les aménagements et les modes d'inhumation sont prévus pour avoir un moindre impact écologique.

► La force du végétal, à associer lors de la conception d'un cimetière ou de sa rénovation

Autrefois, le cimetière était enherbé, souvent ponctué d'arbres symboliques : if, buis, aubépine, lierre...

Au début du XIXe siècle, les tombes sont "jardinées", des rosiers y sont souvent plantés. De nouveaux cimetières sont édifiés ou redessinés dans l'esprit des parcs à l'Anglaise. Au cours du XIXe siècle, les cimetières accueillent de plus en plus de tombeaux en pierre, parfois monumentaux. Les tombes jardinées sont alors moins prisées et les cimetières sont moins végétalisés. Depuis les années 1960-70, le cimetière a eu tendance à se "minéraliser" à l'extrême, essentiellement pour faciliter l'entretien et optimiser son coût.

Aujourd'hui, la tendance s'inverse avec les démarches **Zéro-phyto** : la réintroduction végétale (herbes et vivaces, arbustes, arbres), en dialogue avec les matériaux minéraux (monuments funéraires, allées, esplanades, espaces entre tombes...), apporte au cimetière une qualité et un confort indéniable.

La majorité des cimetières du Parc naturel régional est à dominante minérale, le végétal y est surtout présent en strate basse. Les arbres y sont rares mais prennent parfois une allure majestueuse ! Dans ce contexte, le cimetière paysager d'Ermenonville est une exception, il est remarquable du fait de l'importance de la présence végétale.



Cimetière-parc d'Ermenonville (60), une référence d'exception pour le territoire du PNR Oise - Pays de France : installé face à l'église, en encorbellement sur le haut du coteau, il est composé d'allées dessinées comme un parc à l'Anglaise, avec un sol enherbé ménagé sous un couvert de pins remarquable.



Cimetière paysager de Saint-Martin-du-Tertre (95). Ce petit cimetière, aménagé sur le coteau boisé, offre des petites chambres végétales sous un couvert de bouleaux. Sa simplicité en fait un lieu exemplaire.

▽ Dans certains pays, le cimetière est communément un jardin, un parc ou un espace naturel



Cimetière anglais de Lisbonne (XVIIIe siècle) planté de cyprès, d'arbres de Judée, de palmiers et d'oliviers.



Cimetière romantique Assistens Kirkegaard à Copenhague : un parc de 20ha au cœur de la ville.



Cimetière Bolsheokhtinsky, immense cimetière au cœur de Saint-Petersbourg. Photo Nadia Orlova.



Cimetière coréen, perdu dans la montagne. Photo Solange Duchardt.

▽ La composante végétale du cimetière offre des intérêts multiples :

- **Ambiances propices au repos, à la méditation, au recueillement** : aspect symbolique et patrimonial de la plante, son cycle naturel évoquant le temps qui passe, la vie, la mort, la renaissance...
- **Valorisation du cimetière, rôle de mise en scène** : la végétation permet de marquer des points particuliers, d'articuler et d'identifier différents sous-espaces du cimetière.
- **Effet climatisation** (brise-vent l'hiver, ombrage l'été) et **niche pour la faune et la flore**.



Cimetière de l'Ouest à Angers (49) : ce vaste cimetière, par sa composante végétale et sa variété d'ambiances, offre un lieu agréable, propice à la méditation et à la déambulation. Chaque carré s'inscrit dans une composition végétale soignée et originale, la strate arborée assure une unité à l'ensemble.



Cimetière paysager de la Broderie aux Clayes-sous-bois (78) : toute une partie de ce cimetière contemporain décline les thèmes du bosquet et de la clairière pour offrir diverses ambiances de sous-bois clair.

Pour aménager ou rénover un cimetière, on recherchera un certain équilibre entre ambiances végétales et minérales en cohérence avec le site d'accueil et le contexte local :

- **Maintenir les arbres existants**, même vieux.
- **Respecter les habitats naturels favorables** à la faune et la flore tels que les pelouses calcaires, les sols sableux, les zones humides...
- **Bien choisir les essences**, de préférence locales et du registre champêtre, à adapter aux conditions de sols, d'exposition et d'usages et en prenant compte les évolutions climatiques.
- Dès la conception, penser à **faciliter les interventions de gestion et d'entretien**.

En complément, voir toutes les fiches relatives au lot II - Végétaliser les cimetières.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



COMMENT AMÉNAGER L'ESPACE CINÉRAIRE ? QUELLES ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES ?

► Les pratiques funéraires évoluent :

En France, les demandes d'incinération sont de plus en plus nombreuses, conduisant les collectivités à aménager des espaces cinéraires. Une autre aspiration semble émerger, celle des funérailles écologiques, faisant l'objet d'expérimentations par certaines communes.

Ces nouvelles pratiques funéraires témoignent d'une mutation fondamentale de l'esthétique et de l'organisation du cimetière.

De nouvelles règles en vigueur

Depuis 2008, les communes de 2000 habitants et plus doivent disposer d'au moins un site cinéraire (Art. L2223-1 du code général des collectivités territoriales). Celui-ci comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres (Jardin du Souvenir) doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour le dépôt des urnes (cavurnes).

Les cendres doivent être :

- "soit conservées dans l'urne cinéraire et inhumées dans la sépulture, déposées dans une case de columbarium ou scellées sur un monument funéraire".
- "soit dispersées en pleine nature sauf sur les voies publiques", avec une déclaration faite à la mairie. Le lieu doit demeurer accessible et doit être consacré ainsi que la date de cérémonie.
- "les cendres ne peuvent donc pas être dispersées dans une concession ou en fosse commune mais obligatoirement dans un espace de dispersion prévu au sein du cimetière ou d'un site cinéraire."

► Composer l'espace cinéraire

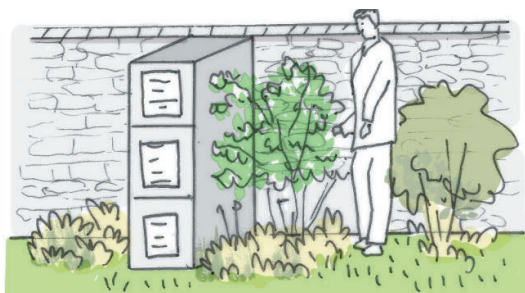
Il s'agit de composer un lieu de mémoire, accueillant, propice au recueillement. Trois types d'espaces sont principalement dédiés aux cendres des défunts : columbarium, cavurnes et espaces de dispersion des cendres appelés plus communément Jardin du Souvenir.

L'implantation de ces espaces se fait de façon groupée ou éclatée. La marge de manœuvre est plus étendue dans une extension ou un nouveau cimetière que dans un cimetière existant. Dans tous les cas, il faut rechercher la simplicité dans la composition et le choix des matériaux.

▽ Columbarium : différentes possibilités

Le columbarium est une construction en colonne ou en table, individuelle ou à plusieurs casiers, destinée à recueillir les urnes funéraires. Il est préférable d'installer le columbarium dans un bâtiment, adossé ou inséré dans un mur existant ou à créer, ou dans une composition végétale. Les modèles standards sont difficiles à intégrer dans les cimetières anciens.

La forme en colonne permet d'optimiser l'espace lorsque le cimetière est peu étendu. La forme en table permet un fleurissement individualisé plus aisé. Il est bien de prévoir aussi un endroit pour un fleurissement personnalisé en pleine terre, pratique, plus durable et qui embellit le cimetière.



Columbarium : forme en colonne, adossé à un mur, avec des plantations en pleine terre.



L'espace cinéraire du cimetière des Gonards à Versailles (78) offre un lieu à l'écart, propice au recueillement : le Jardin du Souvenir et l'espace dédié aux cavurnes prennent place dans une prairie en lisière d'un petit bois. Quelques fauteuils de jardin disposés sous de beaux arbres agrémentent le site.



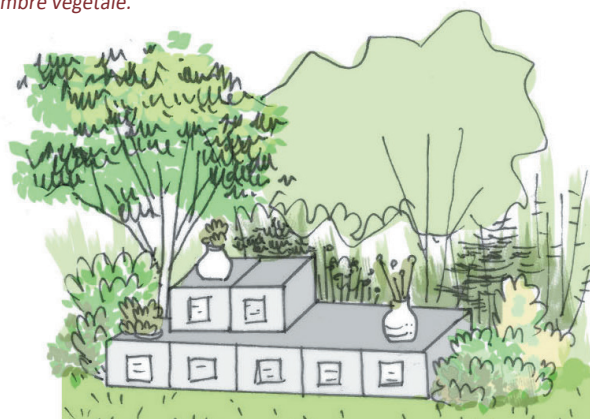
La commune de Boissettes (77) a récemment doté son cimetière d'un espace dédié aux cendres dans le dernier carré encore disponible. Un columbarium a pris place contre le mur d'enceinte dans le prolongement du Jardin du Souvenir.



Cimetière de l'Ouest à Angers (49), columbarium aménagé dans une chambre végétale.



Columbarium du cimetière de Sète (34), face à la mer et au couchant.



Columbarium : forme en table, adossé à un massif végétal.

▽ L'espace des cavurnes

Les cavurnes sont des petits caveaux d'1m3 environ, destinés à recueillir des urnes funéraires et refermés par une dalle en pierre ou en béton soigné.

Elles peuvent prendre place dans une composition d'ensemble organisant harmonieusement leur emplacement. La topographie, les vues, les végétaux existants doivent guider la conception qui se fera de préférence avec une composante végétale.



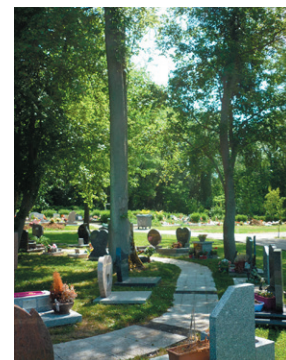
Dans le vaste cimetière de l'Ouest à Angers (49), plusieurs configurations pour les cavurnes sont offertes dans différents carrés. L'attention est portée sur la qualité et le confort des sols ainsi que sur le fleurissement.



Coupe de principe d'une cavurne. L'idéal pour l'entretien, est de limiter les saillies de plus de 5cm pour faciliter le passage de la tondeuse et limiter les chocs sur la pierre tombale.



Cimetière de la Broderie aux Clayes-sous-Bois (78) : les cavurnes sont disposées dans la prairie en diagonale sous des alignements d'arbres.



Cimetière de la ville de Sarcelles (95) : les cavurnes sont disposées de part et d'autre d'un petit chemin serpentant sous les arbres.

▽ Le lieu de dispersion des cendres ou Jardin du Souvenir

De formes variées, c'est un espace assez vaste pour la dispersion des cendres et l'accueil de la communauté qui se recueille. Il se décline à travers une multitude d'expressions paysagères : prairie plus ou moins fleurie, plage de pierres (galets, ardoises...) et chaque commune fixe les modalités d'usage. Les "puits de dispersion", souvent standardisés, ne sont pas obligatoires (rappel réglementation en page 1).

- Dessiner un vrai jardin, composé avec le site, en favorisant l'usage de matériaux et végétaux locaux, en évitant les gestes ostentatoires. Éviter les aménagements en kit.

- Prévoir un lieu et des supports pour les plaques d'identification, en mémoire des défunts dont les cendres ont été épanchées (imposé par le code des Collectivités). Ces plaques sont parfois sous concession.



Dans le cimetière de l'Ouest à Angers (49), le Jardin du Souvenir est aménagé autour d'une pelouse, avec allée, parterre de galets et bordures fleuries périphériques, accueillant les supports pour les plaques mémorielles des défunts incinérés. Un pupitre est à disposition pour les cérémonies.



Arbres ou arbustes du Souvenir : il s'agit d'emplacements concédés au pied d'arbres ou d'arbustes comme des rosiers (Rosiers du Souvenir).



Roseaie du Souvenir, cimetière de l'Ouest à Angers (49) : dans ce carré, un rosier-tige a été planté avec une plaque nominative en souvenir de chaque défunt incinéré.



Jardin du Souvenir du cimetière de Boissettes (77) : lors des travaux de rénovation, des blocs de grès ont été extraits et réutilisés pour composer le jardin au sein d'une prairie naturelle fleurie.

Important ! Il est souhaitable d'établir un plan de tonte du cinérarium compatible avec le rythme des dispersions. Ainsi les cendres les plus récentes ne seront pas exportées à la première tonte.



Dans le cimetière paysager de la Vallée aux Dames à Verrières-le-Buisson (91), le Jardin du Souvenir occupe le haut du cimetière, offrant un beau panorama. Un grand banc sur un plancher en bois accueille le visiteur et les plaques nominatives sont disposées sur des traverses à même la prairie.

Autres exemples illustrés



À Avernès (95), le columbarium récemment aménagé en maçonnerie traditionnelle s'adosse au mur du cimetière et fait corps avec lui, le couronnement en tuile du mur ayant été prolongé. Un soubassement permet de déposer des gerbes ou des fleurs devant les casiers. Des rosiers grimpants ont été plantés de part et d'autre de l'ensemble. Un dispositif très bien adapté au contexte traditionnel du site, sauf le choix des tuiles, qui aurait pu être orienté sur un modèle plus traditionnel de type tuile plate. Le cinerarium en galet (premier plan à droite) gagnerait à être accompagné de quelques plantes vivaces et adossé par un ou deux rosiers grimpants pour atténuer son pourtour "technique" en béton.



Au cimetière de la Broderie, aux Clayes-sous-Bois (78), plusieurs sites accueillent des columbariums en petites unités : en adossement contre un mur, dans une clairière, au sein de massifs arbustifs...



Cimetière d'Ermenonville (60) : le Jardin du Souvenir a été aménagé au sein d'un petit clos de murs anciens. Des plaques en mémoire des défunts ont été accrochées sur un des murs.



Cimetière de Frédeville à Saint-Jean-de-Bray (45) : le Jardin du Souvenir est composé sur une zone humide, avec une mare qui circonscrit l'espace. Une allée en bois traverse cette "île" et des plages de galets gris clair sont le réceptacle des cendres. Un exemple remarquable.



Cimetière du Mée-sur-Seine (77) : columbarium en demi-lune, avec chambres cinéraires disposées aléatoirement dans la maçonnerie de pierre.



Cimetière de Lescar (64) : le columbarium, de facture contemporaine, fait corps avec le mur d'enceinte.



Cimetière de Courdimanche (95) : columbarium disposé à l'angle du cimetière et bénéficiant d'un bel arbre.



Cimetière de Valmondois (95) : columbarium lové dans une maçonnerie de pierre adossé au mur d'enceinte et à la forêt, dans la perspective d'une grande allée.



Dans le cimetière Robert Auzelle à Clamart, ce columbarium est conçu comme un tripode sous un couvert arboré. Des bacs accueillent des arbustes et plusieurs bancs sont disposés face aux casiers. Il aurait sans doute été plus judicieux de réaliser les plantations en pleine terre, au pied du columbarium.



Cimetière de Boissettes (77) : petit columbarium en béton clair rappelant la pierre, adossé au mur d'enceinte traditionnel.

► Répondre aux nouvelles demandes de pratiques funéraires écologiques

En préalable, rappelons qu'en France, seule l'inhumation et la crémation sont autorisées. Mais d'autres techniques sont expérimentées dans d'autres pays et témoignent d'aspirations nouvelles écologiques :

- l'humusation (processus de dégradation naturelle du corps),
- la promession (technique de réduction du corps à base d'azote liquide),
- l'aquamation (appelée aussi liquéfaction, technique de réduction du corps à base d'une solution alcaline).

Rappel. La commune doit toujours proposer, parallèlement aux nouvelles pratiques écologiques, des espaces pour les inhumations "classiques".

▽ L'espace naturel au cimetière, ou éco-cimetière

En France, face à l'inhumation classique qui génère de nombreux rejets polluants et la crémation qui reste un processus énergivore, des alternatives écologiques existent, avec comme principal objectif de rendre le corps et les cendres à la terre le plus naturellement possible :

- **Usage d'un cercueil biodégradable** (bois non traité, carton, bambou, osier ou papier mâché), qui se dégrade sans polluer les sols. De même, il existe des urnes funéraires en matériaux biodégradables à base de sable, de sel ou de carton.
- **Inhumation du corps en pleine terre sans cuve bétonnée**, sans embaumement faisant usage de produit chimique, qui contaminent les sols, et avec des linges d'origine naturelle.
- **Pierre tombale issue de recyclage ou aucune pierre.**
- **Stèle écologique et durable** en bois, cuir, avec plaque en papier recyclé ou parchemin.

Encore peu répandus, mais en vogue, des espaces sont ainsi conçus pour l'inhumation avec un moindre impact écologique, sur la base d'un cahier des charges stricte que les familles du défunt doivent respecter. Ces cimetières imposent des **normes environnementales fortes** et peuvent être reconnus comme réserves naturelles ou bénéficier du label "Jardin remarquable".

Le plus novateur est celui de Souché à Niort, entièrement voué à ces pratiques écologiques (voir encadré ci-dessous).

D'autres collectivités ménagent, au sein de leur cimetière, des espaces funéraires écologiques, comme le cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine. D'autres sont en projet, comme à Thiais, Bagneux et Pantin.

Pour l'aménagement de tels lieux, la plus grande contrainte est la consommation d'espace, un emplacement "écologique" nécessitant 6 à 10m² environ par tombe. Ils sont généreusement composés en "emménageant" le site d'accueil et en recherchant un fonctionnement écologique optimal.



Carré écologique du cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine (94) : dans ce carré de 1560m², tout est biodégradable et il n'y a pas de pierre tombale, l'objectif étant de ne laisser qu'une empreinte écologique réduite. L'inhumation se fait en pleine terre, sans soin thanatopraxique. Les concessions sont 22% moins chères, mais les familles s'engagent par la signature d'une charte, à respecter toutes les prescriptions écologiques. 157 concessions (identifiées ici par des piquets) sont ainsi proposées dans une prairie naturelle bordée de massifs arbustifs pour le respect de la biodiversité. Les plantations par les familles sont limitées aux fleurs de saison. Le choix esthétique et environnemental des stèles est soumis à l'accord de l'administration.

Le cimetière naturel de Souché à Niort

La ville de Niort (79) a créé en 2014 un cimetière innovant en recherchant le moindre impact écologique, où le visiteur se sent relié à la nature.

Ce dispositif exemplaire représente un réel intérêt environnemental : le cimetière est devenu un vrai refuge pour la biodiversité et il coûte moins cher à la commune et aux familles.



Le cimetière a été conçu en régie comme un parc extensif de 4000m². Les arbres préexistants ont été conservés, l'ensemble est pratiquement entièrement enherbé et largement enrichi de plantes vivaces et d'arbustes. Les clôtures ont été conçues pour renforcer les ambiances champêtres. Les défunts sont déposés en pleine terre sans soin de conservation, dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables. Le mémorial est remplacé par une pierre discrète d'origine locale ; un espace de dispersion des cendres est à disposition des familles ; le fleurissement est réglementé.



Photographies : CAUE des Deux-Sèvres.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



SOIGNER LES ABORDS, LES CLÔTURES ET LES ENTRÉES DU CIMETIÈRE

► La qualité des abords du cimetière est tout aussi importante que celle de son paysage interne afin d'inviter au calme et au recueillement. Il est donc essentiel de maintenir ou de retrouver du sens aux perceptions d'approche ou aux silhouettes que le cimetière peut offrir.

Certains cimetières sont conçus pour être vus, d'autres semblent plus cachés, comme pour préserver une certaine intimité avec les défunts.

Dans ces diverses configurations, la clôture du cimetière matérialise symboliquement les limites entre le monde des vivants et le monde des défunts, c'est la limite du "jardin des Morts".

L'entrée doit permettre l'accueil des visiteurs ainsi que les circulations techniques (entretien, fossoyage, corbillards, enlèvement des déchets...).



Avilly-Saint-Léonard (60) : des abords simples et soignés pour inviter au calme et au recueillement.

► Les abords : qualifier la perception et mettre en scène le cimetière

Soigner les abords, c'est avant tout s'assurer :

- d'une composition spatiale mettant en scène le cimetière en ciblant la qualité du seuil, de l'entrée, de l'enceinte ;
- du bon fonctionnement de l'accueil pour le visiteur : accès aisé, signalétique, stationnement, accessibilité...
- de la cohérence des relations au village ou à la ville, relation physique (cheminement, stationnement, espaces traversés ou longés) et visuelle (qualité et quiétude de l'environnement proche, qu'il soit bâti, agricole ou naturel).

En conséquence, il faut :

- soigner l'aire de stationnement,
- qualifier l'approche, mettre en scène le cimetière,
- signaler le cimetière au sein du bourg ou du village et flécher l'itinéraire d'accès,
- éviter d'associer à l'entrée une aire technique de stockage de déchets ou de matériaux,
- penser au fleurissement. (en complément, voir les fiches II.3 - Les pieds de murs et II.4 - Murs et clôtures).



Un bel alignement de peupliers ainsi qu'un bosquet de tilleuls autour du calvaire accompagnent la silhouette de l'église de Montigny-Sainte-Félicité (60) qui domine le cimetière.



Pour inviter le visiteur à monter jusqu'au cimetière d'Apremont (60), des parterres de fleurs réalisés par la commune, avec l'aide du PNR Oise-Pays de France, accompagnent le chemin depuis l'aire de stationnement jusqu'au seuil planté de tilleuls : une scénographie simple mais sereine.



À Vaux-sur-Seine (95), un alignement d'arbres invite à entrer dans le cimetière.



Le cimetière d'Orry-la-ville (60) s'identifie par un seuil généreusement arboré. Le visiteur pénètre dans le cimetière en traversant un porche. C'est un dispositif assez rare localement.



► L'entrée participe fortement à la mise en scène du cimetière, en fonction de son environnement

▽ Marquer l'entrée par une plantation d'arbres

Dans le PNR, les entrées sont généralement d'une grande simplicité. Parfois le seuil est marqué par une plantation d'arbres : un petit mail, une ligne d'arbres, un arbre majestueux.... Ces ponctuations identifient le cimetière, qualifient l'ensemble du paysage environnant et rendent l'approche plus accueillante.



À Montlognon (60), 4 magnifiques tilleuls signalent le cimetière à la ronde, formant une voûte impressionnante au-dessus du seuil du cimetière. Contrairement aux pratiques habituelles (taille en têtes de chat), ceux-ci ont gardé leur beau port naturel.



À Avilly-Saint-Léonard (60), deux cyprès encadrent le portail, ils sont plantés à l'intérieur du cimetière.



Le cimetière de Cormeilles-en-Vexin (95) se signale dans la plaine par son clos de murs et ses ponctuations végétales : deux ifs séculaires et une ligne de tilleuls invitent le visiteur à pénétrer dans le cimetière par un beau porche. Quelques bancs sont disposés sous les tilleuls et des iris soulignent le mur d'enceinte.

► Aménager la clôture : rechercher une "mise en écrin" du cimetière

▽ Mur opaque ou clôture végétale transparente ?

Réglementairement, le cimetière doit être clos sur une hauteur d'1,50m au moins (art. R. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette limite doit être infranchissable pour éviter des animaux errants. Elle est généralement réalisée en maçonnerie traditionnelle (pour les cimetières les plus anciens), ou par des éléments préfabriqués (mur de parpaing, enduit, palplanche de béton...), ou plus simplement par une clôture en grillage souvent accompagnée d'une haie végétale.

Traditionnellement, notamment au sein du PNR Oise - Pays de France, le cimetière est entouré d'un mur de pierre parfois surmonté d'une grille. Certains murs suivent la pente, d'autres la soutiennent. Mais les extensions récentes ont souvent été faites à l'économie : clôture en grillage doublée d'une haie monospécifique ou clôture en palplanche de béton.

Le choix de la clôture du cimetière se fera en fonction du contexte, en prenant en compte, notamment :

- le relief qui peut imposer un ouvrage de soutènement maçonné, permettant d'offrir un effet de terrasse en balcon sur le paysage ;
- les vues à privilégier ; dans ce cas la clôture peut être mixte : mur ou muret avec grille, doublé ou non d'une haie, ou accompagné de plantes grimpantes ;
- l'environnement proche, par exemple la proximité des lieux habités, qui impose un mur d'une certaine hauteur pour isoler le cimetière.



À Courdimanche (95), le cimetière est clos par un mur traditionnel en pierre. Les faces donnant sur l'espace public sont animées par des rosiers grimpants.



À Guiry-en-Vexin (95), la clôture du nouveau cimetière est mixte : d'un côté un mur, de l'autre, un muret surmonté d'une clôture grillagée. Ce sont les plantations qui assurent l'unité et la qualité du seuil du cimetière, un bel espace public au cœur du village.



À Donzenac (19), le mur du vieux cimetière épousant la pente du coteau, est partiellement construit avec des sarcophages.



Le cimetière de Bray à Rully (60) présente un mur traditionnel en pierre qui, le long de la route, devient un bel ouvrage de soutènement remarquable et souligne les arbres comme repère dans le paysage.

Dans tous les cas, il faut cibler une clôture noble et durable, avec des matériaux locaux. Éviter l'usage de clôtures en treillis soudés ou béton modulaire du commerce ainsi que les haies monospécifiques.

Une végétalisation même partielle de la clôture rend l'espace plus accueillant, en utilisant des plantes vivaces et grimpantes (Voir fiche II.3 - Les pieds de murs et fiche II.4 - Murs et clôtures). Si le choix se porte sur une enceinte traditionnelle en pierre, la pierre sera locale, de préférence de réutilisation, et sa mise en œuvre se fera avec du mortier à base de chaux.

Si le choix se porte sur une enceinte plus contemporaine, il faut qu'elle soit dessinée sur mesure en accord avec l'esprit du site d'accueil et qu'elle soit discrète dans ses dimensions et sa facture. Si le choix se porte sur une clôture végétale, préférer une grille métallique ou en fonte plutôt qu'un grillage, soigner la composition avec des essences mixtes et locales et s'assurer d'un entretien doux.

Les clôtures en bois ajourées s'accordent particulièrement bien avec la végétation et constituent des solutions bien adaptées pour des créations ou des extensions en ambiance champêtre.

En complément, se reporter au guide des clôtures du PNR Oise-Pays de France dans la rubrique "publications" du site internet : www.parc-oise-paysdefrance.fr



Entrée du cimetière d'Ermenonville (60) : murs / pilastres carrés et portail en fer forgé constituent le vocabulaire courant des entrées des cimetières du PNR Oise-Pays de France.



Mur en brique autour du cimetière de Domfront (60).



Bussy-Saint-Georges (77) : clôture en bois.



Clôture modulaire en béton conçue spécifiquement pour le cimetière de Guyancourt (78).



Mur en palplanches végétalisées (ici du lierre) au cimetière de Ferrières (60).

▽ Cas de la restauration des murs

La restauration des vieux murs doit respecter leur facture d'origine, en soignant les couronnements et les enduits, avec des matériaux adaptés. Il est souhaitable de se faire conseiller par le PNR.

Tout projet de restauration ou d'extension proche d'un ensemble patrimonial reconnu doit faire l'objet de consultation en amont de l'Architecte des Bâtiments de France.

La rénovation des cimetières doit aussi prendre en compte l'amélioration des clôtures dites plus banales, comme les clôtures en palplanches béton ou en grillage. Dans le cas où ce type de clôture est maintenu, notamment pour des raisons de coût, la végétalisation est une solution efficace et indispensable (Voir fiche II.3 - Pieds de murs et fiche II.4 - Murs et clôtures).

▽ Portes, portails et portillons

L'entrée principale d'un cimetière traditionnel est marquée par un portail métallique ou en fonte, avec ou sans portillon, fixé sur un dispositif de pilastres de section carrée. Parfois, c'est un porche monumental qui identifie le cimetière. Mais ce peut aussi être une porte en bois, plus discrète et qui protège du vent.

L'accès des visiteurs est nécessairement adapté aux personnes à mobilité réduite et si le cimetière est en pente, il peut offrir plusieurs entrées avec stationnement adapté pour PMR (Voir fiche I.6 - Assurer l'accessibilité pour tous).

L'entrée technique peut être indépendante et à distance de celle du public afin de faciliter les manœuvres et les tâches d'entretien sans gêner le visiteur.

Pour un accès à créer, le choix se portera sur une esthétique sobre (dimensions, matériaux et couleurs) et motivé par l'esprit et la configuration du site.



Le cimetière d'Avernes (95) s'identifie avec son portail monumental, flanqué de deux portes en bois pour l'accueil des piétons.



Simplicité du portail d'entrée du cimetière de Courdimanche (95).



À Verrières-le-Buisson (91), l'entrée du cimetière de la Vallée aux Dames associe brique, portail métallique et clôture en échelas, un choix contemporain en résonance avec le contexte champêtre du site d'accueil.



► Une entrée accueillante

▽ Bâtiment d'accueil, auvent :

Le bâtiment d'accueil n'est pas obligatoire ni nécessaire pour les petits cimetières. Un simple auvent permet d'offrir un abri pour le visiteur.

Dans le Vexin, l'entrée se fait traditionnellement par un porche plus ou moins monumental, qui offre différents services : un abri, un point d'information, un point d'eau, un banc...



Porche d'entrée, cimetière de Corneilles-en-Vexin (95).



Petit abri rénové, cimetière de Boissettes (77).

▽ À positionner près de l'entrée :

- Les petits équipements à disposition du public : le point d'eau, l'espace dédié au tri des déchets et au compostage (Voir les fiches I.10 - Les fontaines, I.11 - Inciter au tri des déchets et I.12 - Inciter au compostage).

- Un banc ou une banquette, qui peut s'adosser au mur ou se positionner sous l'auvent.



Ce nouveau bâtiment d'accueil, avec une salle de recueillement, a été implanté contre l'allée principale de l'extension du cimetière de Vaux-sur-Seine (95).



À Lurais (36), l'entrée est marquée par deux pavillons à la rénovation soignée. Un des pavillons est réservé à l'accueil (banc) et au tri sélectif. Le portail est composé d'une grille plus contemporaine mais sobre et discrète.



Auvent à l'entrée du cimetière de Valmondois (95) et panneau d'information avec un plan repérant des tombes d'illustres personnes.



▽ Signalétique, plan, consignes et règlement local :

On trouve généralement à l'entrée d'un cimetière un espace information avec, par exemple :

- Le règlement intérieur, qui doit être affiché à l'entrée du cimetière. Il doit indiquer les horaires d'ouverture et de fermeture au public, les règles et recommandations et peut aussi rappeler quelques règles d'hygiène.

- Un plan de situation, localisant les équipements, les numéros des allées et les concessions.

- Une liste des concessions déclarées en état d'abandon.

- Une information sur l'histoire et le patrimoine du cimetière.

- Un panneau d'information sur la gestion et la préservation de la biodiversité (ex : gestion différenciée, fleurissement pour les pollinisateurs...).

- Des panneaux pour le tri des déchets et le compostage.



Le cimetière de Lescar (64) montre une approche plus contemporaine de l'abri, avec banquettes et corbeille de propreté.



À Évecquemont (95), un simple mur de brique au droit de l'entrée soutient une toiture légère et marque l'entrée du cimetière. L'ensemble abrite les panneaux d'information ainsi qu'un banc.

▽ Un jardin d'accueil offert à l'entrée du cimetière

Un petit espace soigné par ses plantations et son mobilier peut être proposé près de l'entrée, avec quelques massifs fleuris et quelques bancs pour accueillir les visiteurs. L'étendue de cet espace devra être proportionnelle à la taille du cimetière.



Cimetière de la vallée aux Dames à Verrières-le-Buisson (78) : placette d'accueil avec halle centrale et bâtiment d'accueil.



À Versailles (78), dans le cimetière des Gonards, le jardin d'accueil près de l'entrée offre un agréable lieu de repos et de méditation.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



MAINTENIR LES SOLS PERMÉABLES OFFRIR DES ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉLOS

► L'aire de stationnement pour le cimetière doit permettre de :

- Accueillir confortablement le visiteur qui vient en voiture ou à vélo en offrant des emplacements pratiques pour se garer.
- S'inscrire dans le paysage du cimetière en confortant ses qualités paysagères et environnementales à travers une composition d'ensemble et des choix de matériaux ciblés.
- Limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration sur place.

Pour les caractéristiques des principaux matériaux de sols, voir la fiche I.5 - Aménager des allées.



À Orry-la-Ville (60), une vaste esplanade généreusement plantée accueille le visiteur. Les voitures peuvent être garées sous les arbres sur un revêtement mixant stabilisé et pelouse. L'usage extensif du parking permet l'absence de marquage au sol, ce qui offre une grande vacuité et fait la qualité du lieu. Ce type de dispositif ne convient pas aux pratiques plus intenses car le stationnement occasionne des blessures aux troncs et des tassements racinaires.

► Composer l'aire de stationnement dans l'esprit du cimetière

▽ Emplacement

Le positionnement de l'aire de stationnement se fera de préférence à côté de l'entrée du cimetière. La composition d'ensemble devra respecter les caractères paysagers du site d'accueil en mettant en valeur l'entrée du cimetière.

Penser à assurer un cheminement piéton protégé et confortable si le parking est placé à distance du cimetière.

Dans tous les cas, les places réservées pour les personnes à mobilité réduite doivent être disposées près de l'entrée, en respectant la réglementation (Voir fiche I.6 - Assurer l'accessibilité pour tous).

▽ Dimensions adaptées, emprises nécessaires

Le nombre de places doit être proportionnel à la taille du cimetière. On recherchera la mutualisation du stationnement, notamment lorsque le cimetière est situé près du bourg ou d'un équipement public.

Dans le cas contraire, l'aire de stationnement doit être composée avec la pente et la desserte principale ainsi qu'avec l'entrée du cimetière s'il s'inscrit dans sa continuité.

Une partie des emplacements peut être aménagée de manière plus rustique afin de moins impacter le site d'accueil.

Dans le cas de "petits cimetières", le stationnement peut se faire sur la placette d'accueil devant l'entrée du cimetière si celle-ci est suffisamment étendue, afin de dégager le seuil.

Parfois, une simple surlargeur de la voie de desserte peut suffire. Dans ce cas, les emplacements peuvent être végétalisés, en continuité des accotements en s'assurant de la portance du sol.



Le nouveau cimetière de Guiry-en-Vexin (95) se situe contre le cœur du village, en accroche à la traverse principale. Le stationnement est simplement aménagé au droit de l'enceinte, de chaque côté de l'entrée, sur une pelouse sur mélange terre-pierre.



À Saint-Vaast-de-Longmont (60), le stationnement se fait sur le bas-côté enherbé, sous les arbres, contre le cimetière. La partie près de l'entrée, d'usage plus intense, est traitée en stabilisé.

▽ Gérer la pente et le ruissellement

L'infiltration sur place est à favoriser.

L'aire de stationnement devra intégrer dans sa composition un dispositif de gestion des eaux pluviales pour récolter les eaux, les conduire, les stocker et les infiltrer.

Voir aussi la fiche I.7 - Aménager la gestion des eaux pluviales.

Rappel : conditions de pente pour les places destinées aux personnes à mobilité réduite :

- Les pentes ne doivent pas dépasser 4% pour le profil en long et 2% pour le profil en travers.
- Les places doivent être positionnées de manière à offrir une liaison piétonne jusqu'au cimetière dans ces mêmes conditions..
- Le reste de l'aire de stationnement peut s'inscrire sur des pentes plus fortes, mais dans ce cas, la place PMR est située le plus près possible de l'entrée et devra être directement connectée à un cheminement sur une pente maximale de 5% (Voir la fiche I.6 - Assurer l'accessibilité pour tous).



Parking du nouveau cimetière paysager de la Teulère à Lescar (64). Une mare est aménagée au fond du parking pour récupérer les eaux de ruissellement.

▽ Choisir des matériaux de sol perméables

L'un des principaux critères de choix est de pouvoir offrir des espaces conviviaux et accueillants aux abords du cimetière en évitant les effets normatifs du vocabulaire routier. Les matériaux seront "roulables" mais à choisir de préférence dans le registre du vocabulaire des parcs et jardins.

Les matériaux perméables à privilégier pour leur durabilité et leur qualité sont :

- les pavés ou dalles / joint gazon, de préférence en pierre naturelle d'origine locale ou européenne,
- les sols en graviers ou gravillons, à renforcer si besoin pour la portance et le confort des piétons,
- les sols stabilisés, à renforcer par un liant ciment ou chaux pour limiter les érosions liées aux manœuvres des voitures.

En complément, se référer au tableau des matériaux figurant dans la fiche I.5 - Aménager des allées.



Sol mixte en émulsion gravillonnée et gravillons.



Dallage en pavés béton datant des années 1990. Parking du Parc Floral de Vincennes (94).



Stationnement devant le cimetière de Boissettes (77). L'accès en enrobé a été décroûté au profit d'une aire en stabilisé renforcé. Les bordures en pavés de grès sont arasées, ce qui permet de récolter les eaux pluviales dans un fossé latéral très doux.



À Barbéry (60), les voitures stationnent sous les arbres, le long du mur d'enceinte du cimetière. Le sol est simplement traité en grave. C'est un aménagement plaisant mais peu favorable aux arbres, du fait du tassement du sol et du risque de blessures des troncs. Planter moins dense aurait permis d'aménager une marge entre arbres et véhicules.



Aire de stationnement du Parc du Château à Hardricourt (78). Le sol associe le pavé de grès posé à sec (sur lit de sable) et le gravier. Les bordures en pavés sont scellées mais les joints sont "à reflux" pour laisser l'eau s'écouler. Photo : A. Pedzol.

▽ Favoriser des emplacements végétalisés

Dans certaines conditions, les emplacements peuvent aussi être végétalisés, par exemple en continuité des accotements, notamment lorsqu'ils sont prévus en surlargeur d'une voie champêtre, ou lorsque le stationnement est peu utilisé.

Une bonne solution consiste à végétaliser la partie la plus éloignée de l'entrée : les emplacements ne seront utilisés que ponctuellement, lors de cérémonies et au moment de la Toussaint.

Le mélange terre-pierre est une bonne alternative : il permet de renforcer la portance des sols enherbés. Ces techniques de sols enherbés sont bien adaptées aux petits cimetières.

Plus le cimetière est grand, plus les visites sont nombreuses. Il faut alors prévoir des sols plus robustes à l'arrachage en utilisant des dalles ou nappe "nid d'abeille" en résine, ou des pavés autobloquant en béton ménageant des ouvertures pour permettre un remplissage en terre végétale ou en gravier.

Voir aussi la fiche II.6 - Allée et aire de stationnement.

Rappel technique : composition et mise en œuvre du mélange terre-pierre

- Décapage de la terre végétale et dressage soigné du fond de forme.
- Mise en place d'une structure porteuse, par exemple 30 cm de grave naturelle 0/100 avec ajout d'un géotextile si le sol est argileux.
- Mise en place d'un mélange terre-pierre, sur 20 à 30 cm environ, préalablement préparé avec 60% de pierres de diamètre compris entre 20 et 40 mm (grave 20/40, de préférence d'origine locale, ne modifiant pas l'acidité naturelle du sol) et 40% de terre végétale, de préférence issue du site.
- Semis avec un mélange pour sol pauvre, résistant à la sécheresse et au piétinement ou, mieux, laisser le sol se coloniser par la flore spontanée locale.

Voir aussi la fiche I.5 - Aménager des allées.

▽ Structures végétales associées

La conception de l'aire de stationnement doit intégrer les plantations :

- Pour les arbres : formes, hauteurs, essences.... en bouquet, éparées, en alignement, en mail, pour un juste effet d'ombrage, de composition, de soulignage du projet.
- Pour les arbustes et haies champêtres : pour former des chambres végétales, en accompagnement de clôtures ou pour accompagner les cheminements piéton.

Penser aussi fleurissement, en privilégiant l'emploi de plantes vivaces.

L'ensemble des essences sera d'origine locale et du registre du paysage environnant, en recherchant à enrichir la trame verte et bleue en faveur de la biodiversité locale.



Couvert arboré devant le cimetière d'Orry-la-Ville (60) où aucun marquage au sol ne vient perturber la simplicité de l'aménagement.



Parking du Mont-Saint-Michel (50). L'accès central est en béton et les emplacements, en mélange terre-pierre, sont ponctués de bandes arborées.



Parking du cimetière de Frédeville à Saint-Jean-de-Bray (45). Le parking principal, près de l'entrée et plus utilisé (photo de gauche), est en béton et enrobé, alors que les espaces plus éloignés sont végétalisés avec un renforcement en "nid d'abeille" (photo prise en période de sécheresse).



Exemple de parking "mixte" avec un dispositif plus extensif en chambre végétale sur les parties les moins utilisées. Une simple barrière disposée le long de l'axe central indique les modalités du stationnement courant, plus intensif, qui se fait sur un sol en stabilisé. Parking du château, Le Mesnil-en-Ouche (27).



L'aire de stationnement du cimetière de Lurais (36) est une simple esplanade en stabilisé, sans bordure, ce qui permet à la prairie de conquérir les emplacements. Des tontes régulières permettent de réguler la végétalisation naturelle.

▽ Mobilier, éclairage

Le choix se portera sur des éléments sobres et efficaces.

Limiter les bornes, choisir des solutions simples dans l'esprit des lieux : clôture en échelas, barrières métalliques ou en bois.

Si l'aire de stationnement est agréable et près de l'entrée, elle constitue un espace public accueillant et peut alors être agrémentée de bancs. Un petit jardin d'accueil peut y être associé, si l'emprise le permet.

L'éclairage n'est pas indispensable. Il peut être associé à la voirie et dans tous les cas doit être temporisé pour limiter les perturbations sur les cycles de vie des insectes.



De tels équipements ne sont pas forcément nécessaires. Ici, ils peuvent se justifier car l'aire de stationnement est associée à un chemin de randonnée. Cimetière de Frédeville à Saint-Jean-de-Bray (45).



À Saint-Vaast-De-Longmont (60), un banc a été installé au pied de l'arbre qui ombrage l'aire de stationnement du cimetière.

▽ Signalisation et signalétique

Les panneaux de toutes sortes sont à limiter en nombre, en taille et en impact visuel ! Normalement, un espace bien conçu ne devrait pas nécessiter de signalétique !

Les dispositifs, s'ils s'avèrent nécessaires (par exemple, pour indiquer l'entrée du cimetière ou la présence d'équipements divers), devront être sobres et efficaces.

La signalisation routière liée au stationnement (verticale et horizontale) n'est pas obligatoire et non nécessaire, si l'aire de stationnement est bien conçue.

Attention à l'impact visuel du panneau PMR ! La couleur bleue n'est absolument pas obligatoire (Voir la fiche I.6 - Assurer l'accessibilité pour tous).



Corbeille de propreté et mat d'éclairage. Aire de stationnement du cimetière de la Teulère à Lescar (64).

► Équiper le cimetière de range-vélos

Rares sont les cimetières équipés de range-vélos alors que la pratique devient plus importante. Il faut donc penser à en installer pour les visiteurs.

Deux types d'emplacements sont envisageables :

- soit associés à l'aire de stationnement en adossement à un mur, un bâtiment ou une structure végétale mais bien en vue pour limiter les vols,
- soit positionnés à l'intérieur du cimetière contre une allée principale, notamment pour les grands cimetières paysagers.

La végétalisation du sol de l'aire d'accueil des range-vélos est préférable. Un sol mixant pavés ou dalles de pierre et pelouse peut aussi bien convenir.

Choisir un système de range-vélos sobre et solide qui permet de bien maintenir le vélo en place et de l'accrocher. Parmi les plus simples :

- une lisse en bois ou métallique à 30-50cm de hauteur, à fixer contre un mur,
- une barrière en bois ou en métal,
- un potelet en bois avec un système d'accroche.

Choisir une couleur sombre et mate de préférence (en accord avec le mobilier du cimetière).

Éviter les modèles trop urbains pour les "petits cimetières ruraux". Quelques simples arceaux-étriers suffisent, à installer à l'intérieur du cimetière, contre un mur près de l'entrée par exemple.



Range-vélos nouvellement installés dans le cimetière de Pont-Sainte-Maxence (60). Un dispositif rare dans les cimetières. Un modèle un peu moins urbain et une végétalisation du sol assureraient une meilleure insertion (photomontage à droite).



Cimetière paysager de Guyancourt (78). Dans ce cimetière très étendu, plusieurs séries de range-vélos sont disposées à l'intérieur même du cimetière sous les arbres, aux croisements d'allées.

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.

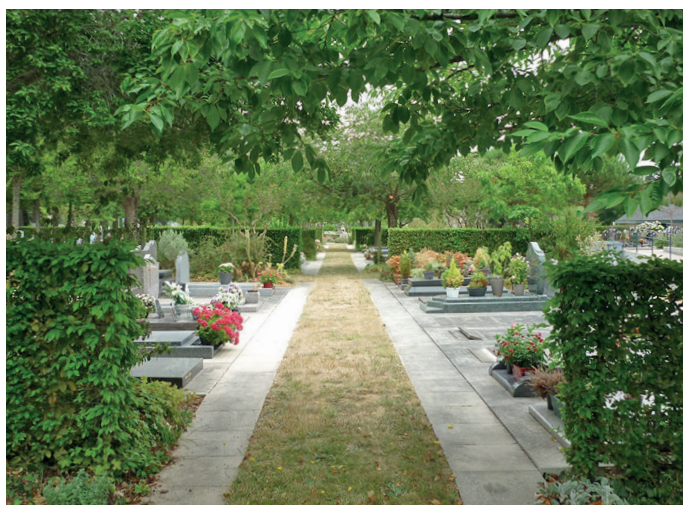


SOLUTIONS FAVORISANT L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES AUTRES QUE L'ENHERBEMENT

► L'aménagement des allées doit concilier de nombreux critères :

- protection des ressources en eaux,
- gestion de la pente et des ruissellements,
- confort d'usage et accessibilité pour tous,
- dimensions et portance adaptées aux engins de services et aux travaux funéraires,
- qualité paysagère, caractère patrimonial,
- respect de la biodiversité,
- durabilité dans le temps et coûts d'aménagement,
- optimisation de l'entretien.

Dans cette fiche, sont développées les solutions autres que l'enherbement, celui-ci étant développé dans la fiche I.6 - Végétaliser une allée. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est développée dans la fiche I.6 et l'aménagement de la gestion des eaux pluviales dans la fiche I.7.



Allée en pelouse renforcée par des dalles alvéolées en résine et bordée latéralement par des dalles préfabriquées en béton. Cimetière de l'Ouest à Angers (49).

► Limiter la minéralisation, redimensionner les allées, s'adapter à la pente

▽ Des dimensions et matériaux adaptés aux usages :

Les allées principales doivent offrir un confort d'usage pour le piéton. Une largeur de 2m à 2,50m suffit pour la circulation des engins de services (corbillard, mini-pelle...). Pour limiter la minéralisation, on pourra favoriser la mixité de matériaux minéraux et de surfaces végétales, par exemple en ménageant des bandes roulantes minérales de part et d'autres d'une bande prairiale sur mélange terre-pierre.

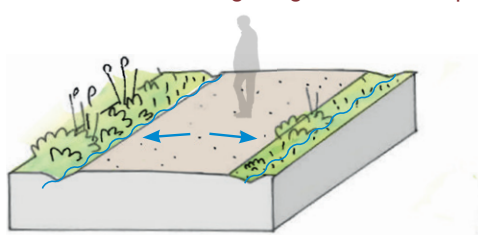
Les allées secondaires seront a priori plus étroites et pourront plus facilement être végétalisées. Penser également à recycler les matériaux, par exemple en utilisant le gravier récupéré lors de végétalisations d'allées (mélange terre-pierre).

Attention, certains revêtements ne sont pas conformes aux exigences relatives aux normes PMR, comme les dalles alvéolaires, le sable, le gravier. Il est prudent de bien se renseigner avant de choisir telle ou telle solution et de hiérarchiser les itinéraires, voire d'associer sur une même allée plusieurs types de revêtement.

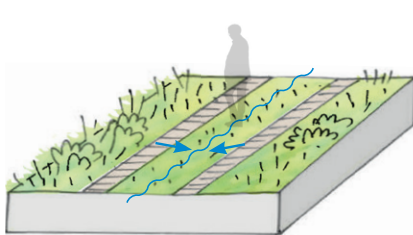
▽ S'adapter à la pente pour freiner le ruissellement et favoriser l'infiltration

Les allées doivent être conçues pour limiter l'écoulement des eaux de surfaces vers les emplacements funéraires et favoriser l'évacuation vers les plantations. Pour cela, il existe divers dispositifs à associer à l'allée tels que micro-fossés, caniveaux, drains ouverts ou tranchées drainantes.

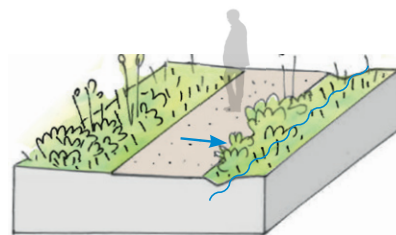
Voir la fiche I.7- Aménager la gestion des eaux pluviales.



Allée carrossable en stabilisé avec 2 fossés latéraux



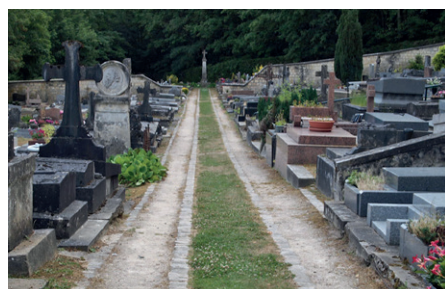
Allée carrossable enherbée avec bandes roulantes en dalles et infiltration dans la bande centrale



Allée secondaire en stabilisé avec un fossé latéral

• Pour les allées carrossables, opter pour un revêtement résistant et perméable, avec récupération des eaux pluviales de part et d'autre ou sur le côté en aval. Sinon, choisir un dispositif avec bande roulante orientée vers la bande verte centrale qui infiltrera ou conduira les eaux pluviales vers un exutoire.

• Pour les allées secondaires : favoriser la végétalisation ou choisir un revêtement perméable, avec si besoin un système de récupération latéral des eaux pluviales.



Bandes roulantes en stabilisé bordées de pavés. Allée principale du cimetière de Valmondois (95).



Démarche exemplaire à Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (19) : en 2015, les habitants ont eux-même rénové les allées du cimetière. Elles ont toutes été végétalisées sauf la rampe d'accès. Photo : J.F. Puymérail.

► Choix des matériaux

▽ Principes à favoriser :

- Choisir des **matériaux de revêtement perméables** favorisant l'infiltration sur place, en les associant à des matériaux plus nobles (pierres naturelles). Limiter l'usage de matériaux imperméables comme le béton coulé, l'enrobé ou l'émulsion gravillonnée, aux petites surfaces très sollicitées. Limiter ou ajuster les bordures pour favoriser l'infiltration latérale des eaux de ruissellement.

- **Penser paysage** : harmonie des matières et des tonalités, agencement de divers matériaux, mise en valeur d'éléments particuliers... Limiter l'emploi de matériaux standards routiers au profit de matériaux du registre des Parcs et Jardins.

- Choisir des matériaux offrant un **bon niveau de confort pour les personnes à mobilité réduite**. Limiter pour les grandes étendues, l'emploi de matériaux éblouissants et emmagasinant la chaleur.

- Choisir des matériaux **adaptés à la pente** imposée par le site et aux types de circulations (portance des fondations, stabilité de surfaces).

- Utiliser les **matériaux locaux, durables ou de recyclage**, proscrire la pierre importée de pays non européens. Viser des objectifs de qualité en introduisant des matériaux nobles comme la pierre locale, associés à des matériaux meilleur marché plus courants comme le stabilisé, l'enrobé, le bi-couche, le béton. Limiter l'usage de bordures en béton.

- Assurer le **maintien des sols naturels susceptibles d'offrir des habitats pour la faune et la flore** (par exemple, les allées en sables ou en terre naturelle) en s'appuyant sur des expertises écologiques (avec l'appui du PNR Oise-Pays de France). Respecter par exemple les abeilles sauvages qui nichent dans le sable.

- Bien évaluer préalablement la capacité des communes à assurer l'**entretien** (moyens humains et matériels).

- Penser à choisir des **matériaux convenant aux travaux funéraires** (circulation des corbillards et mini-pelles, ouvertures devant les caveaux nécessitant des matériaux aisément déposables et reposables).

Le tableau indicatif ci-dessous permet de comparer les aptitudes des principaux revêtements courants pour répondre à ces préconisations.

TYPE DE REVÊTEMENT DE SOL		Perméabilité	Compatibilité paysage	Confort pour le piéton	Portance / Stabilité / pente	Coût / aménagement
TERRES ET GRAVES NATURELLES	SABLES NON STABILISÉS (issus du substrat en place)	Très bonne	Très bonne	Dépend de l'épaisseur	Moyenne Pente 3%	Économique
	TERRE BATTUE	Bonne	Très bonne	Bonne sauf par temps de pluie	Moyenne Pente inf. à 2%	Économique
	GRAVES NATURELLES STABILISÉES OU NON	Bonne pour une grave non stabilisée Moyenne pour une grave stabilisée	Bonne	Bonne	Moyenne à bonne, Carrossable si épaisseur adaptée. Pente inf. à 3%	Économique
	GRAVIERS	Très bonne	Bonne	Moyen- peu adapté aux PMR (et bruyant)	Bonne, Carrossable Pente inf. à 3%	Économique
PIERRES NATURELLES	PAVÉS EN PIERRE NATURELLE pose à sec joint sable, gravier, ou enherbé	Bonne	Bonne	Bonne si pavé régulier	Très bonne	Élevé
	DALLAGE EN PIERRE NATURELLE pose à sec joint sable, gravier, ou enherbé	Bonne	Bonne	Bonne si surface antidérapante	Bonne Carrossable si épaisseur adaptée	Élevé
BETON ET ENROBÉS	PAVÉS ET DALLES BÉTON (modulaire) pose à sec / joint sable ou enherbé	Bonne si joint ouvert	Bonne	Très bonne	Très bonne Carrossable	Moyen
	BÉTON COULÉ EN PLACE	Nulle	Assez bonne	Très bonne	Très bonne Carrossable	Moyen
	ENROBÉ	Nulle	Faible à court terme Patine possible à moyen terme	Très bonne	Très bonne Carrossable	Moyen
	ÉMULSION GRAVILLONNÉE	Très faible	Moyenne à bonne	Bonne	Très bonne Carrossable	Moyen
MIXTES	DALLES GAZON / GRAVIER EN BÉTON MODULAIRE	Bonne	Bonne	Bonne	Très bonne Carrossable	Élevé
	DALLES ALVÉOLÉES OU GRILLE EN RÉSINE	Bonne	Bonne	Bonne	Très bonne Carrossable	Élevé
	MÉLANGE TERRE-PIERRE "SOL EN HERBE RENFORCÉ"	Très bonne	Très bonne	Bonne	Bonne Carrossable	Économique
AUTRES	MATÉRIAUX DE RÉCUPÉRATION (pierre, brique ou tuile pilée, copeau-bois)	Très bonne	Bonne	Assez bonne	Bonne pour la pierre ou la brique pillée, faible pour les copeaux de bois	Économique
	PLANCHER / PLATELAGE EN BOIS	Très bonne	Bonne	Peut-être glissant par temps de pluie	Non carrossable	Moyen

▽ Exemples illustrés



Cimetière des Gonards à Versailles (78) : allée en pavés de grès, avec forme bombée pour rejeter les eaux de ruissellement contre les bordures latérales des anciens trottoirs, qui ont été enherbés.



Cimetière de Valmondois (95) : jeu de lignes en pavés et emmarchements en pierre bloquant le sol enherbé. Un caniveau drainant rempli de graviers recueille les eaux de ruissellement et les conduit plus en aval, hors du cimetière.



L'ensemble des allées du cimetière écologique de Souhé à Niort (79) est enherbé. Les allées carrossables ont préalablement été stabilisées par la mise en place d'un mélange terre-pierre. Photo : CAUE des Deux-Sèvres.



Sol sablé dans une allée du cimetière de Nangis (77), colonisé par les abeilles sauvages. Plusieurs cimetières du PNR présentent de tels revêtements naturels qu'il faut maintenir pour leur rôle essentiel dans la préservation de la faune et la flore locales.

Durabilité / Impact environnemental	Entretien / réparation	Observations
Optimale	Entretien par ratissage Dépose-repose aisée	• Silencieux • Si sol naturel en place, grand intérêt pour la flore et la faune (exemple des abeilles solitaires dans de nombreux cimetières du Parc)
Bonne	Entretien par ratissage	• Pour les terrain très argileux, prévoir ajouts de chaux
Bonne	Balayage régulier (limiter l'effet du ruissellement)	• Deux types : - grave traitée (avec un liant chaux ou ciment pour la cohésion et la fermeture), - grave sans liants, plus naturelle, à utiliser en terrain à faible pente. Attention à la poussière. • Peut être envahi par la végétation après quelques temps sans désherbage. Pour une meilleure tenue dans le temps, prévoir un géotextile sous la couche de matériaux, limitant la pousse d'herbe
Bonne	Désherbage (thermique ou mécanique), ré-agrage Dépose-repose aisée	• Peut être envahi par la végétation après quelques temps sans désherbage. Pour une meilleure tenue dans le temps, prévoir un géotextile sous la couche de matériaux, limitant la pousse d'herbe • Confort pouvant être optimisé avec dalles alvéolées (voir ci-dessous)
Bonne si pierre locale	Balayage soufflage Dépose-repose aisée	• Proscrire les joints maçonnés pour assurer la perméabilité du sol • Coût important : cibler des petites surfaces, pour les caniveaux ou en bordure d'allées • Proscrire toute pierre d'origine non-européenne • Adapté aux contextes patrimoniaux
Bonne si pierre locale	Balayage soufflage Dépose-repose aisée	• Proscrire les joints maçonnés pour assurer la perméabilité du sol • Coût important : cibler des petites surfaces, pour les caniveaux ou en bordure d'allées • Proscrire toute pierre d'origine non-européenne
Bonne tenue dans le temps mais matériau très carboné.	Balayage soufflage Dépose-repose aisée	• Proscrire les joints maçonnés pour assurer la perméabilité du sol • Adaptés aux cimetières plus contemporains
Bonne tenue dans le temps mais matériau très carboné.	Balayage soufflage cicatrice marquée lors de travaux	• Revêtement imperméable, à réserver pour des petites surfaces aux usages intensifs • Grand choix de couleur, agrégats et finitions : lavé, brossé, bouchardé, désactivé. • Dans tous les cas, exiger une récupération des eaux de lavage (très polluantes) lors de la mise en œuvre • Stocke la chaleur et peut être très éblouissant
Bonne tenue dans le temps mais matériau très carboné.	Balayage soufflage	• Revêtement imperméable, à réserver pour des petites surfaces aux usages intensifs • Du registre du vocabulaire technique de la voirie. Quelques techniques permettent d'éteindre l'aspect "noir" : couleur du liant, nature de l'agrégat. Nécessite un bordurage en cas de circulation intense. • Stocke la chaleur et peut même fondre et coller aux chaussures des visiteurs !
Bonne tenue dans le temps mais matériau très carboné.	Balayage soufflage	• Même observations que pour l'enrobé. Le choix de gravillon permet une bonne patine à court terme.
Bonne tenue dans le temps mais matériau très carboné.	Balayage soufflage Dépose-repose moyennement aisée	• Ce type de revêtement s'utilise avec des graviers ou avec une pelouse plus ou moins rustique • Conditions de reprise : rechargement en terre ou en semis à prévoir les premières années • Le béton accélère le dessèchement du gazon donc à utiliser de préférence avec du gravier.
Assez bonne tenue dans le temps mais matériau très carboné.	Balayage soufflage Dépose-repose peu aisée	• Ce type de revêtement s'utilise avec des graviers ou avec une pelouse plus ou moins rustique • Conditions de reprise : rechargement en terre ou en semis à prévoir les premières années • Matériau sensible aux UV et pouvant se fractionner sous le poids des véhicules après quelques années
Très bonne	Tonte régulière, Semis de regarnissage à prévoir	• Utiliser des matériaux concassés locaux et adapté au contexte d'alcalinité du sol (voir fiche 1.4 - Aménager une aire de stationnement) • Mélange de semence à adapter au contexte local (et issu localement : label végétal local souhaitable)
Très bonne	Ratissage Dépose-repose aisée Pour les copeaux de bois : prévoir recharge régulière	• Matériaux vertueux car recyclés. Pour une meilleure tenue dans le temps, prévoir un géotextile sous la couche de matériaux, limitant la pousse d'herbe. • Copeaux de bois issus de feuillus uniquement ; au bout de quelques années, le copeau doit être renouvelé mais il peut être réutilisé comme compost.
Durable si le bois est local.	Balayage soufflage	• Bois local sans traitement : chêne, châtaignier, robinier ; à défaut : bois local traité écologiquement (huiles dures) • À utiliser en section forte, à poser à distance du sol et à limiter à des petites surfaces.

▽ Autres exemples illustrés



À Sète (34), le parvis et l'allée principale sont en pavés de pierre naturelle posés sur sable et les contre-allées en gravillon, malgré la pente.



Allée en stabilisé (ou gravillons) avec bordurage en bois au cimetière de Fontaine-Chaalis (60).



À Boissettes (77), le choix de rénovation des allées s'est porté vers le stabilisé pour des raisons budgétaires. Un sol plus noble en pavé de grès a été réalisé au pied du calvaire, à la rencontre des deux allées principales.



Caniveaux en pavé béton bordant les allées principales en enrobé. Des carreaux émaillés permettent le repérage des différents carrés. Cimetière paysager de Guyancourt (78).



Sol en bois aux Clayes-sous-bois (78). Attention, ce sol peut s'avérer glissant, éviter de l'installer sous les arbres.



Au cimetière de l'Ouest à Angers (49), de nombreuses allées sont en pelouses avec résilles alvéolaires de stabilisation.



Cimetière des Gonards à Versailles (78) : sol en copeaux de bois marquant le seuil d'une allée du carré militaire allemand en opus de grès.



Sol en bois déchiqueté à Corneilles-en-Vexin (95). C'est une bonne solution de sol drainant, confortable et peu coûteux. Pour éviter la repousse des herbes il faut assurer un régallage tous les ans.



Cimetière paysager de Lescar (64) : Grandes dalles rectangulaires en béton alignées dans la prairie.



Cimetière dessiné par Robert Auzelle à Clamart (92) : ces dalles en béton de bonne qualité ont acquis une très belle patine.



Petite allée en opus d'ardoise serpentant à travers le funérarium du cimetière paysager de Guyancourt (78).



Petite allée dallée en calcaire. Carré militaire du cimetière des Gonards à Versailles (78).



Cimetière d'Apremont (60) et ses allées en sable : il faut bien évaluer la biodiversité avant toute intervention. Ici, les abeilles sauvages nichent dans le sable des allées. La question de la pente est aussi essentielle : les allées en sable subissent l'érosion au niveau du talus, ce qui peut être résolu par un confortement avec des plantations et des pierres (photomontage en bas à droite).



Dalles-béton recouvrant les petites allées en intertombes au cimetière de Montreuil-sous-Bois (93).



Sol en natte de fibres naturelles dans un espace naturel en Corée du Sud (photo S. Duchardt).

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

► Assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, c'est offrir du confort pour tous.

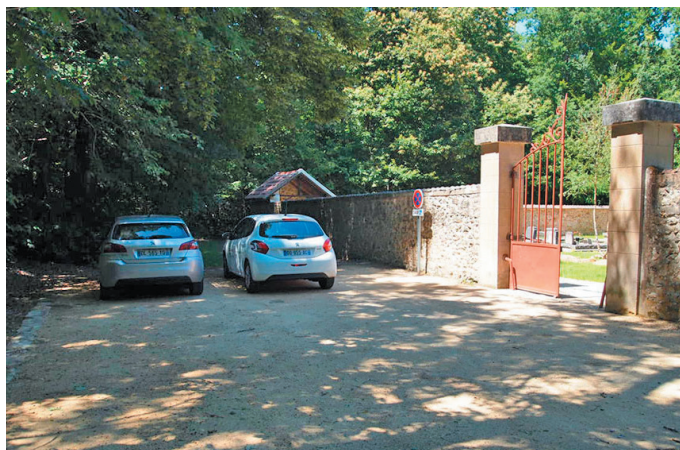
► La loi "Handicap" du 11 fev 2005

Elle s'applique au cimetière, lieu public (installation ouverte au public / IOP) : depuis le 1er janvier 2015, tous les cimetières, en tant que lieux ouverts au public, doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap.

► Faciliter l'orientation et le déplacement.

Il s'agit, dans tous les cas de figure, d'offrir des dispositifs facilitant l'accessibilité et le confort pour tous : configuration des circulations, accès automobile adapté, choix de matériaux, main courante, bancs...

En complément, voir le guide de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics : <https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>



Au cimetière de Boissettes (77), la place la plus proche de l'entrée est réservée pour les véhicules des personnes à mobilité réduite.

► Comment assurer l'accessibilité PMR sur une partie du cimetière ?

▽ Obligations pour tout cimetière

- **Aménager une ou plusieurs places de stationnement PMR à proximité du cimetière**, sur la base de 2 places pour 100 emplacements (mais pour un cimetière, c'est bien de prévoir plus : 1 pour 20 places).

- **Assurer une liaison piétonne jusqu'à l'entrée**, avec emprises, pente et matériaux adaptés. Dans le cas d'une mise à distance importante, il faut offrir également une bande de guidage pour les personnes à déficience visuelle.

- **Allées entretenues** : largeur minimale 1,40m, fentes et trous inférieurs à 2cm, sols suffisamment stables et sans obstacles pour les fauteuils roulants.

- **Gérer la pente** : la pente en long doit être de 5% maximum. En principe, tout dénivelé de plus de 40cm doit intégrer un garde-corps et les allées en dévers doivent présenter une pente en travers limitée à 2% avec un dispositif anti-bascule.

- **Matérialiser les obstacles pour les personnes à déficience visuelle.**

L'accessibilité doit être assurée sur tout le cimetière lorsque cela est possible. On ne peut déroger aux règles d'adaptation PMR dans un cimetière ancien que si la configuration du terrain l'impose ou pour conserver le caractère patrimonial du site, notamment si le cimetière se situe dans les abords d'un monument historique.

Dans ces cas, il est important de proposer des dispositifs alternatifs facilitant la progression des personnes à mobilité réduite tels que :

- un accès au plus près de l'entrée, et si nécessaire et possible, offrir une seconde entrée accessible PMR lorsque le cimetière présente une forte pente,
- un élargissement des passages,
- des paliers de dégagement,
- des emmarchements adoucis et des matériaux de sol confortables,
- une main-courante à chaque montée.



L'agencement des allées du cimetière (pente, matériaux de sols, mobiliers...) doit être optimal pour que tout visiteur puisse accéder au cimetière et y circuler en sécurité.



Le cimetière de Tessancourt (95) présente, en raison des pentes naturelles, une configuration complexe pour aménager l'accessibilité PMR. Les emmarchements sont bien visibles et accompagnés de mains-courantes. L'escalier est annoncé par des dalles podotactiles, une rampe amovible a été installée à l'entrée située en bas du cimetière et un parking a été aménagé avec un accès direct en haut du cimetière.

► Quelques principes à respecter pour l'accessibilité

▽ Le stationnement

- L'aire de stationnement doit présenter une **hauteur de passage minimale de 2,15m** pour faciliter l'accès des véhicules adaptés aux besoins des personnes en fauteuil roulant.
- Les places PMR doivent être situées le plus près possible de l'entrée.
- Chaque emplacement doit présenter une **largeur minimale de 3,30m** et être positionné de manière à ce que le conducteur sortant de son véhicule puisse directement emprunter un cheminement adapté. La bande d'accès latérale doit être de 0,80m minimum.
- Les pentes pour les places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite ne doivent pas dépasser 5% pour le profil en long et 2% pour le profil en travers.

Si le cimetière est étendu ou s'il présente des pentes importantes, prévoir plusieurs entrées avec un stationnement adapté pour PMR, pour étendre l'accessibilité à plusieurs secteurs du cimetière.

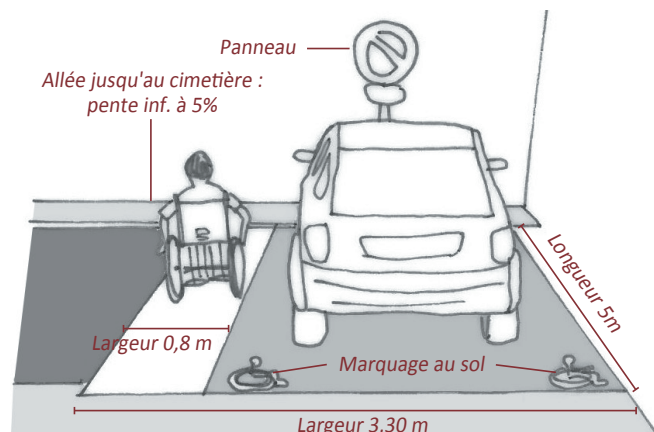


SCHÉMA INDICATIF / STATIONNEMENT



Place PMR près de l'entrée d'un cimetière, séparée du parking disposé à distance plus bas. La place n'est cependant pas idéalement située car vraiment en dévers !



À Tessancourt (95), où la pente est particulièrement marquée, l'entrée du cimetière se fait en bas. Mais une allée latérale longe l'enceinte du cimetière conduisant à une seconde entrée avec stationnement possible à l'intérieur du cimetière. Ce dispositif permet aux personnes à mobilité réduite véhiculées d'accéder à la partie supérieure du cimetière.



Devant le cimetière-parc de la Teulère à Lescar (64), deux places PMR prennent place au plus près de l'entrée. Un balisage à la peinture identifie la bande de 80cm, rendant le repérage pour la manœuvre du véhicule plus aisé.



À Courdimanche (95), la place PMR est identifiable par cette structure en bois. Une plantation de plantes grimpantes permettrait d'assurer une meilleure insertion dans le paysage tout en offrant un ombrage bienvenu.

▽ Signalisation pour le stationnement PMR

Ce qui est obligatoire :

- **Signalisation verticale** : double panneau réglementaire en choisissant de préférence le format "miniature", moins impactant. Fixer le poteau sur un support tel qu'un mur si possible, sinon, favoriser un poteau en bois.
- **Signalisation horizontale** : marquage au sol (logo), à réaliser avec une couleur naturelle en contraste avec le sol-support. La taille petite (0,25x0,30m) est préférable.

La couleur bleue pour toute signalisation n'est pas du tout imposée par la réglementation. Il faut éviter de l'utiliser car elle est très impactante dans le paysage des abords du cimetière.

Si la place est éloignée de l'entrée du cimetière, prévoir un fléchage directionnel soigné et sobre, mais clair et lisible, du parking au cimetière, puis au sein du cimetière.



Double panneau réglementaire.



Logo PMR à apposer au sol. Ici il est simplement réalisé à la peinture blanche.

▽ Les allées et liaisons piétonnes :

- Les circulations doivent présenter une **largeur minimale de 1,20m sans obstacle et une pente de moins de 5%**. Cette pente peut être ramenée à 8% sur une longueur de 2m et 10% sur 0,50m. Les dévers ne doivent pas dépasser 2%.

- **Prévoir des paliers de repos** en haut et en bas de chaque pan incliné. Si la pente des circulations est supérieure à 4%, un palier de repos doit être aménagé tous les 10m.

- Les ressauts ne doivent pas dépasser 2cm, voire 4cm si l'angle est chanfréné à moins de 33%.

- Prévoir une butée "chasse-roue" en limite du dévers des allées, notamment en cas de pente marquée.

- Un garde-corps est nécessaire en limite de toute circulation si la rupture de niveau est supérieure à 40cm.



Rampe d'accès au cimetière d'Aumont-en-Halatte (60) ménagée malgré l'exiguïté du site. Le dispositif pourrait être optimisé par une étroite plantation de vivaces en limite du trottoir au pied de l'ouvrage.

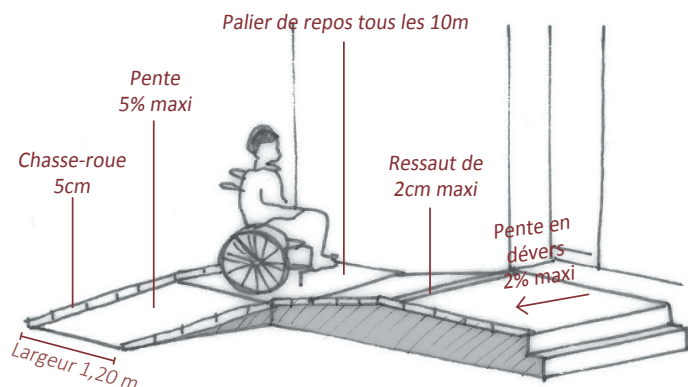


SCHÉMA INDICATIF / PALIER DE REPOS RAMPE

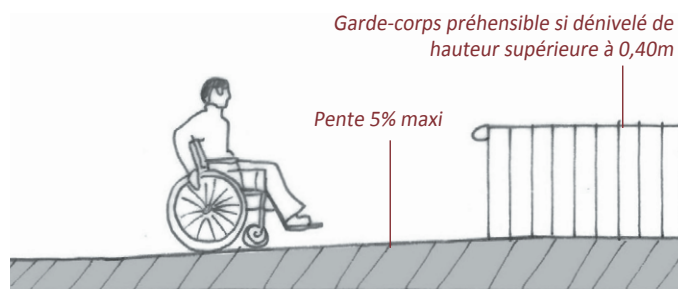


SCHÉMA INDICATIF / CIRCULATIONS

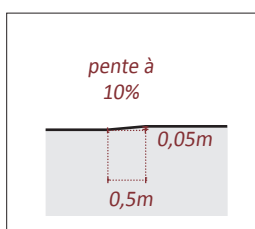
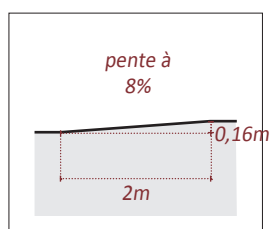
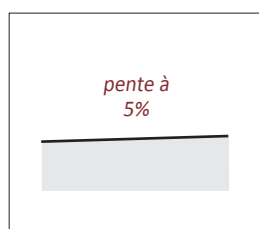


SCHÉMA INDICATIF / 3 TYPES DE PENTES



Rampe de franchissement des trois marches à l'entrée du cimetière de Vallangoujard (95). Ici aussi l'espace disponible pour l'accès est exigu. La rampe n'est pas aux normes mais permet une circulation plus aisée.



À Tessancourt (95), comme à Valmondois (95), les allées empruntant frontalement les pentes sont matérialisées par des marches. Les séquences de pente plus forte sont accompagnées de main-courantes pour faciliter la circulation des piétons.



▽ Choix des matériaux

D'une manière générale, l'aménagement du cimetière, avec ses sols matérialisés, l'emprise des circulations, l'implantation et le volume des plantations, doit faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite et des personnes à déficience visuelle, ce qui, finalement, va servir à tous.

Critères pour le confort : sol stable, compact, assez lisse mais non-glissant.

On évitera les sols meubles, réfléchissants ou glissants.

Les rehausses par les bordures ou lignes de pavés doivent être en contraste et ne pas dépasser 2 cm.

Les grilles-avaloirs au sol ne doivent pas présenter de fentes ou trous de largeur ou diamètre supérieur à 2 cm.

Prévoir aussi :

- des éléments de mobilier tels que garde-corps, lisse ou main-courante, notamment dans les zones de pentes et en accompagnement d'emmarchements,
- des bancs, par exemple sur les paliers de repos,
- des bandes podotactiles en annonce des raidillons dangereux, en évitant le blanc pur, très impactant visuellement.

▽ Adaptation des matériaux de sol

Peu favorable, nécessitant des adaptations :

- Gravier : limiter son épaisseur ; prévoir une grille alvéolée si le sol est peu portant. Un entretien régulier permet de limiter la formation de dépressions. À désherber régulièrement.

Moyenne :

- Sol enherbé : confort dépendant de la portance du sol ; prévoir une grille alvéolée ou un mélange terre-pierre si le sol est peu portant.

À tondre régulièrement.

- Pavés, dallage et calade en pierre de surface irrégulière, ou avec des joints larges.

Bonne :

- Stabilisé : à condition que la pente soit inférieure à 3%. Au-delà il faut le renforcer par un liant ciment ou une résine, pour limiter la formation de rigoles et de nids de poule.

- Dalles alvéolées avec remplissage de graviers ou enherbées.

- Dalles et pavés, à condition qu'ils soient de surface régulière, non glissante et que les joints soient bien remplis et stables.

- Sol enherbé sur mélange terre-pierre.

Optimale :

Toute surface assez "lisse" :

- Dallage / pierre naturelle ou béton, en assurant des joints bien stables, soit sablés, soit gravillonnés, soit enherbés, afin d'assurer un minimum de drainage.

- Enrobé, asphalte, béton coulé en place, à utiliser en mixité avec des revêtements plus nobles et en assurant un drainage des eaux de surface.

Quelques précautions à prendre :

- Attention aux raccords et fissures qui en saison hivernale peuvent se creuser fortement.

- Attention aux matériaux trop lisses qui peuvent vite devenir glissants notamment en expositions nord (mousses, gel...).

Remarque : ces préconisations sont généralement établies pour une pente nulle. Plus la pente est forte, plus la circulation est malaisée, et plus l'attention portée au confort des usagers doit être de mise !

En complément, se reporter au tableau des caractéristiques des principaux revêtements de sols ainsi qu'aux exemples illustrés figurant dans la fiche I.5 - Aménager des allées.



Sol en gravillon maintenu par une nappe alvéolaire dans une allée du cimetière de Montreuil (93).

Ces dispositifs assurent une bonne stabilisation du sol, notamment pour le confort du piéton et dans le cas de pente supérieure à 3%. Ils permettent également le passage des engins de fossoyage et d'entretien. Lors de pluies importantes, ils freinent le ruissellement et limitent l'érosion du sol.



Sol enherbé renforcé par une nappe alvéolaire dans une allée du cimetière de Seraincourt (95).



Allée enherbée sur mélange terre-pierre dans le cimetière de Marines (95).

▽ L'entretien : l'assurance de sols en bon état pour le confort de tous

Un entretien régulier permet d'assurer une durabilité des aménagements pour les personnes à mobilité réduite :

- Balayage 2 à 3 fois par an des sols en terre naturelle, en stabilisé ou graviers (en fonction de la quantité de feuilles mortes), enlèvement des pousses végétales (plusieurs fois par an, à l'aide d'une binette ou d'un désherbeur thermique) et réagréage si besoin (tous les 5 ans en moyenne).

- Balayage des sols en "dur" (pierre, béton, enrobé) 2 à 3 fois par an, enlèvement des mousses 1 fois par an pour les sols situés à l'ombre ou sous des arbres, vérification des fentes et nids de poule et réfection si besoin.

- Tonte plus soutenue des allées principales enherbées (tous les 15 jours au printemps et début de l'été, et en septembre).

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



RECUEIL, ÉCOULEMENTS, INFILTRATIONS, DRAINAGE DES SOLS...

► L'eau, un outil de mise en valeur du cimetière

La gestion des eaux pluviales répond à des objectifs multiples :

- conduire, freiner et temporiser le ruissellement, assurer l'infiltration,
- améliorer le confort de la circulation dans le cimetière, limiter l'usure du sol et enrichir la composition paysagère,
- limiter les pollutions, prévenir et limiter la stagnation de l'humidité dans les sols (remontées de nappes phréatiques, présence de sources, ruissellements...),
- stocker l'eau pour l'arrosage ou pour constituer une mare qualifiant le paysage et renforçant la biodiversité du secteur.



Mare du Jardin du Souvenir du cimetière de Frédeville, Saint-Jean-de-Bray (45).

► Principes d'interventions

▽ Des enjeux à intégrer tout en amont de la conception

La composition d'ensemble doit permettre de faire des choix sur les dispositifs à privilégier en fonction de la configuration du site, prenant en compte notamment : la topographie, la capacité drainante du sol naturel, les dimensions de la parcelle, l'environnement...

On favorisera les dispositifs qui limitent l'infiltration directe à proximité des éléments funéraires.

Caniveau, fossé, tranchée drainante, bande enherbée, noue de temporisation ou d'infiltration, puit d'infiltration, mare.... conjugués avec des matériaux de sols perméables offrent de nombreuses combinaisons possibles pour une gestion alternative et paysagère des eaux de surfaces, par exemple :

- Les eaux sont conduites par un jeu de sols plus ou moins perméables combinés à des caniveaux vers un lieu d'infiltration en aval qui peut être une mare, une grande noue ou encore, un puits drainant.
- Les eaux s'infiltrent dans des tranchées drainantes latérales aux allées ou dans l'espace enherbé entre des bandes de roulement puis dans des noues de temporisation et d'infiltration.
- Un réseau de drains évacue le trop-plein vers un puits filtrant.

L'usage de matériaux drainants pour les allées limite également le ruissellement et permet d'infiltrer une partie des eaux sur place (voir la fiche I.5 - Aménager des allées).

Les eaux du cimetière

Réglementairement, les eaux du cimetière ne sont pas considérées comme des déchets dangereux. Selon leur nature, sont considérées comme :

- eaux pluviales : toutes celles issues du ruissellement,
- eaux usées : toutes celles en contact avec les corps et les cercueils, même si elles peuvent avoir une origine pluviale.

Dans les deux cas, leur gestion relève de la compétence de la collectivité. Sa responsabilité peut être engagée si les concessions se révèlent non fonctionnelles en raison de la présence d'eau. Ainsi, lors de la création d'un cimetière, une analyse hydrogéologique est souhaitable pour préciser la nature du sol, sa capacité drainante et le niveau de la nappe d'eau libre superficielle; celle-ci ne devant pas se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures.



Petite noue d'infiltration des eaux à l'entrée du cimetière de Frédeville, Saint-Jean-de-Bray (45).



Jeu de caniveaux en pavés de grès au cimetière de Saint-Vaast-de-Longmont (60) évacuant l'eau vers l'extérieur.



Noue d'infiltration enherbée et bordée de saules dans le cimetière paysager de Bondoufle (91).



Bandes enherbées latérales pour l'infiltration des eaux de ruissellement au cimetière de Thoué-sur-Loire (44).



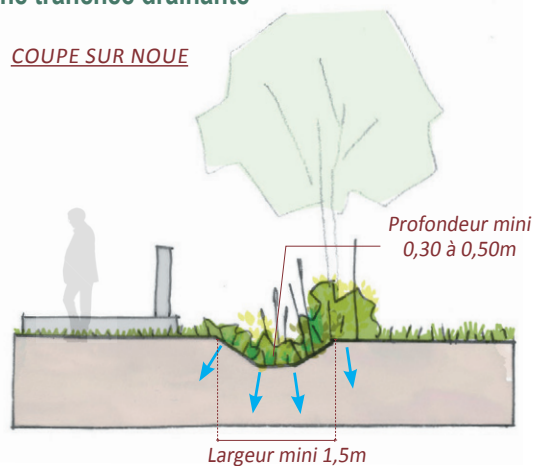
Mare pour favoriser la faune sauvage accueillant notamment des libellules. Cimetière de Loyasse à Lyon (69).

▽ Aménager une noue ou une tranchée drainante

La noue ou la tranchée drainante permet de stocker l'eau en amont et d'assurer tout ou partie de son infiltration. Si la noue demande un peu d'espace, la tranchée drainante permet de limiter l'infiltration près des tombes. Ces dispositifs, lorsqu'ils sont composés avec le tracé des allées, participent fortement à la qualité paysagère du cimetière.

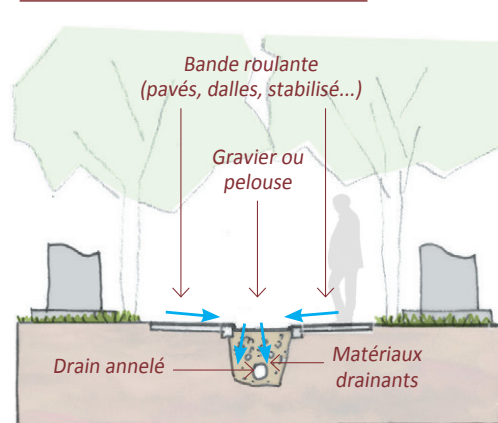


COUPE SUR NOUE



Tranchée drainante apparente dans une allée du cimetière de Valmondois (95). Disposé dans le sens de la pente principale, le dispositif est en gravier, bordé de pavés en pierre cales et des emmarchements. Il souligne ainsi le tracé de l'allée. Un avaloir récupère les eaux en surplus à l'aval.

COUPE SUR TRANCHÉE DRAINANTE



Remarque : la tranchée drainante peut aussi être positionnée latéralement, en fonction de la configuration du relief.

Dans le cimetière de la Vallée aux Dames, des caniveaux en pavés et un petit fossé enherbé conduisent les eaux de ruissellement vers un bassin sec. Verrières-le-Buisson (91).



▽ Créer une zone humide, une mare ou un bassin favorisant la biodiversité

Une zone humide, une mare, un bassin, ou une simple dépression peut accueillir les pics de ruissellement ou de remontée d'eau, jouant ainsi le rôle d'un bassin d'orage. Cette démarche s'avère particulièrement opportune lorsque le site présente un relief marqué, des poches d'argiles souterraines ou des nappes perchées, générant un risque de stagnation d'eau.

Afin de favoriser la biodiversité, cet espace sera végétalisé avec des plantes locales (exemple : achillée sternutatoire, eupatoire chanvrine, reine des prés, iris, lotier des marais, lychnis fleur de coucou, lysimaque vulgaire, salicaire, brunelle, renoncule âcre, scabieuse colombarie...) offrant des habitats pour la faune (oiseaux, batraciens, insectes, libellules notamment).

Un tel dispositif paysager peut ainsi agrémenter le Jardin du Souvenir ou accompagner l'aire de stationnement à l'extérieur du cimetière.



Au cœur du cimetière paysager de Frédeville à Saint-Jean-de-Bray (45), une vaste mare recueille une grande partie des eaux de ruissellement du cimetière. Le Jardin du Souvenir est installé au centre de la composition, des passerelles en bois mettent en scène cet espace remarquable.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie peut aider au financement de projets pour la désimpermeabilisation des sols et l'infiltration des eaux pluviales "sur place". Pour en savoir plus, voir leur site internet : www.eau-seine-normandie.fr

Exemple illustré : un réservoir en plastique est disposé contre l'abri du cimetière. Une simple clôture en échelas permet de l'habiller et peut être le support d'une plante grimpante.



Belle mare récupérant les eaux pluviales de l'aire de stationnement du nouveau cimetière-parc de Les-car près de Pau (64).



Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



▽ Récupérer l'eau pour l'arrosage

Si le cimetière est situé contre l'église, ou s'il possède un bâtiment d'accueil, un abri, des sanitaires, il peut être opportun de récupérer les eaux de toiture pour l'arrosage courant. Dans ce cas il faut détourner la descente d'eau vers un récupérateur en PVC, habillé d'une clôture, par exemple en échelas, agrémentée de plantes grimpantes, ou intégré par un mur ou un claustra en bois.

Il devra être positionné légèrement en hauteur pour alimenter une prise d'eau aisément accessible pour remplir les arrosoirs. Prévoir une capacité d'au moins 1000 l, ainsi qu'un branchement à l'exutoire sur le réseau pour le trop plein (caniveau ou avaloir).

Le récupérateur ne suffira sans doute pas pour entretenir tout le cimetière, notamment pour l'arrosage et le nettoyage des tombes, mais il permet de sensibiliser la population à l'environnement.

CHAPELLES, TOMBEAUX, CROIX...

I. AMÉNAGER LES CIMETIÈRES

► Les cimetières recèlent un patrimoine funéraire, souvent insoupçonné, qui mérite d'être mis en valeur : calvaires, stèles et pierres tombales, en pierre parfois sculptée ou en fausse-pierre béton, croix et grilles en métal, fer forgé ou fonte, petites chapelles, éléments ornementaux en céramiques (terre cuite, porcelaine émaillée...), vases en cuivre ou laiton, vitraux... Une grande partie de ces objets funéraires, antérieurs au XIX^e siècle, a disparu. Ce patrimoine évoque, par la ruine, le temps qui passe. Bien mis en scène, il valorise l'esprit du cimetière-jardin par son aspect romantique.

► Quelles sont les actions possibles ?

▽ S'assurer de la bonne connaissance de ce Patrimoine

- Avant tout, faire un inventaire en évaluant l'état et la valeur de ces éléments, ainsi que leur statut et état de propriété et leur éventuelle protection. (Voir Données préalables - Fiche "Principaux aspects réglementaires").

▽ Mettre en scène

• Mettre en scène le patrimoine le plus remarquable dans l'enceinte du cimetière en l'intégrant à la composition d'ensemble, en l'accompagnant de matériaux de sols et de plantations ciblés, ou encore en implantant un banc à proximité. Une partie de ce patrimoine peut contribuer à la qualité de la scénographie, notamment de celle du Jardin du Souvenir.

• Imaginer un "coin-jardin" mettant en scène les plaques avec les noms des défunts. Cet espace peut se conjuguer avec le Jardin du Souvenir ou le jardin d'accueil.



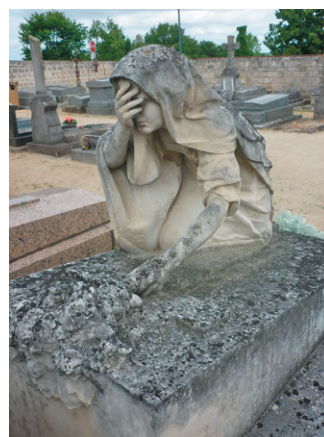
À Montigny-Sainte-Félicité (60), l'ancien calvaire et les vieilles tombes qui l'entourent méritent une remise en valeur.



Le cimetière de Pontpoint (60) possède un très beau patrimoine funéraire mis simplement en scène par une prairie fleurie.



Beau vitrail d'une ancienne chapelle à Vaux-sur-Seine (95).



Magnifique pierre tombale en forme de femme en pleurs à Asnières-sur-Oise (95) qui mériterait d'être mise en valeur.



Le PNR du Vexin Français a fait un travail sur la signalétique et sur l'histoire des cimetières afin d'informer la population de la présence de petit patrimoine. Ici, les croix du cimetière d'Avennes et de Frémainville.



À Vallangoujard (95), le petit patrimoine le plus remarquable a été disposé sur le mur du cimetière en arrière des tombes.



▽ Informer et expliquer

Il est important de sensibiliser la population à la valeur, l'entretien et la restauration de ce patrimoine, car il est en train de disparaître.

Il est possible de signaler la présence de petit patrimoine à l'entrée, avec un repérage sur le plan du cimetière, les données historiques, si besoin, ainsi que les anciennes pratiques funéraires. Des éléments de sensibilisation peuvent accompagner cette signalétique.

Lorsque la concession est échue ou que la tombe est abandonnée, la collectivité peut s'engager dans une procédure pour récupérer la concession et intervenir sur ce patrimoine (Voir Données préalables - Fiche "Principaux aspects réglementaires").



Portraits-souvenirs déposés sur des tombes au cimetière de Marines (95). Ces éléments sont fragiles car sensibles à la lumière.

▽ Recycler

La commune peut récupérer tout ce qui est mobilier funéraire en fin de concession et le réutiliser pour le cimetière.

Outre la possibilité de contribuer à la mise en scène du cimetière, certains éléments comme des pierres tombales issues de concessions échues ou abandonnées peuvent être réutilisés pour l'agencement de l'ossuaire ou du caveau provisoire, ou encore pour scénographier le Jardin du Souvenir.

La commune peut aussi proposer ces éléments aux nouveaux concessionnaires pour faire, par exemple, de nouvelles pierres tombales, à condition d'en effacer le nom au préalable. Le caveau peut aussi rester en place et être recouvert d'une nouvelle pierre tombale.



Stockage de vieilles pierres à Fontaine-Chaalis (60).



À Frémainville (95), le petit patrimoine funéraire est regroupé dans la prairie au fond du cimetière.



Tombe partiellement recyclée à Apremont (60) : pierre tombale récente installée sur un caveau ancien avec maintien de la chaîne en fonte.



L'ossuaire du cimetière de Lurais (36) est issu d'un caveau ancien recyclé.



Chapelle monumentale affectée par l'abandon et qui mériterait une réfection dans le cimetière de Luzarches (95).



Petite couverture en zinc protégeant une stèle au cimetière de Vineuil-Saint-Firmin (60).



Ver-sur-Launette (60) : au détour d'une allée on peut remarquer cette tombe de forme insolite. La stèle est issue d'une ancienne borne



À Montagny-Sainte-Félicité (60), ce caveau avec chapelle monumentale vient d'être repris par la commune et va être attribué à une famille.

► Démarche exemplaire de valorisation patrimoniale menée à Ermenonville

La commune d'Ermenonville a engagé en 2012 une démarche de plan-guide pour pérenniser le patrimoine du cimetière, s'articulant autour de 3 axes :

- **Les monuments**, pour valoriser le patrimoine existant et orienter le choix des nouvelles concessions.
- **L'exploitation funéraire**, pour définir les règles d'implantation des concessions garanties d'une composition à dominante végétale.
- **Les strates végétales**, pour assurer la continuité de la strate de pins, orienter le choix des strates basses et cadrer les pratiques des usagers sur les concessions. La composante végétale du cimetière est particulièrement mise en avant pour mettre en valeur le patrimoine funéraire.

Dans le cadre de cette démarche, le règlement intérieur du cimetière a été adapté en 2014 pour que les nouveaux monuments respectent le paysage du cimetière : harmonie et sobriété, matériaux, gabarit... et pour encourager la restauration et la réutilisation du patrimoine funéraire.



Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



► Valoriser par un entretien non polluant

- Observer le respect dû aux défunts, en assurant le bon état de la sépulture, éviter l'état d'abandon qui peut motiver une procédure de reprise en fin de concession par la commune.
- Optimiser l'entretien ordinaire des pierres tombales, soumises aux conditions climatiques, à la pollution atmosphérique et aux végétaux, sans utiliser de produits chimiques.
- Limiter ainsi les pollutions et rendre le site plus agréable.

► Principes d'interventions

▽ Un entretien régulier et mesuré

L'entretien régulier permet de prévenir tout processus de détérioration. **L'entretien courant doit être doux.**

Il s'agit d'enlever régulièrement les feuilles mortes et les restes de végétaux, dépoussiérer à la balayette et nettoyer à l'eau claire sous les jardinières, les plaques-souvenirs et les ornements non scellés.

Une fois par an en moyenne, de préférence à l'automne (avant l'hiver), **procéder au nettoyage complet de la tombe.** Bien examiner la pierre tombale avant de commencer à nettoyer pour repérer les signes de faiblesse (fissures, écaillage, taches...). Il faut éviter d'exercer une pression sur les surfaces affaiblies de la pierre tombale.

▽ Les produits et méthodes à bannir

- **Tout produit chimique décapant (acide ou alcalin) qui risque d'abîmer irrémédiablement la pierre et de porter atteinte à l'environnement** tel que : eau de Javel ou produit contenant du chlore, produits acides et produits "ammoniaqués" du commerce (sels d'ammonium)...

- **Tous les fongicides du commerce** pour éliminer les mousses, les algues, les champignons et les lichens **sont formellement interdits** dans les cimetières pour leurs effets fortement nocifs sur l'environnement et la santé.

- **Le nettoyage sous-pression est déconseillé** car il désagrége la pierre et les joints.



À PROSCRIRE



CONSEILLÉ

PROSCRIRE LES PRODUITS CHIMIQUES



Tombes altérées au cimetière de Montagny-Sainte-Félicité (60).



Ornements en cours de désagrégation au cimetière de Pontpoint (60).

Important ! Le règlement intérieur d'un cimetière peut imposer l'interdiction d'utiliser des produits polluants pour entretenir les sépultures.

▽ Quelles alternatives possibles pour la pierre naturelle et le béton ?

L'huile de coude avant tout ! Se munir d'un seau, d'une balayette, d'une éponge, d'une brosse non métallique et de chiffons doux.

L'eau claire accompagnée de 3 produits de base, le **savon noir**, le **bicarbonate de soude** et la **pierre d'argile** permettent de nettoyer très convenablement et écologiquement les pierres tombales.

Prévoir aussi des gants : même si les produits indiqués ici sont respectueux de l'environnement, il faut se protéger les mains pour les manipuler.

Attention, toutes les pierres tombales ne s'entretiennent pas de la même façon ; les pierres tendres, comme le marbre et le calcaire sont plus fragiles que d'autres, comme le granit.

- **Surfaces lisses** : nettoyer et rincer à l'eau claire avec une éponge (non abrasive), passer une peau de chamois éventuellement.



Tombe en pierre granit lisse au cimetière de Marines (95).

- **Surfaces rugueuses** : laver à l'eau claire et au savon noir avec une brosse non métallique (surtout pour les pierres tendres comme le calcaire).



Tombe en pierre calcaire rugueuse au cimetière d'Apremont (60).

▽ Rappel : l'action irrémédiable du temps sur la pierre

On ne peut lutter contre certaines modifications de l'aspect de la pierre tombale, celles-ci n'affectant pas la durabilité du matériau :

- coloration des surfaces exposées aux ultra-violets
- présence naturelle dans certaines pierres de minéraux oxydables,
- microfissures naturelles de certaines pierres,
- apparition de nuances dans la couleur de la pierre liée à la présence d'humidité naturelle,
- traces de migration de solvants aux abords des joints.

▽ Limiter la prolifération de végétaux et champignons :

Il est essentiel de limiter l'installation de plantes ligneuses dans les joints et les fissures des pierres tombales, pour ralentir leur dégradation. Pour les mousses, lichens et algues, il faut rappeler l'intérêt esthétique et écologique de ces plantes, souvent indicatrices de bon état écologique du site. Ces nettoyages doivent donc rester exceptionnels, lorsque la pierre est réellement affectée.

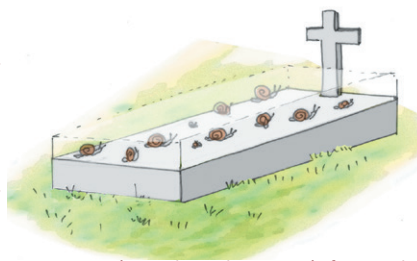
Des biocides écologiques existent (disponibles en magasins bio) mais avant, essayer les méthodes simples suivantes :

- **Algues, champignons et lichens** : pulvériser par temps sec de l'eau additionnée de bicarbonate de soude (3 cuil. à soupe pour 1 l. d'eau) et appliquer encore 1 ou 2 fois, espacées d'une journée. Bien sécher, puis brosser à sec.

- **Mousses** : gratter à la spatule en bois ou en plastique. Laver à l'eau claire en frottant avec la brosse. Si besoin, pulvériser la surface avec de l'eau additionnée de bicarbonate de soude (1 cuil. à soupe pour 1 l. d'eau) pour limiter leur retour.

- **Lierre** : couper à la base des racines, et cela très régulièrement, ne pas arracher. Le lierre finira par mourir et se détachera aisément.

Les escargots sont friands d'algues et de mousses et peuvent aider à nettoyer les pierres tombales. Pour cela il faut ramasser des escargots (il en faut beaucoup!), et faire un enclos couvert et étanche, en polypropylène par exemple, en assurant une aération suffisante par des ouvertures. Après quelques heures, vérifier que les escargots ont bien engagé le nettoyage, ne pas oublier d'enlever l'installation !



▽ Pour les taches résistantes, plusieurs méthodes :

- **Notamment sur le marbre et le calcaire** : humidifier une éponge avec de la pierre d'argile (argile fine ou poudre de craie, type Blanc de Meudon ou Blanc d'Espagne), frotter, rincer à l'eau claire.

- **Autre méthode, avec de l'eau et du sable** : mouiller la pierre, frotter doucement en fonction de la pierre puis rincer à l'eau claire.

- **Tache de rouille (éléments ferreux) et vert de gris (cuivre)** : tamponner la tache à l'aide d'un chiffon doux imbibé d'eau oxygénée et rincer à l'eau claire.

Remarque : les taches de tanin dues au végétal sont pratiquement impossibles à enlever.

▽ Et pour les ornements ?

- Dépoussiérer puis nettoyer à l'eau claire avec un chiffon doux

- Rénover les ornements métalliques peints en les **décapant** par grattage à la brosse métallique et en les repeignant avec une peinture écologique (disponible en magasins bio). Plus le décapage sera soigné, plus la peinture sera durable ! Ne pas utiliser de couleur vives.

- Les ornements en bronze, laiton, cuivre ou zinc peuvent être régulièrement (tous les 2 ans) protégés par de la cire d'abeille ou de la cire microcristalline (d'origine minérale), disponible en droguerie pour les éléments de plus grande valeur.

La cire est plus efficace qu'un vernis, car elle ne craquelle pas, s'entretient et s'élimine facilement.



Fleurs en argile émaillée au cimetière d'Apremont (60) : un bel ornement à mettre en valeur.



Jeune pousse de paulownia envahissant une tombe à Évecquemont (95).



Lierre envahissant les tombes au cimetière de Vaux-sur-Seine (95).



Algues vertes sur les vieux tombeaux situés sous les arbres du cimetière de l'Est à Reims (51).



Taches noires et lichens sur une tombe du cimetière d'Avernes (95).



Mousse recouvrant une tombe du cimetière de Bussy-Saint-Georges (77).



Lierre envahissant les tombes au cimetière de Vaux-sur-Seine (95).

▽ Combler une petite fissure dans le marbre :

Une fissure dans le marbre peut fragiliser la pierre. Pour éviter que l'eau y pénètre et accentue la dégradation, faire couler un peu de cire chaude à partir d'une bougie et une fois durcie, enlever l'excédent délicatement avec un couteau ou une spatule.

Remarque : les bougies traditionnelles tachent le monument, il est préférable d'utiliser des bougies funéraires.

Quand faut-il faire appel à un spécialiste ?

- Pour les désordres majeurs tels que fissures importantes, délitement de la pierre ou éclatement des joints entraînant un déséquilibre du monument.

- Pour des tâches importantes résistantes aux procédés indiqués ci-dessus.

- Pour les tombes les plus anciennes ou à caractère remarquable, lorsqu'elles présentent des désordres importants tels que :

- croûtes noires, notamment dans les parties abritées de la pluie,
- fissures ou éclatements, liées à des pressions internes
- désagrégements de grains individuels ou d'agrégats.

Avec le temps, les dorures et peintures s'altèrent et doivent être restaurées par un professionnel ainsi que les décors monumentaux ou les éléments d'ornement aux motifs fins (sculptures, porte-croix, plaque avec portrait peint ou photographie, fleurs...).

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



AMÉNAGER UN ESPACE DÉDIÉ AUX FONTAINES ET AU STOCKAGE DES ARROSOIRS

► Au sein du cimetière, l'espace dédié aux fontaines est nécessaire pour :

- Principalement l'arrosage des plantes que les proches viennent déposer sur les sépultures de leurs défunts.
- Offrir à boire aux visiteurs. Bien souvent, c'est le seul point d'eau potable public dans les villages.
- L'arrosage des plantes d'accompagnement du cimetière, le cas échéant.



Aux Clayes-sous-bois (78), une borne fontaine est associée à chaque unité de tri des déchets. L'ensemble est en métal, avec avaloir sous caillebotis.



Au cimetière de Guyancourt (78), un dispositif régulièrement rencontré : une fontaine traditionnelle en fonte disposée aux angles des carrés du cimetière et associée à un avaloir pour récupérer les eaux.



Cimetière de Cormeilles-en-Vexin (95). Le point d'eau est un simple robinet flanqué dans le mur d'enceinte. C'est le cas le plus généralement rencontré. Ici, les arrosoirs et autres récipients sont suspendus sur des crochets fixés sur une planche de bois. Le panneau eau non potable pourrait être plus discret ainsi que les contenants.



Cimetière de l'Ouest à Angers (49). L'usage des arrosoirs est conditionné par une consigne. C'est un dispositif que l'on rencontre plutôt dans les grands cimetières.

▽ Emplacement à privilégier

- Cas général : à côté de l'entrée du cimetière, et près du réseau d'adduction d'eau potable.
- Dans le cas d'un grand cimetière : aux passages obligés, comme les carrefours d'allées.
- Un point d'eau plus technique est à prévoir près de la zone de gestion des déchets si elle se situe loin de l'entrée du cimetière.

▽ Types d'équipements à prévoir

- Fontaine à eau (type fontaine à boire), mais un simple robinet robuste peut aussi suffire dans le cas d'un petit cimetière. Préférer un robinet à vanne. Dans tous les cas, il faut équiper le dispositif d'un système antigel.
- Qualité de l'eau : assurer l'eau potable, surtout à proximité des chemins de randonnées. Il faut bien préciser si l'eau n'est pas potable (notamment dans le cas où l'eau est issue de récupération des eaux pluviales).
- Espace réceptacle en matériaux nobles (pavés ou dallage en pierre naturelle) avec avaloir branché sur le réseau d'eaux pluviales ou sur une petite fosse drainante à proximité.
- Récipients type arrosoirs et support-suspensoir : favoriser les arrosoirs ou brocs d'un même type. Le dispositif est à positionner soit contre un mur, soit sur un support métallique ou en bois, le plus simple possible. Si l'usage de bidon de récupération s'impose à cause des risques de vols, un dispositif d'insertion type claustra ou plantation, comme pour la plateforme de tri des déchets sera bienvenu.

Pour le recyclage de l'eau pour l'arrosage, voir la fiche I.7 - Aménager la gestion des eaux pluviales.



Cimetière de Sète (34). C'est une fontaine monumentale qui, placée près de l'entrée, offre de l'eau pour arroser les fleurs du cimetière. La fontaine intègre un reposoir en pierre sous le bouton poussoir, qui permet de poser les récipients lorsqu'on les remplit. Plusieurs supports très simples supportant des brocs à eau sont disposés dans le cimetière ; ils sont réalisés avec 3 cornières métalliques.



▽ Exemples illustrés



Asnières-sur-Oise (95) : jolie fontaine en fonte rehaussée et adossée à un ouvrage en brique et pierre sur sol pavé.



Cimetière de Plailly (60). Le bac associé au point d'eau permet un usage plus aisé pour poser les arrosoirs et éviter les éclaboussures. On peut regretter l'environnement un peu "sec" dû à la minéralité du béton, mais celui-ci offre une belle patine.



Au cimetière de Verrières-le-Buisson (91), une simple borne en bois et un caniveau en pavés de grès.



Projet de valorisation d'un point d'eau dans le cimetière de Ver-sur-Launette (60) : remplacement du poteau en bois par une belle pierre locale dressée ainsi que d'une pierre permettant de poser l'arrosoir, le tout sur un sol en pavés de grès d'Île-de-France.



Au cimetière de Saint-Vaast-de-Longmont (60), une pierre ancienne sert de reposoir sous le robinet.



Cimetière Robert Auzelle à Clamart (92). Dans ce cimetière classé, un "buffet" massif sert au stockage des contenants et au point d'eau pour l'arrosage.



Auvers-sur-Oise (95) : borne fontaine murale en fonte, sur un support en pierre.



Borne fontaine, en bois, au cimetière de Souché à Niort (79) - Photographie / CAUE 79.



Borne fontaine standard en fonte au cimetière des Mureaux (78).



Une borne-fontaine en fonte est installée près de l'entrée et séparée des tombes par une clôture en bois. Un renforcement sert au stockage des contenants. L'ensemble pourrait être très simplement amélioré par la mise en place d'une petite paroi en bois pour atténuer l'impact des bidons en plastique, ainsi que la plantation de quelques vivaces et plantes grimpantes. Cimetière de Courdimanche (95).

Dispositif pour ranger les arrosoirs au cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine (94).



Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



AMÉNAGER ET INTÉGRER UNE PLATEFORME DE TRI

- Le tri des déchets dans le cimetière doit permettre de :
 - Limiter les volumes et favoriser le recyclage.
 - Mieux intégrer les espaces et dispositifs de gestion des déchets à la composition d'ensemble du cimetière.
 - Faciliter et optimiser le travail des employés des collectivités.
 - Assurer la pédagogie auprès des visiteurs.

- Il faut prévoir une plateforme avec des dispositifs dédiés à chaque type de déchets.

Les types les plus couramment rencontrés sont :

- **les déchets plastiques (peu ou non recyclables)** : pots, fleurs, mousse artificielle, emballage plastique, rubans,
- **les déchets "lourds"** : plaques abîmées, pots en terre, vases en verre, éclats de pierre, objets en marbre, granit, fer ou fonte.
- **ce qui est compostable** : déchets végétaux tels que plantes sans pots, fleurs fanées, terre, gerbes naturelles sans emballage plastique ni ruban.



Site de tri sélectif à Aumont-en-Halatte (60). Deux poubelles sont mises à disposition pour les détritux et trois autres pour les déchets verts et la terre. L'ensemble reste assez discret. Mais un emplacement plus judicieux serait souhaitable pour ménager l'ossuaire (à droite sur la photo).

Pour tout ce qui concerne le compostage, voir la fiche I.12 - Inciter au compostage.

► Sobriété, discrétion mais sens pratique doivent guider les choix d'aménagement

▽ Intégrer la plateforme dans la composition paysagère, accompagner les sites de tri par des structures paysagères

• Choix de l'emplacement :

- À positionner plutôt près de l'entrée, visible pour le visiteur, et près d'un point d'eau de préférence.
- Aisément accessible aux engins.
- À distance des lieux de recueillement, si possible.
- En adossement à un édifice, un mur, un bosquet, ou engravé dans la pente.
- Avec effet de clos : haie, massif, palissade, murs, murets, bosquets...

• Modalités d'aménagement de la plateforme :

On ciblera une simplicité de l'aménagement, sur la base d'un sol neutre. S'il est fait usage de conteneurs à roulettes, il faut prévoir un sol suffisamment portant et roulant avec un système de clos, adapté à l'esprit du cimetière (muret en pierre, claustra en bois, clôture végétale, auvent...).

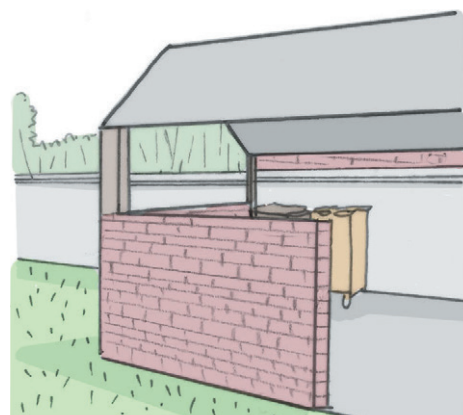
Le dispositif de tri doit être clairement expliqué, sur la base de supports visuels sobres en évitant les couleurs claires et criardes, en favorisant des fonds sombres et mats, et en limitant la taille des panneaux.



À Lurais dans l'Indre (PNR de la Brenne), lors de la rénovation du cimetière, un des pavillons d'entrée a été adapté pour y loger les conteneurs du tri sélectif, derrière une palissade en bois.



Tri sélectif au cimetière de Fleurines (60). La disparité des conteneurs directement offerts au regard du visiteur nuit à la qualité du cimetière. Une des solutions consisterait à construire un petit auvent en continuité de l'abri existant, adossé sur le mur d'enceinte (croquis).



▽ Respecter le caractère sacré du cimetière en proposant des dispositifs discrets, sobres et adaptés à l'esprit des lieux

Il faut éviter l'usage de conteneurs normés...

Le passage au tri sélectif s'est souvent traduit par un simple dépôt de conteneurs plastiques aux couleurs criardes usités par la commune, et accompagnés de panneaux impactants : une banalisation forte dans un cimetière !

Rechercher des contenants discrets, en matériaux durables.

- **Petits cimetières à caractère rural ou patrimonial** : favoriser un bac à hauteur d'homme, de préférence en pierre, ou un système de sas adossé au mur d'enceinte pour stocker les déchets et faciliter le tri.
- **Pour les grands cimetières** : multiplier les sites, en les plaçant judicieusement, favoriser des "clos", à l'aide de claustras et de plantations.



À Avilly-Saint-Léonard (60), les conteneurs, disposés derrière un sas maçonné, sont bien intégrés. Un portillon ouvrant sur un chemin permet de les sortir aisément pour les vider. Le point d'eau est situé juste à côté.



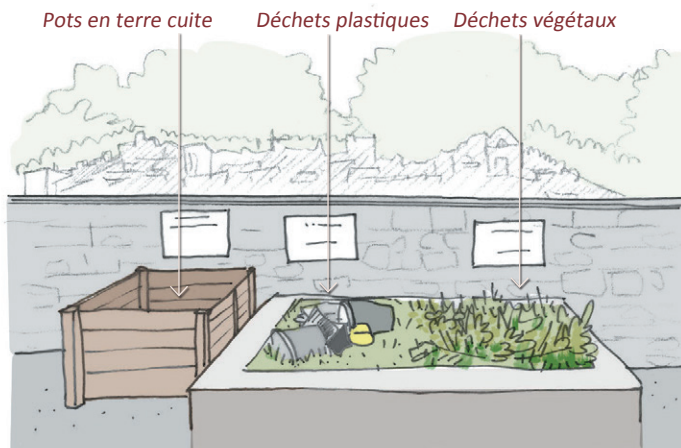
À Plailly (60), les conteneurs du tri sélectif sont disposés contre le mur et partiellement occultés par une clôture en bois, adossée à un bel if. Un sol en béton désactivé facilite le nettoyage de l'aire et la récupération des conteneurs. Quelques plantes grimpantes pourraient être installées pour agrémenter le dispositif.



À Vineuil-Saint-Firmin (60), la plateforme de tri est placée près de l'entrée du cimetière. Si le bac à compost est soigné, les conteneurs en plastique restent très en vue. Simulation par croquis (à droite) : une plantation arbustive ou un claustra en bois permettrait d'atténuer l'impact visuel de l'aire de tri. Pour la signalétique, très prégnante, il faudrait opter pour des panneaux moins imposants avec des fonds moins clairs.



Le cimetière de l'Ouest à Angers (49) est très étendu. De nombreux modules entourés d'une clôture en bois sont disposés régulièrement dans le cimetière. Chaque module offre un ou deux conteneurs à déchets tout-venant, et un casier pour récupérer les pots en plastique. La signalétique reste cependant assez impactante !



À Dampniat (près de Brive-la-Gaillarde en Corrèze), le cimetière offre un bac en pierre surélevé pour le tri des déchets. Un bac en bois a été rajouté à côté pour les pots en terre, remis à disposition du public. Le dispositif est particulièrement simple et réussi. Mais les panneaux explicatifs gagneraient à être moins impactants, avec un fond gris par exemple.

▽ Attention à la signalétique !

Elle sera apposée contre l'aire de tri ; elle doit être discrète mais visible, et surtout très pédagogique, pour que l'utilisateur comprenne bien l'intérêt de la gestion des déchets et pour l'inciter à en respecter les principes.

La commune pourra régulièrement expliquer le dispositif et son intérêt, par exemple dans le journal municipal.

▽ L'entretien, le suivi

Prévoir un passage hebdomadaire à minima pour vider les conteneurs et pour vérifier le tri. Prévoir de passer plus souvent en octobre et en novembre (Toussaint).

Entretien par les habitants, plutôt adapté aux petites communes : appel à une journée citoyenne pour nettoyage complet du cimetière, à organiser avant la période de Toussaint.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



AMÉNAGER ET INTÉGRER UN ESPACE DÉDIÉ

► Le compost est composé de déchets d'origine végétale ou animale qui vont fermenter de manière naturelle et constituer un amendement organique. Il est utilisé pour améliorer la structure et les qualités microbiologiques du sol. Une fois compostés, les déchets verts sont précieux pour nourrir les sols, notamment pour les plantations communales.

En complément de cette fiche, voir la fiche compostage consultable sur le site du PNR Oise Pays de France :

<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/habitant-ecocitoyen/dechets/je-pratique-le-compostage/>

L'utilisation du compost pour les plantations est développée dans la fiche II.1 - Planter et entretenir.

► Comment organiser un site de compostage pour le cimetière ?

▽ Le compost : une question d'équilibre

La qualité du compost dépend de l'équilibre entre :

- les déchets "bruns, durs et secs", riches en carbone,
- les déchets "verts, mous et humides", riches en azote,
- l'oxygène et l'eau

Au sein du compost, se développent des organismes qui vont favoriser la décomposition de la matière : des micro-organismes (bactéries, champignons, algues, actinomycètes...) et des macro-organismes (lombrics, larves et insectes, acariens, crustacés, gastéropodes...).

Il est donc nécessaire de mélanger le compost régulièrement, pour réactiver le processus chimique aérobie, ce qui limite aussi les odeurs fortes.

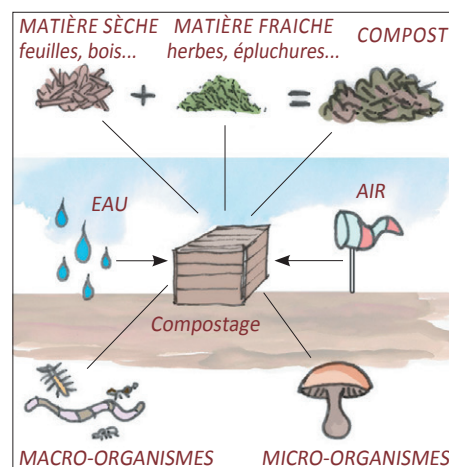
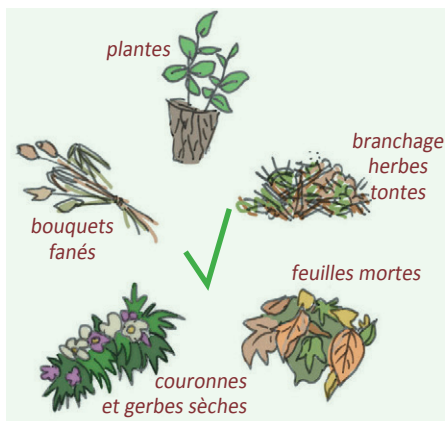
▽ Ce qu'on y met, ce qu'on n'y met pas !

Le site de compostage doit être accompagné d'une signalétique sobre explicitant simplement les consignes :

• Recycler tout ce qui est compostable : déchets végétaux (plantes sans pots, fleurs fanées, terre végétale, gerbes naturelles sans emballage plastique ni ruban, feuilles mortes et petits branchages, herbes environnantes...).

• À interdire : fleurs artificielles, accessoires de plantation (ruban, ficelle-plastiques, tuteurs...), mousses artificielles de pots de fleurs, pots en plastique ou terre cuite, vases et les végétaux résineux... Les plantes invasives comme le buddleia et le bambou ne doivent pas être mises au compost.

Rappel : les produits de tonte des allées ainsi que des tailles des arbres et arbustes (BRF) peuvent être directement utilisés comme mulch pour les plantations du cimetière.



▽ Emplacement

Le site de compostage doit s'adosser à un mur ou à une structure végétale pour mieux s'intégrer au paysage du cimetière.

Il doit aussi être associé au tri sélectif, à proximité de la poubelle ou du conteneur "tout-venant". Y adjoindre bien en vue un dispositif de stockage des pots en terre, pour qu'ils soient recyclés.

Attention à l'exposition : s'il est en plein soleil, il aura tendance à se dessécher ce qui stoppe le processus de décomposition, et dans ce cas un arrosage abondant sera nécessaire !

Il faut donc privilégier un emplacement assez ombragé, à l'abri des vents desséchants et du détrempage dû à la pluie.

Pour favoriser la migration des lombrics, ne pas isoler le fond du compost de la terre.

Prévoir un panneau explicatif simple bien en vue mais discret. Éviter les couleurs criardes et les fonds clairs.

Utiliser le compost au sein du cimetière :

• **Plantation d'arbre ou d'arbuste :** mélanger 20% de compost avec la terre dans la fosse de plantation.

• **En paillage :** couvrir le sol d'un compost à tout stade de maturation sur une couche de 3 à 5 cm. Il protégera la terre contre le soleil, la pluie, le vent, réglera la température, maintiendra l'humidité, limitera la formation de mauvaises herbes et libérera progressivement des éléments nutritifs dans le sol.

▽ Solution 1 : composter en "tas"

C'est la technique la plus simple : les matières sont placées directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur de 0,5 m à 1,5 m. Il faut privilégier une zone de stockage suffisamment grande pour pouvoir retourner aisément le tas.

Un dispositif de murets en pierre ou de palissades en bois en adossement à un mur existant permet de bien limiter le site de compostage.

Si le site est très exposé au soleil, prévoir au fond de la fosse, un sol peu perméable, pour le maintien de l'humidité nécessaire au compostage.



Compostage en "tas" : à l'angle du mur d'enceinte à Seraincourt (95) et avec une aire allouée aux déchets plastiques, contre le bâtiment d'accueil à Tessancourt-sur-Aubette (95).



▽ Solution 2 : composter en "bac"

C'est la solution adaptée pour le stockage provisoire : une fois plein, le bac de compostage est vidé et le compost est valorisé avec les déchets verts de la commune. Il semble que ce soit la solution la plus couramment utilisée.

Certains cimetières ont deux bacs : un ouvert, pour le dépôt des déchets verts, l'autre fermé pour la maturation, qui se fait alors sur place (durée : 4 à 6 mois), ce qui convient bien aux petits cimetières.

Le bac de compostage peut être acheté ou fabriqué en atelier par les agents communaux ou en chantier participatif avec les habitants à partir de bois de récupération (palettes notamment).



Compostage en "bac" à Ver-sur-Launette (60). Les usagers ne respectent pas toujours les consignes et le bac est souvent plein. Pour l'optimiser, il faut y associer un bac pour stocker les plastiques et un autre pour les pots en terre.



Dispositif mixte à Aavernes (95) : un bac sans fond, directement adossé au mur du cimetière et suffisamment grand pour retourner aisément le compost. L'absence de fond favorise la présence de macro-organisme comme les lombrics. Ce site de compostage est localisé près de l'entrée, isolé par une haie arbustive.

Dans tous les cas, il faut privilégier un composteur suffisamment grand et qui s'ouvre totalement sur une face pour retourner les déchets et vider le compost facilement.

Le couvercle n'est pas vraiment nécessaire. Il devra être perméable pour permettre aux déchets de s'humidifier lorsqu'il pleut et amovible pour s'adapter aux périodes de grosse production de déchets comme les enterrements ou le nettoyage d'avant Toussaint.

POUR VÉRIFIER L'HUMIDITÉ D'UN COMPOST EN FORMATION : TEST DE LA POIGNÉE



1. Quelques gouttes perlent entre les doigts et le compost ne se disperse pas : bonne humidité !



2. Un filet d'eau s'échappe : le compost est trop mouillé !



3. Rien ne coule et le compost se défait : il est trop sec !

▽ Entretenir le site de compostage

- **Passage a minima, une fois par semaine**, par l'agent communal pour contrôler ce qui a été déposé et retirer les éléments indésirables : fleurs, pots plastiques et papier plastiques, verre, etc. Voir fiche I.II - Inciter au tri des déchets.

- **Surveillance accrue à la période de la Toussaint** où les quantités vont être plus importantes.

- **Humidité à surveiller, arrosage à prévoir** de temps en temps durant les périodes de chaleur.

- **Bien aérer pour maintenir une condition aérobie**, les produits mis au compost doivent être brassés régulièrement (toutes les 4 semaines, en moyenne et tous les 15 jours l'été) et mélangés aux matières humides et fines des matières structurantes (feuilles, déchets de culture, broyat).

Au bout de quelques mois, les déchets sont devenus du compost. Un compost "mûr" présente une couleur sombre et une odeur d'humus et de sous-bois. Il ne doit pas contenir d'éléments non dégradés.

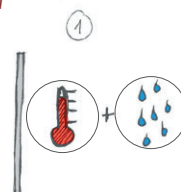
- **Récupération des couches les plus profondes** (les couches "maturées") au moins une fois par an pour les espaces verts du cimetière et si besoin de la commune.

POUR VÉRIFIER L'HUMIDITÉ D'UN COMPOST JEUNE : TEST DE LA TIGE MÉTALLIQUE

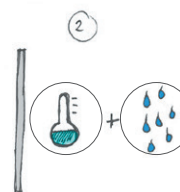
Retirer l'objet au bout de 10-15 min.



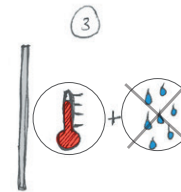
Après 2 ou 3 jours de compostage, enfoncer une tige ou un tuyau en métal dans le compost (jusqu'au cœur si possible).



S'il est chaud et humide, le compostage se passe bien et a une bonne humidité.



S'il est froid et humide, il est probablement trop mouillé.



S'il est chaud et sec, il n'y a probablement pas assez d'eau.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



JARDINER PLUTÔT QUE DÉSHERBER

► L'abandon indispensable de l'entretien chimique ne doit pas être vécu comme une contrainte de plus ajoutée à la gestion de l'espace public. Il faut le voir comme une formidable occasion de remettre à plat notre rapport au monde végétal et animal, et de repenser le lieu où nous accueillons nos êtres chers disparus.

Alors que la biodiversité ne cesse d'être érodée, le cimetière en tant qu'espace de quiétude peut devenir facilement un véritable refuge pour une faune et une flore locales qu'il faut appréhender avant tout comme une richesse et un atout précieux.

La réintroduction du végétal, qu'elle soit volontaire ou spontanée, s'impose donc comme une véritable chance pour le monde vivant et doit permettre au cimetière d'arborer des allures de jardin, ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être. Cette transition, pour être pleinement acceptée par la population, doit inévitablement se traduire par des espaces de qualité, agréables à regarder et à pratiquer.

▽ Connaître son sol pour adapter la palette végétale

- **Observer ce qui existe dans et autour du cimetière** peut déjà permettre d'identifier une palette végétale qui conviendra parfaitement au lieu (texture, comportement au sec et à l'humidité, perméabilité ou imperméabilité, traces d'érosion, vitesse de ruissellement, plantes indicatrices...).

- **Observer la constitution du sol** en profitant des excavations des sépultures. Il peut s'agir du substrat d'origine, avec plus ou moins de pierres ou de rochers, mais aussi de matériaux rapportés parfois moins adaptés à la plantation, celle des arbres notamment.

- **Réaliser une analyse du sol**, par un laboratoire spécialisé, en prélevant plusieurs points d'échantillons si le sol semble disparate. On disposera ainsi d'un diagnostic plus fiable pour quelques centaines d'euros ce qui permettra de mieux cibler la gamme des végétaux (si la plupart des végétaux s'arrangent de sols neutres, certains tolèrent davantage les sols calcaires, d'autres les sols acides).

- **S'appuyer** quand cela est possible **sur les marques "Végétal local"** et **"Vraies messicoles"**, désormais intégrées à **"Végétal local"**, qui sont des marques de végétaux spontanés, en anticipant les commandes, la disponibilité des semences ou des plants n'étant pas toujours assurée. Ces marques concernent des végétaux ligneux et herbacés qui garantissent le caractère réellement autochtone de l'espèce considérée et des végétaux issus de prélèvements en milieu naturel.

- **Résister à l'exotisme et aux effets décoratifs de certaines plantes** (on ne plantera pas de plantes de terre de bruyère dans un sol non acide par exemple).

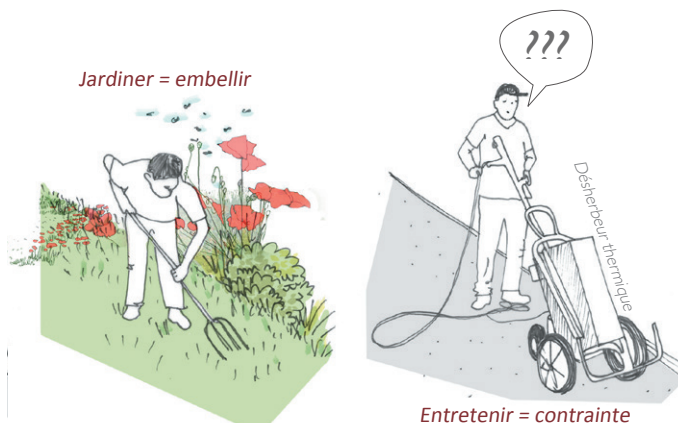
- **Privilégier la pleine terre** ; les plantes en jardinière exigent davantage d'arrosage ce qui est incompatible avec les objectifs d'une gestion écologique.

▽ Préparer le substrat

Contrairement aux idées reçues, le travail du sol en profondeur de type bêchage et labourage, n'est pas bénéfique pour le substrat car ce remue-ménage déstructure les équilibres de la vie microbienne, altère la petite faune qui y vit et son habitat, et dont l'intégrité contribue à la qualité écologique du substrat.

- Un simple **décompactage** suffit donc pour les semis et les plantations.

- L'**amendement en terreau de feuilles ou issu de compost**, permet d'apporter des compléments organiques à la terre. Lors de la plantation, mélanger 20% de compost avec la terre dans la fosse de plantation.



Utiliser aussi le compost en paillage : couvrir le sol d'un compost à tout stade de maturation sur une couche de 3 à 5 cm. Il protégera la terre contre le soleil, la pluie, le vent, réglera la température, maintiendra l'humidité, limitera la formation de mauvaises herbes et libérera progressivement des éléments nutritifs dans le sol. **Pour réaliser le compost au cimetière, voir la fiche I.12 - Inciter au compostage.**

▽ Choisir l'arbre

- Respecter les distances de 2m réglementaires vis-à-vis des propriétés riveraines, voire plus pour assurer à l'arbre un espace d'épanouissement confortable.

- S'assurer que l'essence retenue puisse s'épanouir sans occasionner de gêne en partie aérienne comme en partie souterraine. On évitera ainsi de planter des sujets de grand développement dans des espaces réduits, ce qui obligera à moyen terme de tailler sévèrement le sujet, voire de l'arracher tout simplement.

Cela doit permettre d'éviter les tailles répétées de la couronne et les désordres éventuels sur les ouvrages enterrés. Il est donc plus prudent d'écarter les essences dont le système racinaire est traçant (l'affleurement des racines occasionne de nombreux désordres sur les revêtements de sols, les monuments funéraires).

- Pour les arbres qui sont à proximité des tombes, choisir des essences qui ne soient pas trop salissantes (attention à la résine, aux fruits, aux feuilles).

- Pour enrichir la palette écologique du site, le mélange de plusieurs essences est préférable.

- Réfléchir à ce que l'on souhaite produire comme effet esthétique, symbolique, comme agrément aux usagers du cimetière, comme plus-value à la biodiversité (forme du houppier, forme en tige ou en cépée, densité et couleur du feuillage, présence de fruits, aspect de l'écorce).

- Mieux vaut planter "petit" que "gros". Plus le sujet est jeune, plus il s'adaptera aux conditions de sol, s'ancrera mieux dans son terrain, sera plus résistant au vent et aux maladies. Une force de 8/10 à 16/18 (circonférence du tronc à 1m du sol) est largement suffisante et limite les coûts de fourniture, de plantation et d'arrosage (surtout si l'emplacement ou les conditions d'accès sont délicats).

- Choisir des plantes peu gourmandes en eau et sans exigences particulières. L'évolution du climat oblige d'ores et déjà à adapter les palettes végétales, en étant prudent dans l'utilisation de certaines espèces rencontrées dans des zones plus méridionales.

▽ Planter l'arbre

- La période la plus propice à la reprise du végétal est comprise entre le mois de novembre et le mois de mars, notamment pour le conditionnement en racines nues.

- Si le sol est satisfaisant, réaliser un simple décompactage sans bouleversement des différentes couches, sur une surface de 2 m x 2 m si possible, sur 50 à 80 cm de profondeur.

L'ouverture du trou proprement dit sera en fonction de la taille des racines ou de la motte. On pourra mélanger à la terre en place du compost de feuille de préférence.

- Si le sol est trop médiocre (en texture, en nutriment, trop affecté par les années de désherbage chimique), et que les conditions d'accès le permettent, créer une fosse de plantation de 2 m x 2 m sur une profondeur de 1 à 1,5 m (si un excavateur peut accéder à pied d'œuvre, sinon, adapter la dimension de la fosse à l'outillage manuel). La terre impropre sera évacuée et remplacée par un substrat de qualité présentant une activité biologique, mélangée à du compost de feuilles (proscrire la terre végétale issue de zones agricoles qui sont chargées en intrants et qui n'héberge plus aucune vie).

Toutefois, cette opération n'est à réaliser qu'en dernier recours car elle est plus coûteuse.

- Si la proximité d'ouvrage nécessite la mise en place de pare-racines, l'ouverture totale de la fosse est indispensable.

- Réaliser une belle cuvette d'arrosage qui permettra de stocker 80 à 100 litres d'eau par arrosage.

- Mettre en place un paillage biodégradable recouvert de 5 à 8 cm de mulch de bois de feuillus, sur toute la surface de la fosse de plantation.

- Installer une collerette de protection du collet qui évitera les blessures de cette partie extrêmement sensible de la plante (blessure due souvent au passage de la tondeuse ou de la débroussailluse).

- Mettre en place un tuteurage qui ne blesse pas le tronc, éventuellement une protection du tronc en roseau contre les échaudures (proscrire le bambou qui vient de Chine, la toile de jute qui peut confiner certains parasites et des champignons nuisibles pour la plante). Préférer le bois de châtaignier ou d'acacia non traité plutôt que le pin rond usiné et traité moins vertueux en termes écologiques.

- Afin de ne pas avoir à désherber le pied de l'arbre, laisser la végétation spontanée s'en saisir ou bien planter des plantes vivaces. Si ce couvert ponctionne un peu d'eau de l'arbre, il assure aussi une couverture qui en limite l'évaporation.

▽ Gérer le jeune arbre

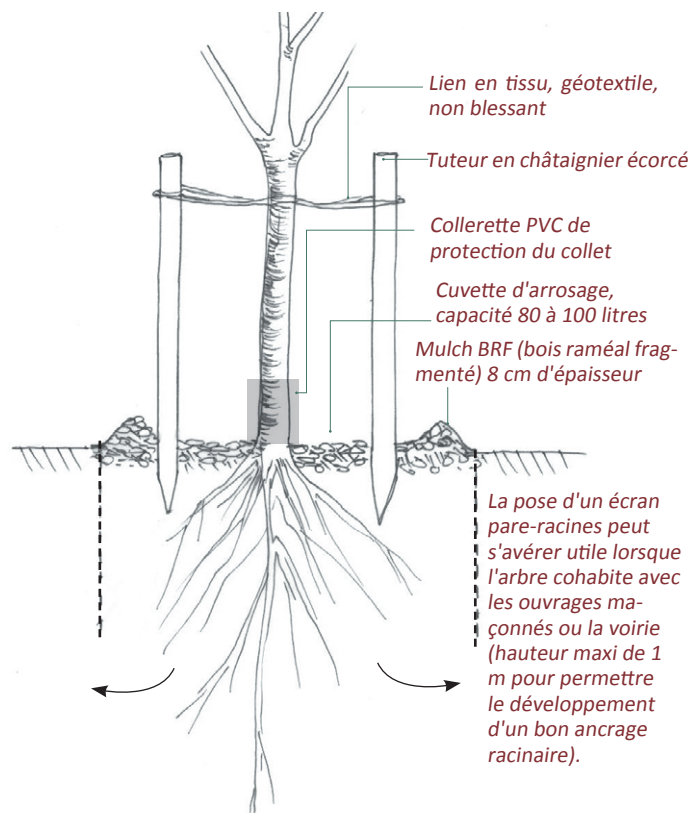
- Durant les trois premières années en moyenne, assurer un suivi d'arrosage régulier à savoir un arrosage hebdomadaire copieux plutôt que plusieurs arrosages en volume limité. Il faut trouver le bon dosage entre les approvisionnements en eau par les pluies et les périodes de stress hydrique. Observer l'état de la plante et du sol donne déjà des indications précieuses pour savoir "comment et quand arroser" !

- Veiller à ce que le tuteurage soit solide et efficient et qu'il ne cause pas de blessures (éviter toute zone de contact du tronc avec des éléments durs, desserrer régulièrement le collier ou les sangles).

- Aérer et remonter la couronne en coupant des branches de faibles sections. Mieux vaut "sculpter" régulièrement le houppier pour l'adapter au lieu et à ses usages plutôt que de pratiquer des coupes plus espacées mais nettement plus traumatisantes pour la plante.

- Ne jamais couper des branches de diamètre supérieur à 7 cm.

- La pose d'étiquette pour identifier l'essence plantée peut être envisagée pour donner une dimension pédagogique au cimetière.



Cuvette d'arrosage et mulching, deux dispositifs indispensables à la gestion de l'eau.



La pose d'une collerette de protection du collet durant les premières années peut s'avérer salvatrice pour la jeune plante afin de la protéger des chocs et blessures provoqués par le passage de la tondeuse ou de la débroussailluse.

Le tuteurage bipode avec planchette est à proscrire car il provoque bien souvent des blessures sur l'écorce occasionnées par le balancement du tronc ou la croissance du tronc, pouvant conduire à la mort de l'arbre.



Une fois l'arbre bien installé, quelques plantes vivaces accompagnant son collet permet d'éviter les éventuelles blessures causées par les outils de fauche et de tonte. Cimetière des Gonards à Versailles (78).

▽ Bien gérer son patrimoine arboré

- Expertiser le patrimoine arboré pour connaître son état phytosanitaire et mécanique mais aussi sa valeur écologique (abri pour certaines espèces). Cela permet d'opérer des soins curatifs ou préventifs, de supprimer les bois morts qui risquent de tomber et d'engendrer des accidents sur les visiteurs et des détériorations sur les ouvrages.

- Supprimer les arbres menaçants car devenus dangereux, les espèces envahissantes qui peuvent nuire à la qualité des milieux écologiques (comme l'érable negundo ou le faux vernis du Japon) et poser des problèmes d'entretien du site.

- Confier les opérations de taille et de soins à des entreprises spécialisées.

- Protéger les sujets remarquables ou d'avenir, les sujets de valeur écologique, notamment lors des travaux à exécuter dans leur environnement proche, en définissant un protocole de mise à distance par des clôtures provisoires et une sensibilisation des entreprises. Veiller particulièrement à ne pas endommager le système racinaire.

Ne pas hésiter à consulter la documentation réalisée par le PNR Oise-Pays de France, "Gestion du patrimoine arboré de nos villes et villages-guide technique."

▽ Choisir l'arbuste

- Pour la constitution de haies, la plantation d'arbustes en racines nues, en petit conditionnement est préférable, quitte à planter plus densément. Le jeune plant de 20 à 50 cm de hauteur peut parfaitement convenir. Il peut être associé à des arbustes plus développés, en motte ou conteneur selon les variétés, si on souhaite étoffer et varier la structure végétale dès la plantation.

- Il est préférable que la haie soit composée de plusieurs essences à dominante locale (haie mixte) inspirée de la typologie de la haie bocagère.

- Pour l'arbuste planté en solitaire ou en bouquet (ponctuation), un sujet en motte ou en conteneur offrira des conditions de reprise plus optimale que de la racine nue, surtout si la dimension excède les 80cm de hauteur à l'achat.

▽ Choisir la plante grimpante

- Les plantes grimpantes à crampons sont à réserver pour les murs récents, totalement lisses et souvent ingrats (parpaings enduits, palplanches en béton).

Pour les vieux murs en maçonnerie traditionnelle, le palissage de plantes sarmenteuses est à privilégier (les plantes à crampons pouvant créer des désordres sur les appareillages). Le lierre (*Hedera helix*) tout comme l'hortensia grimpant (*Hydrangea petiolaris*), détériorent en effet les joints et déchaussent les couronnements des vieux murs, surtout lorsqu'ils sont en tuile. Il vaut mieux éviter de les installer sur ce type d'ouvrage, souvent fragiles, voire de les supprimer, quand il n'est pas trop tard.

La vigne vierge très efficace en terme de couverture produit énormément de feuilles qu'il faudra ramasser en hiver mais elle offre aussi une ressource pour les pollinisateurs et des baies aux oiseaux. On préférera *Parthenocissus tricuspidata* à *Parthenocissus quinquefolia* qui peut être plus envahissante.

- Sur une clôture grillagée (en grillage simple torsion, en treillis soudés...), l'installation de plantes grimpantes sarmenteuses peut être un moyen très efficace pour habiller ces structures rarement élégantes et les transformer en véritable haie. Le lierre (*Hedera helix*), la clématite (*Clematis montana* par exemple), la glycine (*Wisteria sinensis*), le chèvrefeuille (*Lonicera japonica* ou *periclymenum*), les rosiers grimpants, peuvent rapidement coloniser ces supports.



Quel que soit l'âge de l'arbre, il doit bénéficier d'un suivi régulier opéré par un professionnel (phyto-écologue et élagueur spécialisé). Pour les vieux sujets, l'observation de cette recommandation est d'autant plus indispensable qu'ils peuvent présenter des anomalies et des signes de sénescence qu'il faut savoir gérer en temps et en heure pour éviter notamment des risques de chutes de branches ou de déracinement subit.



L'extension du cimetière de Châtenay-en-France (95) s'étend sur un boisement spontané d'érables qui a envahi cet ancien terroir de verger, dont il ne reste qu'un vieux poirier. Un éclaircissage du couvert a été réalisé, éliminant les arbres dangereux et malades et restaurant des points de vue vers la plaine.

▽ Choisir la plante vivace

- En plantant des vivaces, on constitue une sorte de pépinière composée de pieds mères qui pourront être divisés, permettant de multiplier des plants qui seront utilisés pour compléter d'autres secteurs du cimetière ou de l'espace public (ses abords, peut-être certaines rues).

- Choisir des plantes issues de la palette locale, cultivées localement de préférence et d'origine sauvage, peu gourmandes en eau, adaptées aux milieux en place (humide, sec, caillouteux, ombragé, exposé...). On peut les associer à des plantes horticoles avec parcimonie, en veillant à ce qu'elles ne soient pas trop envahissantes et facilement contrôlables.

En complément, ne pas hésiter à consulter les fiches de la série "Fleurir avec des plantes vivaces", réalisées par le PNR Oise-Pays de France.



Plantes vivaces et plantes grimpantes proposent des combinaisons souvent harmonieuses et très esthétiques. En variant les essences, on assure à la composition un enchaînement d'événements floraux couvrant presque toutes les saisons et offrant aux pollinisateurs une ressource précieuse en pollen et en nectar.

▽ Planter arbuste, plante grimpante et plante vivace

- Décompacter le sol sur 50 cm de profondeur et sur 50 à 100 cm de largeur sans mélanger les différentes couches, amender au compost de feuilles si le substrat est trop pauvre pour certaines plantes.

- Mettre en place un feutre de paillage biodégradable (toile biodégradable 50 % chanvre + 50 % jute + feuille d'amidon de maïs par exemple), puis sur 5 à 8 cm un mulch de bois de feuillus (type Bois Raméal Fragmenté), sur toute la surface du feutre. 1h de paillage = 10 heures de jardinage économisées !

▽ Gérer arbuste, plante grimpante et plante vivace

- Un suivi d'arrosage durant les trois premières années est plus prudent bien que la première année soit souvent déterminante pour la reprise et l'installation de la plante.

- Le mulch doit être complété si nécessaire au moins les trois premières années en fonction de son évolution. Il peut être réalisé à partir du bois issu des opérations de taille de végétaux feuillus exclusivement, exécutées sur la commune.

- La taille des arbustes solitaires ou en petit groupe doit conserver la silhouette naturelle de la plante. Proscrire la taille rase, de forme cubique ou arrondie qui est une perte de temps et d'énergie, qui dévalorise au final le travail du jardinier, conduit à la dégénérescence accélérée de la plante et nous prive du fleurissement.

- La taille de la haie n'est pas nécessairement au cordeau. Si l'emprise le permet, elle doit faire valoir toute sa volumétrie et être limitée, si cela est vraiment nécessaire, à une coupe harmonieuse préservant son aspect buissonnant.

La taille "sévère" ou "géométrique" doit être réservée aux espaces contraints ou pour l'affirmation d'une ambiance particulière et déterminée par un parti pris d'aménagement réfléchi.

- L'entretien d'une haie peut être grandement facilité s'il est réalisé en disposant une bâche au sol au moment de la taille. Les rameaux et les feuilles sont ainsi directement récupérés, supprimant un ramassage au râteau.

- La taille doit respecter le cycle de floraison et de fructification, mais aussi celui de reproduction et de nidification afin que le rôle écologique de la haie puisse être le plus efficace possible.

- Les inflorescences fanées peuvent être conservées dès lors qu'elles ont un aspect esthétique et ne seront taillées qu'au courant de l'automne.

- Pour les plus grandes plantes vivaces, un tuteurage peut être nécessaire pour tenir les rameaux. Dans ce cas, le dispositif le plus discret et le moins coûteux consiste à prendre une branche ramifiée et à la ficher dans le sol. Cette armature naturelle suffira à épauler les rameaux les plus instables.

- Valoriser les plantes spontanées dès lors qu'elles n'entravent pas la circulation des usagers, qu'elles ne constituent pas une menace pour les ouvrages (proscrire les ligneux sur les murs et les tombes) ou qu'elles ne sont pas invasives ou trop envahissantes. Coquelicots, bleuets, valérianes, cosmos, pissenlits... ne seront coupés qu'une fois leurs graines libérées afin que soit assuré le renouvellement de leur peuplement. Cymbalaire, joubarbe, fougère, qui émaillent joliment les vieux murs et les pierres tombales se doivent d'être protégées.

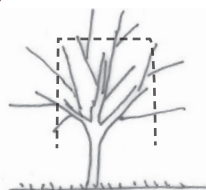


Le mulching (ou paillage) reste la meilleure méthode pour limiter le désherbage et la fréquence des arrosages.

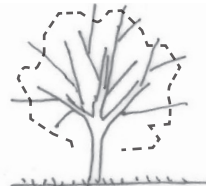


Palissage de rosiers sur fils de fer tendus.

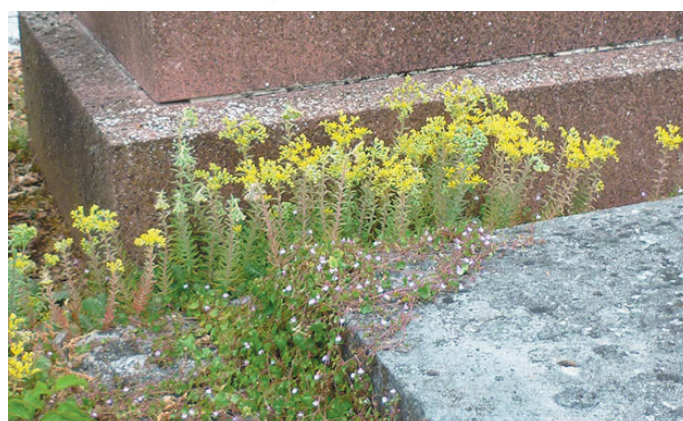
La taille en cube des arbustes souvent pratiquée ne respecte pas le port naturel de la plante, demande beaucoup de travail pour un résultat esthétique peu convaincant.



Mieux vaut pratiquer une taille préservant une silhouette moins géométrique, plus proche de la forme naturelle de l'arbuste et préservant davantage la floraison et la fructification.



Branche de bois ramifiée faisant office de tuteur



Sedum et cymbalaire en fleurs en juin, cavalant entre les tombes. Une colonisation spontanée qui adoucit la minéralité du mobilier funéraire et anime le paysage du cimetière de Plailly (60).

▽ Réaliser un enherbement piétinable

- Le gazon ne doit pas être retenu comme revêtement si le passage du matériel d'entretien est impossible. Il faut alors privilégier les plantes couvre-sol vivaces.

- Laisser pousser l'herbe est une stratégie économe mais qui demande un certain temps d'installation (2 à 3 ans). Un léger décompactage du sol en place permettra d'accélérer le processus. Le réensemencement spontané implique de laisser monter en graine une partie de cette couverture herbacée. Un semis complémentaire de plantes sauvages peut s'avérer nécessaire pour "aider" la dynamique naturelle en cas de difficulté de colonisation.

- Choisir un mélange de semences qui ne soit pas trop poussant pour diminuer les fréquences de tontes. On ne recherche pas là un gazon traditionnel à la "couverture impeccable" mais plutôt une surface herbeuse qui est destinée à être régulièrement tondue pour permettre la circulation des usagers.

La palette la plus communément retenue associe fétuque élevée, rouge et ovine, le pâturin des prés (plutôt que le ray-grass), qui s'installent sur des sols pauvres, poussent très lentement et qui peuvent résister à des conditions climatiques difficiles. Les plantes à rosette sont aussi adaptées au piétinement.

- Les semis d'automne sont à privilégier (sol chaud et pluies d'automne bénéfiques à l'implantation du semis).

- On peut semer directement sur le sol en place (enherbement plus long à s'installer et incertain) même sur un sol en gravier à condition que son épaisseur soit inférieure à 2 cm environ, après avoir décompacté le sol sur 3 à 5 cm (simple scarification à la machine, à la main pour les espaces réduits).

- L'arrosage (surtout en gestion écologique) doit être réduit à son minimum. La végétation habituée à être régulièrement arrosée sera plus sensible au coup de chaud.

- Pratiquer la tonte selon les usages, mais 8 à 10 passages par an est une moyenne si l'on veut éviter des opérations rendues plus complexes par la hauteur de l'herbe. La tondeuse est à privilégier (moins de projections et possibilité de ramasser les déchets de tonte) plutôt que le rotofil dont les projections peuvent salir le mobilier funéraire et nécessitent un ramassage manuel.

- Supprimer si possible les obstacles pour faciliter le travail de tonte.

- Lors des opérations de tonte, éviter tout choc avec les végétaux et ouvrages maçonnés rencontrés.

- Exporter les produits de tonte pour éviter l'enrichissement du sol qui peut accroître la rapidité de croissance des plantes. Ils peuvent être compostés sur place si le cimetière est équipé.

- Une tonte moins fréquente ou différenciée selon les secteurs utilisés peut être mise en place de manière à alléger le temps de travail du personnel, et permettre aussi à des plantes naturellement présentes d'apparaître et de s'épanouir le temps d'un cycle saisonnier.

En complément, voir la fiche II.9 - Du gazon à la prairie.



*Colonisation spontanée par l'herbe d'une allée gravillonnée.
Cimetière de Fontenay-sous-Bois (94).*



Variation de tonte. Cimetière d'Ivry-sur-Seine (94), secteur dit "cimetière écologique". Seule l'allée est tondue régulièrement pour faciliter la déambulation.



Variation de tonte. Cimetière naturel de Souché à Niort (79). L'entretien différencié permet d'alléger la tâche du jardinier et d'animer le sol. C'est aussi une manière simple de donner de la variété au lieu au gré des tontes et des saisons. Photo CAUE 79.

▽ Réaliser une prairie

- L'installation d'une prairie peut être spontanée ou semée. L'enherbement spontané sur le sol en place est plus long à s'installer et peut être plus difficilement accepté par les usagers car le résultat est trop aléatoire, formé essentiellement d'espèces prairiales spontanées, à la densité de couverture très clairsemée et hétérogène. En revanche, les espèces qui se développent sont parfaitement adaptées aux conditions et la pérennité est meilleure (meilleures résistances aux maladies, aux ravageurs, au stress hydrique et intérêt pour les pollinisateurs).
- Comme pour le gazon, on peut semer sur sol en place mais une scarification sur 5 cm d'épaisseur est préférable pour accueillir les nouvelles graines et faciliter la germination de celles qui se trouvent déjà dans le substrat.
- La pérennité de certains mélanges commerciaux de prairies fleuries n'est pas toujours assurée, car avant tout composés de plantes annuelles. Si la première année, le rendu esthétique est au rendez-vous, il peut disparaître au bout de deux ou trois ans. Il est donc nécessaire de renouveler les semences en choisissant un mélange vivaces/bi-annuelles/annuelles.
- Durant deux à trois années, on peut pratiquer un sur-semis sur les zones les moins couvertes pour colmater les pelades.
- Des bulbes peuvent être mis en place ; on choisira alors des variétés précoces, de manière à ce que les premières tontes interviennent après la floraison (Crocus tommasinianus, Crocus chrysanthus, ou certains Narcisses botaniques).
- On peut également tester sur une petite parcelle une stratégie de végétalisation par étrépage (retirer la couche supérieure du sol), ce qui devrait faire émerger la graine en dormance existant potentiellement dans le sol (activation de la banque de graines confinée dans le sol). Certaines plantes "oubliées" et intéressantes peuvent ainsi émerger.

▽ Gérer une prairie

- L'arrosage des semis ou du substrat naturellement ensemencé doit être réduit à son minimum, juste pour aider au démarrage de la couverture.
- Pratiquer la fauche tardive, pas avant la fin juin, mi-juillet et à la fin septembre jusqu'à mi-octobre pour que les espèces végétales puissent effectuer l'ensemble de leur cycle de reproduction et que la faune trouve refuge dans les hautes herbes (il faut laisser les fleurs monter en graine pour avoir une floraison la saison suivante). Ainsi, l'aspect de la prairie fleurie restera tout à fait acceptable tout en limitant l'entretien.
- Faucher à 10 cm de hauteur minimum pour éviter de décaper le sol mais aussi de détruire les nids de pollinisateurs situés plus bas.
- Ne pas faucher toute la surface en une fois, pour laisser des zones refuges à la petite faune et une source de nourriture.
- Afin de laisser une zone de refuge à la faune durant toute la saison et de diversifier les milieux, il peut être intéressant de maintenir une partie de votre prairie sans fauche.
- Laisser l'herbe coupée faner et s'assécher quelques jours sur place avant de la retirer. Les insectes ont ainsi le temps de quitter le foin pour passer sur l'herbe vivante et les graines se déposent sur le sol pour un ressemis naturel.
- Lorsque c'est possible, réaliser une fauche centrifuge (du centre de la parcelle vers l'extérieur) permettant à la faune de s'échapper sur les côtés.
- Modérer la vitesse des engins pour laisser le temps aux insectes de se déplacer.



La variation de fréquence de fauchage entre talus et replat enrichit l'ambiance paysagère et installe deux milieux écologiques. Cimetière de Verrières-le-Buisson (78).

- Au sein même de l'espace prairial, on peut varier le mode d'entretien en réalisant par exemple une tonte périphérique plus fréquente qui souligne la gestion communale et rassure le citoyen, réaliser des allées notamment lorsque l'emprise est importante (cas notamment des espaces «en attente»).
- Les produits de fauche seront exportés pour favoriser l'appauvrissement du sol et l'expression de la banque de graines du sol, dans le but d'obtenir une plus grande diversité végétale d'année en année. Si l'emprise du cimetière le permet, ces produits de tonte peuvent être compostés, utilisés comme mulch (en faible épaisseur, 1 à 2 cm, sinon risque de fermentation et de brûlures) au pied des végétaux.



Prairie en fleurs et gazon tondus font bon ménage et permettent de répondre à des objectifs de biodiversité et d'usages complémentaires. Cimetière naturel de Souhé à Niort (79). Photo CAUE 79.

▽ Protéger les structures végétales et leur sol lors des interventions sur les sépultures

Gérer le végétal c'est aussi s'assurer que, lors des interventions des entreprises en charges des travaux funéraires, le sol végétalisé et les structures végétales qui y évoluent soient respectés. Parfois, lors de ces travaux, l'allée engazonnée peut être détériorée par les manœuvres de l'excavateur, des branches ou des racines peuvent être arrachées, le tronc des arbres blessé par un coup de pelle ou suite à l'entreposage de matériel. Autant de petites agressions qui malmènent le patrimoine végétal, le fragilisent et affectent la qualité du lieu.

Quelques règles simples sont donc à instaurer pour sensibiliser ces acteurs incontournables de la vie du cimetière. Elles peuvent, si les communes le souhaitent, être versées au règlement du cimetière.

- 48 heures avant l'intervention de l'entrepreneur, un état des lieux sera réalisé en présence d'un agent de la commune qui réalisera un reportage photographique valant constat, relevant l'état des sols des plantations compris dans l'aire de travail de la concession, et que l'entreprise signera avant d'engager ses travaux.

- Accès aux surfaces en grave stabilisée (lorsqu'elles existent) et aux surfaces végétalisées (gazon, prairie).

Seuls les véhicules à pneus sont autorisés à circuler.

Dans le cas d'un engin à chenille de type mini-pelle, le dit engin sera déchargé du camion sur des planches de contre-plaqué (dimension 1,20x200 m environ, épaisseur 1 à 2 cm) et mises en place préalablement par l'entrepreneur et déplacées tout le long de l'itinéraire et de l'aire d'évolution de l'engin. Aucune chenille ne devra impacter le revêtement.

Si l'herbe est haute, la commune procédera à la coupe de l'emprise nécessaire à l'accès à la concession (ce qui motive également le délai de 48 heures avant l'intervention indiquée au point n°1).

Si les travaux ne nécessitent pas d'engins (simple brouette par exemple), un géotextile sera déroulé sur l'emprise de circulation et de travail et replié après travaux.

- Aucune terre de fouille ne sera déposée à même le sol. Ces terres seront obligatoirement versées dans des big-bags eux-mêmes installés sur des planches de contre-plaqué ou sur un géotextile. Ces sacs ne devront pas être trop remplis de manière à pouvoir être facilement manipulés par la mini-pelle ou être repris simplement à la pelle.

Aucune terre en excès ne sera laissée sur place ni régalée sur place même s'il s'agit d'une aire végétalisée.

- Dépôt de matériel :

Les pièces nécessaires au caveau, sac de ciment, outils, seront stockées si nécessaire sur les planches de contre-plaqué.

- Opérations de maçonnerie :

Le gâchage du béton se fera dans une auge ou sur une plaque en plastique prévue à cet usage. Aucun gâchage ne sera toléré en dehors de ces réceptacles étanches qui seront eux-mêmes disposés sur des planches de contre-plaqué ou sur un géotextile. Le lavage des outils souillés se fera en-dehors du cimetière et de son aire de stationnement, au dépôt de l'entreprise.

- Protection des végétaux :

Les végétaux présents dans l'aire de travail de l'entreprise seront respectés et protégés par une rubalise. Si besoin, la commune pourra :

- réaliser une taille légère pour réduire l'encombrement du houppier de l'arbre ou de l'arbuste.

- installer des sangles pour contraindre, le temps des travaux, le volume de branches et de feuilles.

- déplacer des pieds de plantes vivaces et petits arbustes.

Aucune coupe de branches ne pourra être faite sans l'autorisation de la commune.

La protection du système racinaire, souvent oublié car invisible, doit être pris en compte.

- En cas de dégradation :

Tout dégât constaté vaudra indemnisation auprès de la commune qui procédera en régie ou par le biais d'une entreprise d'espaces verts à la remise en état des lieux.



Mise en place de plaques de contre-plaqué par l'entreprise de fossoyage. Cimetière de Boissettes (77).



Stockage de terres de fouille par l'entreprise de fossoyage. Cimetière de Boissettes (77).



Protection de grands arbres lors de travaux au cimetière de Boissettes (77).

▽ LISTE DE PLANTES ATTRACTIVES POUR LES ABEILLES

Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter

Source > MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - Juin 2017

Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces végétaux est aujourd'hui un enjeu fort en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité. C'est pourquoi, il devient urgent d'augmenter la ressource florale en superficie et en qualité, pour ces insectes souvent mal connus, en privilégiant des semences et des plants indigènes.

Rappel : toujours vérifier la compatibilité des plantes avec les conditions locales de sol, d'humidité et de lumière. La dimension des végétaux adultes est également un facteur important à prendre en compte.

* plantes non indigènes

LES ARBRES

Intérêt nectar

Alisiers

Sorbus spp.

Arbre de judée *

Cercis siliquastrum

Erable champêtre

Acer campestre

Frêne à fleur *

Fraxinus ornus (pour situation chaude)

Intérêt pollen

Bouleau blanc

Betula pubescens

Noisetier commun

Corylus avellana

Orme champêtre

Ulmus minor

Intérêt nectar + intérêt pollen

Griottier

Prunus cerasus

Tilleul à grandes feuilles

Tilia platyphyllos

Tilleul à petites feuilles

Tilia cordata

Merisier

Prunus avium

Châtaignier

Castanea sativa (sur sol acide)

Erable sycomore

Acer pseudoplatanus

Pommier commun

Malus domestica

Prunier domestique

Prunus domestica

Saule marsault

Salix caprea

LES ARBUSTES, ARBRISSEAUX, LIANES

Intérêt nectar

Amélanchier *

Amelanchier ovalis

Aubépine

Crataegus spp.

Bourdaie

Frangula alnus

Bruyères

Erica spp.

Callune

Calluna vulgaris

Chèvrefeuille

Lonicera spp.

Serpolet

Thymus serpyllum

Thym

Thymus vulgaris

Troène commun

Ligustrum vulgare

Vigne-vierge *

Parthenocissus tricuspidata

Intérêt pollen

Sureau noir

Sambucus nigra

Intérêt nectar + intérêt pollen

Cassissier, Groseillier

Cornouiller sanguin

Cornus sanguinea

Cornouiller mâle

Cornus mas

Eglantier, Rosier des chiens

Rosa canina

Groseilliers

Ribes spp.

Framboisiers, Mûres

Rubus spp.

Lierre grimpant

Hedera helix

Lilas *

Syringa spp.

Prunellier

Prunus spinosa

Viorne lantane

Viburnum lantana

ANNUELLES, BI-ANNUELLES ET VIVACES

Intérêt nectar

Achillée

Achillea millefolium

Bourrache officinale

Borago officinalis

Consoude des marais

Symphytum officinale

Courges, courgettes

Cucurbita spp.

Echinops *

Echinops spp.

Géranium des prés

Geranium pratense

Gesse

Lathyrus sativus

Gypsophile paniculé *

Gypsophila paniculata

Mauve alcée

Malva alcea

Petite Pervenche

Vinca spp.

Phacélie à feuilles de Tanaisie *

Phacelia tanacetifolia

Primevère

Primula spp.

Sauge

Salvia spp.

Scabieuse

Scabiosa spp.

Vipérine commune

Echium vulgare

Verveine officinale

Verbena officinalis

Intérêt pollen

Coréopsis *

Coreopsis spp.

Pavot, coquelicot

Papaver spp.

Sédum, Orpin

Sedum spp.

Trèfle violet, Trèfle des prés

Trifolium pratense

Intérêt nectar + intérêt pollen

Agastache fenouil, Hysope anisée

Agastache foeniculum

Alcée rose-trémière *

Alcea rosea

Bleuet des moissons

Cyanus segetum

Campanules

Campanula spp.

Cirses

Cirsium spp.

Echinacée pourpre *

Echinacea purpurea

Fenouil commun

Foeniculum vulgare

Giroflée ravenelle

Erysimum cheiri

Hélénie d'automne

Helenium autumnale

Hellébore noire, Rose de Noël *

Helleborus niger

Moutarde des champs, Sanve

Sinapis arvensis

Panais

Pastinaca sativa

Pissenlit

Taraxacum officinale

Trèfle incarnat

Trifolium incarnatum

Trèfle rampant

Trifolium repens

Valérianes

Valeriana spp.

Vescs

Vicia spp.

BULBES

Intérêt pollen

Perce-neige

Galanthus nivalis

Intérêt nectar + intérêt pollen

Ail des ours, ciboulette

Allium spp.

▽ Liste de plantes par catégorie

Arbres de 15 à 25 m de hauteur, essences locales :

Tilleul des bois - *Tilia cordata*
Charme commun - *Carpinus betulus*
Érable sycomore - *Acer pseudoplatanus*
Pin sylvestre - *Pinus sylvestris*
Frêne commun - *Fraxinus excelsior*
Chêne pédonculé - *Quercus robur*
Chêne sessile - *Quercus petraea*
(Ces deux dernières espèces sont sensibles aux changements climatiques, à installer uniquement sur une station non séchante...)

Exemple d'espèces résistantes à la sécheresse pouvant répondre aux nouvelles exigences du réchauffement climatique (la palette de type "plante locale" nécessite dans ce cas d'être élargie) :

Arbres

Alisier blanc - *Sorbus aria*
Alisier torminal - *Sorbus torminalis*
Arbre aux mouchoirs - *Davidia involucrata*
Aulne de Corse - *Alnus cordata*
Charme-houblon - *Ostrya carpinifolia*
Chêne chevelu - *Quercus cerris*
Chêne des garrigues - *Quercus coccifera*
Cormier - *Sorbus domestica*
Érable champêtre - *Acer campestre*
Érable de Montpellier - *Acer monspessulanum*
Frêne à feuilles étroites - *Fraxinus angustifolia*
Frêne oxyphylle - *Fraxinus oxyphylla*
Micocoulier - *Celtis australis*
Noisetier de Byzance - *Corylus colurna*
Pin laricio de Corse - *Pinus laricio*
Pin sylvestre - *Pinus sylvestris*
Poirier - *Pyrus amygdaliformis*
Poirier commun - *Pyrus communis*
Savonnier - *Koeleruteria paniculata*
Tilleul à petites feuilles - *Tilia cordata*

Arbustes

Amélanchier du Canada - *Amelanchier canadensis*
Cornouiller mâle - *Cornus mas*
Viorne utile - *Viburnum utile*

Pour une prairie calcicole :

Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*), Cardère (*Dipsacus fullonum*), Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*), Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Fétuque ovine (*Festuca ovina*), Scabieuse (*Knautia arvensis*), etc...

Remarque : afin de favoriser les pollinisateurs, préférer les espèces types aux variétés horticoles, plus difficiles à explorer par les insectes et moins riches en pollen et nectar (ex : Lilas commun / Lilas à fleurs doubles ou Viorne obier / Viorne boule de neige).

Arbres de 10 à 15 m de hauteur, essences locales :

Noyer commun - *Juglans regia*
Merisier - *Prunus avium*
Bouleau - *Betula verrucosa*

Arbustes solitaires ou en petit groupe :

Alisier blanc - *Sorbus aria*
Amélanchier à feuilles ovales - *Amelanchier ovalis*
Aubépine - *Crataegus monogyna*
Bouleau - *Betula verrucosa*
Cormier - *Sorbus domestica*
Érable champêtre - *Acer campestre*
Lilas - *Syringa vulgaris*
Noisetier - *Corylus*
Poirier franc - *Pyrus communis*
Pommier sauvage (*Malus sylvestris*) ou horticole
Prunellier - *Prunus spinosa*
Prunier (*Prunus domestica*), Néflier (*Mespilus germanica*), Cerisier horticole (*Prunus*)
Rosier horticole
Saul marsault - *Salix caprea*
Sorbier des oiseleurs - *Sorbus aucuparia*
Sureau noir - *Sambucus nigra*
Sureau de montagne - *Sambucus racemosa*

Plantes vivaces pour lieux humides (utiles si il existe une noue, un lieu d'infiltration des eaux pluviales).

Ajuga reptans, *Iris pseudacorus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Lysimachia vulgaris*, *Polygonum bistorta*... sans oublier des plantes oxygénantes immergées telles que *Ceratophyllum demersum*.

Plantes vivaces pour sol lourd :

Acanthe à feuilles molles - *Acanthus mollis*
Alchemille - *Alchemilla vulgaris*
Anémones - *Anemona*
Barbe-de-bouc - *Aruncus dioicus*
Consoude - *Symphytum*
Euphorbe des bois - *Euphorbia robur*
Fleur-des-elfes - *Epimedium*
Hémérocalle - *Hemerocallis* en variété
Laîche pendante - *Carex pendula*
Lamier - *Lamium*
Pétasites - *Petasite fragans* et *gigantea*
Renouée - *Polygonum*
Salicaire commune - *Lythrum*
Sceau-de-Salomon - *Polygonatum*
Véronique de Virginie - *Veronica virginica*

Pour la constitution de haie :

Amélanchier du Canada - *Amelanchier canadensis*
Aubépine - *Crataegus monogyna*
Bourdaine - *Rhamnus frangula*
Charme - *Carpinus*
Charme commun - *Carpinus betulus*
Cornouiller mâle - *Cornus mas*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Érable champêtre - *Acer campestre*
Fusain d'Europe - *Euonymus europaea*
Houx - *Ilex aquifolium*
Lilas - *Syringa vulgaris*
Néflier - *Mespilus germanica*
Nerprun - *Rhamnus cathartica*
Noisetier - *Corylus*
Poirier franc - *Pyrus communis*
Prunellier - *Prunus spinosa*
Saul des vanniers - *Salix viminalis*
Saul marsault - *Salix caprea*
Troène commun - *Ligustrum vulgare*
Viorne - *Virburnum lantana*, *opulus*, *tinus*

Plantes grimpantes à palisser sur mur et clôture :

Akébie - *Akebia* (à l'ombre)
Chèvrefeuille des bois - *Lonicera periclymenum*
Chèvrefeuille du Japon - *Lonicera x japonica*, *heckrottii*
Clématites (*Clematis*) en variété
Faux-jasmin - *Trachelospermum*
Houblon - *Humulus lupulus*
Kiwi - *Actinidia*
Rosiers grimpants (nombreuses variétés)

Plantes vivaces pour sol calcaire :

Acanthe à feuilles molles - *Acanthus mollis*
Alchemille - *Alchemilla vulgaris*
Anémones - *Anemona*
Armoise - *Artemisia*
Campanules - *Campanula* (nombreuses variétés)
Centaurées - *Centaurea*
Céraiste - *Cerastium*
Chrysanthème - *Chrysanthemum*
Fenouil - *Foeniculum*
Géranium - *Geranium*
Héllébore - *Helleborus*
Hémérocalle - *Hemerocallis*
Iris (nombreuses variétés)
Papaver (Coquelicot par exemple)
Pervenche (petite et grande) - *Vincetoxicum* *minor* et *major*
Rose tremière - *Alcea rosea*
Sauge - *Salvia*
Saponaire - *Saponaria*
Scabieuse - *Scabiosa*
Sedum - *Sedum*
Silène - *Silene*
Molène - *Verbascum*
Valériane rouge - *Centranthus ruber*
Véronique - *Veronica*

▽ Quelques notions de coûts (2020)

Pour des petits arbustes :

- plante en racines nues : entre 0,5 € et 5 € l'unité
- plantation : 1 à 1,5 € l'unité

- plante en conteneur et en motte : entre 5 € et 20 € l'unité
- plantation : 1 à 3 € l'unité

Pour de grands arbustes (dans des forces limitées à 200/250 cm de hauteur) :

- plante en racines nues : entre 10 à 80 € l'unité
- plante en conteneur et en motte : entre 30 et 200 € l'unité
- plantation : 20 à 60 € l'unité

Pour des arbres :

- arbre en racines nues (force 8/10 à 12/14) : entre 30 à 80 € l'unité
- arbre en conteneur et en motte (force 14/16 à 20/25) : entre 150 et 300 € l'unité
- plantation d'arbre en racines nues : entre 30 à 50 € l'unité
- plantation d'arbre en conteneur et en motte : entre 60 et 90 € l'unité
- tuteurage : 20 à 30 € par tuteur

Pour les plantes grimpantes (dans des forces limitées à 80/120 cm de hauteur) :

- plante en conteneur et en motte : entre 15 et 30 € l'unité

Pour les autres plantes vivaces :

- plante vivace en godet de 9 cm : entre 2 et 5 € l'unité
- plante vivace en conteneur de 2 litres : entre 5 et 8 € l'unité
- plantation : 0,80 à 1,5 € l'unité

- préparation de sol : entre 1 et 2 €/m²

- feutre biodégradable : 5 à 7 €/m²

- mulch : 60 à 80 €/m³

Pour l'engazonnement d'une surface :

- engazonnement par semis : entre 2 et 3 €/m²
- gazon en plaque : entre 12 et 15 €/m²
- préparation de sol par scarification mécanique : entre 2 et 3 €/m²

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



IL N'Y A PAS DE LARGEUR MINIMALE POUR TRANSFORMER UN PETIT ESPACE MINÉRAL EN CORDON VÉGÉTALISÉ

(voir également la fiche II.3 - Les pieds de mur)

► Certaines plantes se suffisent de terres maigres, dans de simples interstices, pour se développer. Dans la plupart des cas, ce sont des plantes vivaces voire de petits arbustes résistants à la sécheresse et peu exigeants qu'il faudra choisir ou simplement laisser venir et accompagner, en veillant à ce que leur hauteur ne vienne pas trop concurrencer et salir le mobilier funéraire.



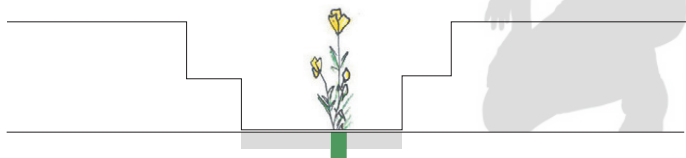
Les espaces résiduels représentent parfois des surfaces conséquentes et difficiles d'accès pour les agents en charge de l'entretien. Cimetière de Nangis (77).

▽ Petits interstices entre tombes

- Si besoin, passer une lame pour **décompacter** légèrement le sol de l'interstice pour faciliter l'ancrage des graines. Dans certains cas, un apport de terre fine issue du site peut être nécessaire pour améliorer la germination.

- Réaliser un **semis** ou **laisser faire la nature**.

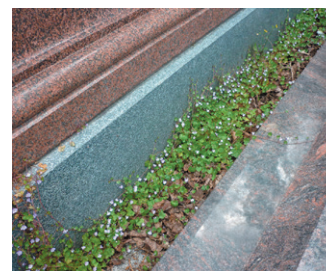
La végétalisation est possible dès que l'interstice mesure 2 à 3 mm



Exemples d'application



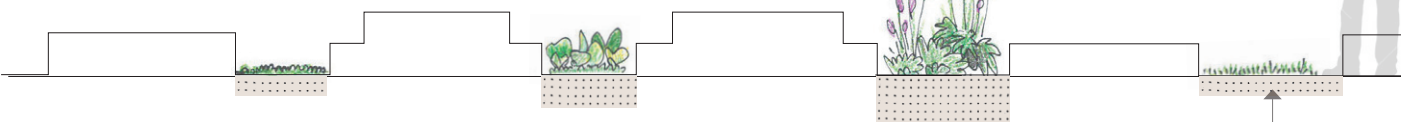
Semis spontané de pavots de Californie (*Eschscholzia*) dans un joint de quelques millimètres de largeur séparant deux tombes. Le coquelicot, espèce plus locale, pourrait tout à fait remplacer cette espèce. Cimetière des Gonards à Versailles (78).



La ruine de Rome (*Cymbalaire des murs*) s'installe spontanément. Cimetière d'Avilly-Saint-Léonard (60).

▽ Lorsque l'espace est un peu plus large

Dans les espaces entre les tombes, mieux vaut privilégier des plantes dont la hauteur ne concurrence pas trop celle de la pierre tombale (entre 5 et 30 cm environ). Cela n'exclut pas d'avoir çà et là des plantes plus élevées en ponctuation.



- À partir de 3 à 5 cm de largeur, l'interstice peut plus facilement accueillir des plantes couvre-sols comme le thym ou le sedum, ou plus volumineuses comme les valérianes, qui sont particulièrement résistantes à la sécheresse et qui ne nécessitent que très peu d'entretien.

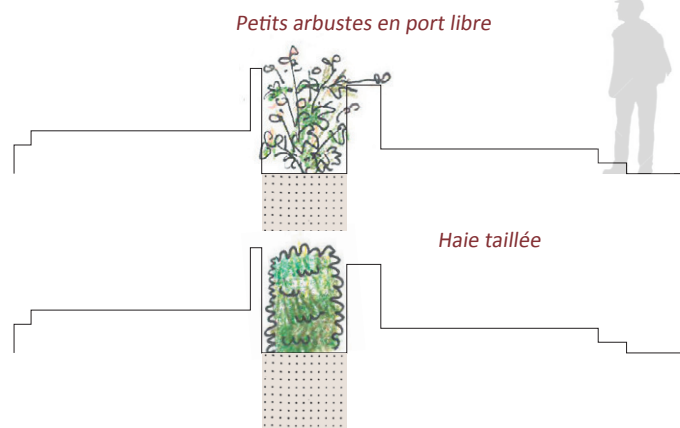
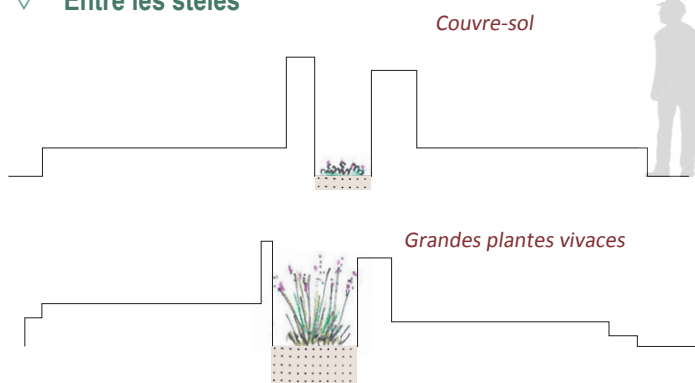
- Au-delà d'une dizaine de centimètres, la palette végétale peut être élargie permettant de constituer des massifs d'une très grande variété en terme de volume, de texture, de couleur, d'événements floraux. Toutes les combinaisons sont possibles, à condition que les plantes choisies soient compatibles avec la nature du sol (argileux, sableux, alcalin ou acide, maigre ou riche) et les conditions sèches.

En complément, consulter les 4 fiches de la série "Fleurir avec des plantes vivaces", réalisées par le PNR Oise-Pays de France : www.parc-oise-paysdefrance.fr

Dès lors que l'emprise est plus généreuse, la hauteur des plantes peut être augmentée. Ce cas de figure est rare dans les cimetières anciens en raison de la densité de tombes. Il peut être favorisé lors d'une extension ou d'une création si l'on souhaite un cimetière résolument végétal !

Il est également possible de mettre en place un enherbement de type gazon (mélange à majorité de Fétuque élevée, Fétuque rouge demi-traçante, Fétuque rouge traçante et de ray-grass anglais), de trèfle blanc ou rouge qu'il faudra entretenir à la tondeuse (largeur minimale 35 cm) ou à la débroussailluse. Un aménagement moins favorable à la biodiversité mais qui agit sur la déminéralisation du cimetière.

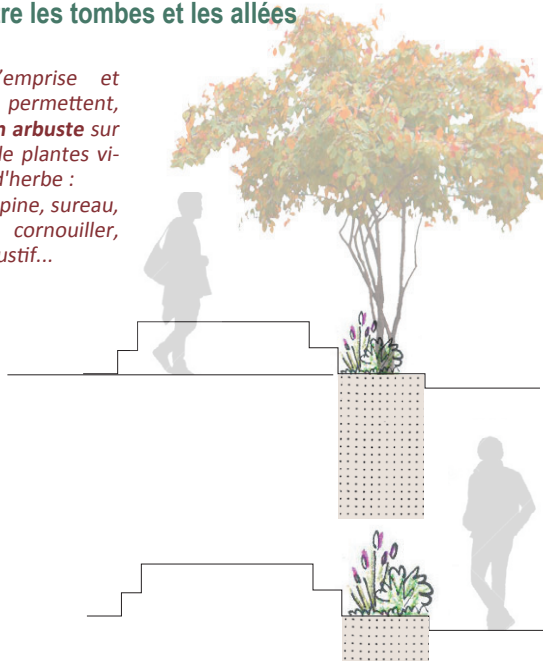
▽ Entre les stèles



- Ces espaces localisés en tête de caveau peuvent accueillir plus facilement des plantes de hauteur comprise en 30 et 80 cm voire plus, selon les effets recherchés. Cela permet de constituer un appui végétal qui atténue la disparité et la minéralité des monuments funéraires et participe à leur fleurissement. Il est également possible de mettre en place une haie de petits arbustes laissés en port libre ou taillés pour un effet plus architectural, mais ce dispositif nécessite un entretien plus régulier.

▽ Entre les tombes et les allées

Quand l'emprise et le sol le permettent, planter un arbuste sur un tapis de plantes vivaces ou d'herbe : lilas, aubépine, sureau, noisetier, cornouiller, rosier arbustif...



Deux grands rosiers en adossement de stèle qui profitent ainsi à quatre tombes. Cimetière de Ferrières (60).



Adossement des tombes sur une charmille. Cimetière des Clayes-sous-Bois (78).



Banquette test de plantes vivaces réalisée en 2016. Cimetière de Nangis (77).



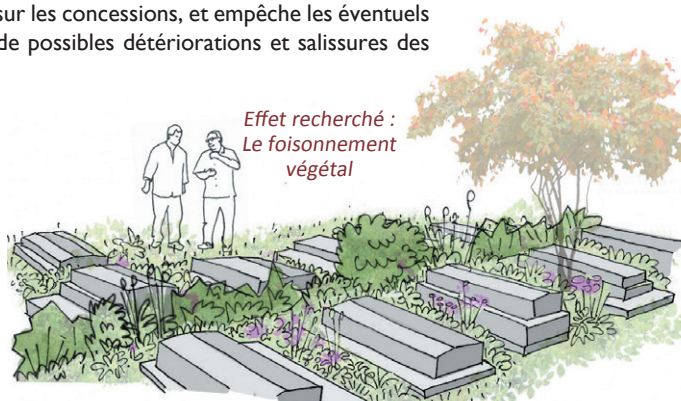
La végétalisation de ces petits espaces entre les tombes atténue la grande disparité des monuments funéraires et permet de les installer dans un écrin qui participe à leur fleurissement. Ici, les valérianes se sont emparées des lieux. Généreuses et robustes, elles peuvent être envahissantes ! Cimetière d'Avernes (95).

▽ Dans les extensions et les nouveaux cimetières, ménager des espaces permettant une végétalisation facile et généreuse

- Éviter de générer des espaces résiduels, en réservant des espaces entre tombes d'au moins 20 cm de large. Cette distanciation rend également plus facile les interventions des fossoyeurs, sur les concessions, et empêche les éventuels dégâts occasionnés par le passage de la débroussailleuse. Afin d'éviter de possibles détériorations et salissures des pierres tombales, l'emploi d'une cisaille peut s'avérer préférable.



Effet recherché : Le "tapis vert".



Effet recherché : Le foisonnement végétal

Cette opération bénéficie du soutien financier des régions Hauts-de-France et Ile de France et des départements de l'Oise et du Val d'Oise



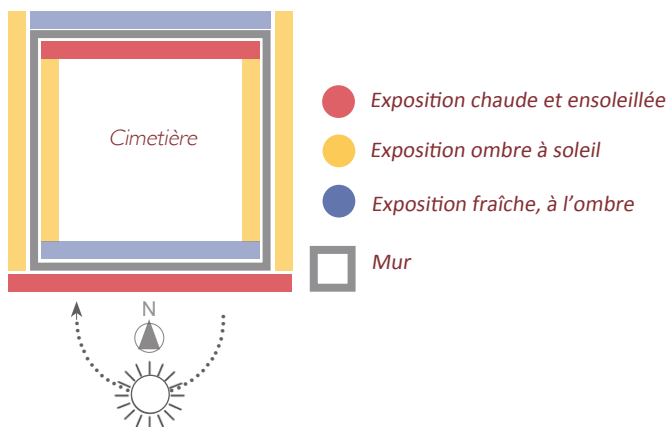
DES SITUATIONS ABRITÉES ET DES EXPOSITIONS VARIÉES À MIEUX EXPLOITER

(voir également la fiche II.1 - Les petits espaces et la fiche II.4 - Murs et clôtures)

► Le pied de mur propose une diversité d'expositions (plein soleil, mi-ombre, ombre) qui permet l'installation d'une variété de cortèges végétaux. Il offre un point d'appui et une situation abritée pour la composition de banquettes végétales accompagnant un cheminement, un arrière de tombes ou un espace en attente. La verticalité du mur permet également d'appuyer des plantes de grande hauteur qui amplifient la présence végétale de l'enveloppe intérieure du cimetière.



Le pied de mur est souvent une emprise résiduelle parfois rendue peu accessible par la proximité des tombes, comme ici à Montagny-Sainte-Félicité (photo de gauche) ou encore à Apremont (photo de droite). Il est intéressant de laisser les plantes qui s'installent spontanément comme ici la Ruine-de-Rome à Apremont (60).



Exemples d'application

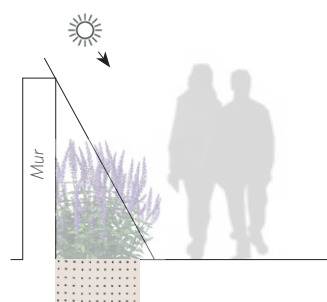


Petit rosier grimpant et lierre sur le mur à Évecquemont (95).



A l'ombre, les fougères méritent d'être plus souvent utilisées, gracieuses et toujours graphiques avec leur port nerveux. Cimetière d'Ermenonville (60).

En accompagnement d'une allée



Le mur génère, selon sa situation, des expositions ombragées qui impliquent un choix de plantes adaptées à des situations plus fraîches et moins lumineuses.



- Quelques centimètres de largeurs de terre suffisent pour planter ou laisser s'implanter de la végétation spontanée. Les roses trémières, les coquelourdes, les silènes peuvent se développer dans les fissures et composer de beaux ensembles floristiques utiles aux insectes.

- La végétalisation du pied de mur peut aussi permettre de gérer partiellement les eaux pluviales. Le terrassement d'une légère noue ou d'une rigole assure alors la rétention et l'infiltration d'eau qui profite ainsi aux plantes.



Ce massif très coloré dessine une enceinte fleurie et permet aussi de mettre à distance l'usager du muret bas qui sert de garde-corps, la rue étant située à 1,5 m en contre-bas. Cimetière de Réthoville (50).

▽ Entre mur et tombe



- La végétalisation de ces emprises permet d'offrir aux tombes qui s'y appuient un véritable écrin coloré et verdoyant qui tamisent la minéralité et la teinte souvent sombre des monuments funéraires. On peut utiliser des plantes assez élevées, hauteur comprise entre 1 m et 2 m.



Graminées, *Verbena bonariensis* et rosier grimpant au cimetière de Plailly (60).



Laisser faire la dynamique végétale spontanée. Ici, la fougère s'est invitée à bon escient au pied du mur, entre deux tombes. Il est par contre indispensable d'éliminer dès leur apparition les ligneux (comme ici la plantule d'érable et le lierre) dont l'évolution causera des désordres sur les ouvrages maçonnés. Cimetière d'Ermenonville (60).

▽ Sur la façade extérieure du mur

- La plantation du pied de mur extérieur peut contribuer à améliorer la qualité du seuil du cimetière et plus particulièrement, l'espace de stationnement ou le trottoir qui longe l'enceinte. C'est également une belle manière d'accueillir !



Roses trémières devant le cimetière d'Aumont-en-Halatte (60). Increvables et généreuses.



Mélanges de plantes vivaces en accompagnement de mur à Pont-Sainte-Maxence (60).



Plantation au pied du mur extérieur. Grandes marguerites, Iris, *Verbena bonariensis*, *Gaura* et autres. Cimetière d'Avilly-Saint-Léonard (60).



Végétalisation de pied de mur à Tessancourt (95). Les iris et les valérianes sont reconnus pour leur robustesse et leur caractère peu exigeant.

L'épaulement d'un mur, si l'emprise le permet, peut être l'occasion d'installer des plantes généreuses comme ici des pétasites géantes.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



FAÇONNER UN ÉCRIN, DONNER VIE À L'ENVELOPPE

(voir également la fiche II.3 - Les pieds de mur)

► Murs et clôtures participent à la structuration de l'espace et concernent un linéaire conséquent.

La végétation sur un mur atténue les effets de la chaleur en été et multiplie l'offre écologique d'un site pour la petite faune aviaire et entomologique.

Certains murs anciens méritent d'être conservés nus dès lors qu'ils présentent des qualités remarquables. Il faut donc faire preuve de discernement avant de s'engager dans une végétalisation de ces constructions. Procéder de préférence aux réparations des parties défectueuses avant sa végétalisation. Ces vieux murs ont une valeur écologique importante puisqu'ils peuvent abriter des plantes ou animaux (abeilles solitaires, lézards...). Des cavités peuvent y être aménagées pour renforcer cet intérêt.

▽ Végétalisation d'un vieux mur en maçonnerie traditionnelle

- L'installation de plantes grimpantes à crampons (lierre surtout, vigne vierge, hortensia) est à proscrire sur un mur ancien de maçonnerie traditionnelle car elles endommagent les appareillages qui sont parfois fragiles. On les réservera plutôt aux murs "bétonnés" et totalement fermés.

- Le palissage à l'aide de câbles ou de fils de fer, voire un treillage, permet de faire évoluer facilement des plantes grimpantes sarmenteuses (rosier grimpant, clématite, chèvrefeuille, passiflore, faux jasmin, etc...). Ce dispositif peut être facilement combiné avec la végétalisation d'un pied de mur. Éviter de dissimuler entièrement le mur surtout si l'ouvrage présente un intérêt qualitatif.



Mur en palplanche de béton. Un adossement dévalorisant. Cimetière des Clayes-sous-Bois (78).



Mur en parpaing qui mériterait d'être végétalisé. Cimetière de Ver-sur-Launette (60).

Exemples d'application



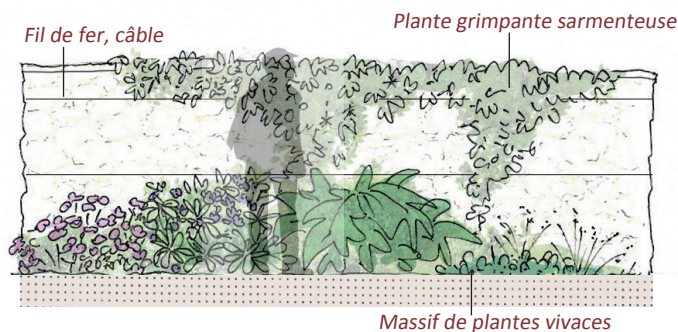
Rosiers et plantes vivaces. Cimetière de Montlognon (60).



Palissage de rosiers à l'entrée du site. Un dispositif végétal qui ne concurrence pas le vieux mur. Cimetière des Gonards à Versailles (78).



La face extérieure du mur est agrémentée d'une petite collection de rosiers grimpants. Cimetière de Plailly (60).



Principe de palissage sur cinq rangées de fils (vu dans l'Eure).

▽ Végétalisation d'un mur récent "sans qualité"

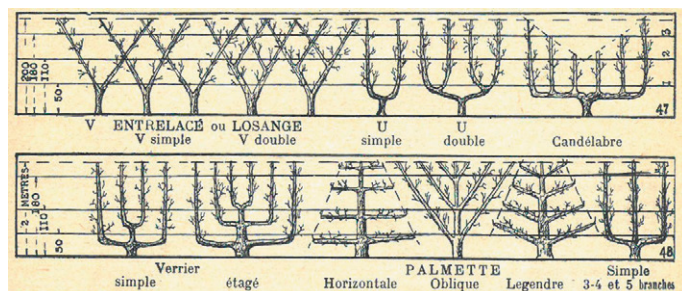
- Le dispositif de palissage décrit en page précédente peut être reconduit pour ce type de paroi. Il est possible de la couvrir avec un lierre dont le caractère persistant assure un habillage permanent et un entretien somme toute limité. La vigne vierge convient également mais elle produit beaucoup de feuilles en automne et est peu conseillée en raison de son caractère invasif.

- L'installation d'une haie devant un mur peut être une solution mais elle demande une emprise disponible assez large d'au moins 1 mètre (la haie s'épaississant) ; elle nécessite des opérations de taille. C'est pourquoi, la mise en place de plantes grimpantes semble plus judicieuse (plus compactes et moins de tailles).



Mur en palplanche de béton gagné par le lierre. Cimetière de Ferrières (60).

- Les murs se prêtent également bien aux arbres fruitiers palissés, peu encombrants et très esthétiques par leur forme travaillée. C'est un dispositif original totalement cohérent avec le cadre rural surtout quand il s'agit d'un cimetière de village. Et si les fruits ne sont pas mangés par l'Homme, ils le seront par les animaux, une manière de contribuer à la biodiversité et plus particulièrement à la protection de la petite faune ! Si la commune choisit ce vocabulaire végétal, il faut qu'elle s'assure que son personnel technique en charge de l'entretien possède des compétences en arboriculture fruitière.



Les fruitiers palissés proposent une variété d'architecture végétale qui peut contribuer à enrichir la qualité plastique de l'espace accompagnant les sépultures. Calendrier du fruiticulteur, 1954.



Poiriers en palmette et kiwis adossés à un mur en palplanche de béton.

▽ Végétalisation d'une clôture

- Les plantes grimpantes sarmenteuses sont très efficaces pour habiller une clôture et lui donner une allure de rideau végétal. Le mélange de plusieurs essences permet à cet élément, à la base ordinaire et sans qualité, d'accueillir une diversité de textures et de floraisons tout au long de l'année et d'enrichir la valeur écologique du lieu.

- Si l'on souhaite à moindre coup modifier rapidement l'aspect de la clôture métallique, le temps que la végétation s'installe, la mise en place d'une clôture souple en échals de châtaignier peut de suite donner un aspect plus campagnard et plus chaleureux. Cet habillage de bois sera plus harmonieux avec la végétation.



Doublage d'une clôture en treillis soudés par une clôture en échals de châtaignier accompagnée de plantes vivaces et de rosiers grimpants.

Cette opération bénéficie du soutien financier des régions Hauts-de-France et Ile de France et des départements de l'Oise et du Val d'Oise



DES TOMBES COMME DE PETITES PIÈCES JARDINÉES

► La concession funéraire est une propriété privée qui ne peut faire l'objet d'aucune obligation quant à son traitement végétal. La commune peut toutefois rédiger une charte de sensibilisation et de recommandations qui permet aux familles d'envisager autrement la tombe de leur défunt et la manière de lui garantir une végétation pérenne et adaptée à ce contexte si particulier.



Un fleurissement non durable, exigeant en entretien, qui nécessite le recours à la jardinière et aux "fleurs" artificielles.

Cimetière de Oinville-sur-Montcient (78) et cimetière de Fontenay-sous-Bois (94).



▽ Tombe traditionnelle intégrant une jardinière

La faible épaisseur de terre et la forte minéralisation de ces emprises limitent considérablement la palette végétale. Il faut se tourner logiquement vers les plantes de milieu sec comme les valérianes, les sedums, les coquelourdes, les iris, sedums et thym, ou encore la bruyère en terrain acide.

▽ Sépulture sans pierre tombale horizontale

- Le caveau est généralement situé à une trentaine de centimètres de profondeur. Cette épaisseur de terre permet l'installation d'un spectre plus large de plantes vivaces voire de petits arbrisseaux mais exclus logiquement la plantation d'arbres dont les racines pourraient endommager prématurément le caveau et le cercueil et s'avérer incompatible avec l'environnement général du cimetière.

Le grand intérêt de ce type d'inhumation réside dans la possibilité de conserver au sol une unité et une continuité végétale, seules les stèles verticales venant signaler la sépulture. L'exemple ci-dessous du cimetière de Clamart montre bien comment la végétation s'empare des sépultures, déborde parfois de leur emprise pour se fondre dans l'herbe. Un fondu-enchaîné qui adoucit considérablement l'ambiance paysagère !

- Dans le cas de tombe nouvelle installée dans un cimetière "paysager", la création ex-nihilo d'un cimetière permet de mettre en place des occupations plus extensives qui peuvent offrir un espace de végétalisation dépassant le format standardisé de la concession. Là encore, l'exemple du cimetière-parc de Clamart est à retenir. La végétalisation de la tombe prend des contours irréguliers qui se perdent dans la prairie.



Dans le carré militaire, les croix sont noyées dans un cordons de plantes vivaces (ici des ancolies). Cimetière des Gonards à Versailles (78).



Cimetière-parc de Clamart (92).

Exemples d'application



Rosier buisson.
Cimetière de Montreuil (93).



Des valérianes se sont invitées dans la jardinière de la pierre tombale.
Cimetière des Gonards à Versailles (78).



Un véritable jardinet comme "pierre tombale".
Montagny-Sainte-Félicité (60).



Cimetière-parc de Clamart (92).

▽ Caverne

La caverne (voir croquis plus bas) est généralement implantée dans un espace enherbé qui offre à ce type de sépulture un écrin végétal appréciable. Dans la plupart des cas rencontrés, le fleurissement même de la caverne se limite à des plantes en pots déposées sur le couvercle. Il pourrait être envisagé, pour limiter ou compléter le fleurissement opéré par les familles et à condition que les emprises soient disponibles, un petit espace hors concession (de la surface de la caverne au moins) accueillant quelques plantes en pleine terre. Cette plantation pourrait être au choix mise en place par les familles suivant un cahier des charges établi par la commune, ou gérée directement par la commune qui s'engage à planter et entretenir une composition végétale qu'elle pourra ainsi maîtriser tout au long de l'année dans le cadre de la végétalisation globale du cimetière.



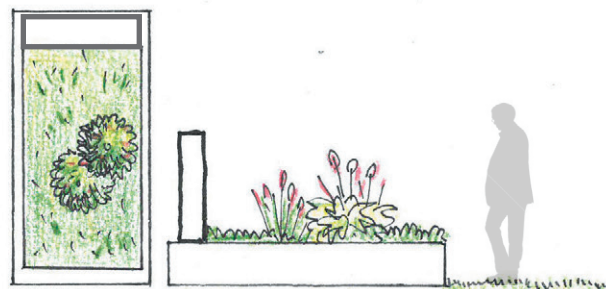
Attention aux conifères que l'on croit nains : mieux vaut ne pas les planter car ils peuvent devenir rapidement encombrants (exemple ici à Mortefontaine, photo de droite). Éviter également les plantes trop envahissantes comme le lierre (exemple de Vaux-sur-Seine, photo de gauche).



Au cimetière de l'Ouest à Angers (49), les plaques mémorielles des défunts dont les cendres ont été répandues au Jardin du Souvenir ont donné lieu à une installation originale qui participe également au fleurissement. Au pied de chaque plaque, un rosier arbustif épaulé par un tuteur métallique torsadé compose un massif singulier très suggestif. Un lit de mulch à base de miscanthus a été régalé sur le sol pour limiter l'enherbement et permettre ainsi le dégagement des pancartes.

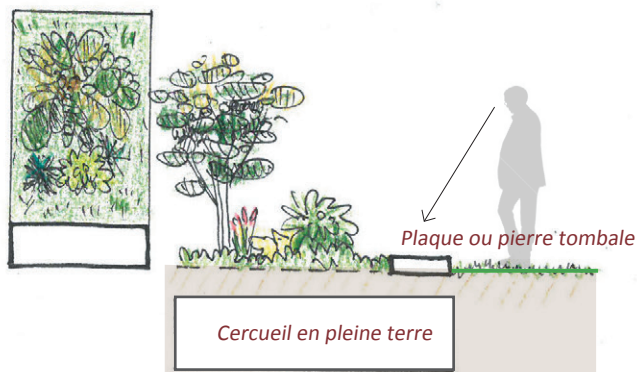
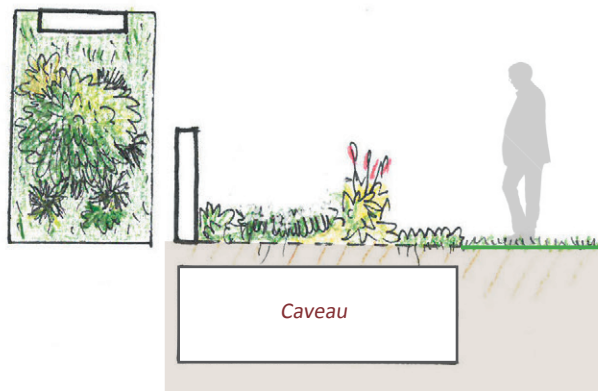
En complément, voir les 4 fiches techniques - Fleurir avec des plantes vivaces - PNR Oise-Pays de France - 2019, consultables sur www.parc-oise-paysdefrance.fr

TOMBE INTÉGRANT UNE JARDINIÈRE



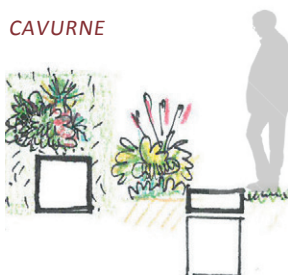
L'installation d'un ou deux sujets plus volumineux en complément des plantes couvre-sols est souhaitable pour animer la surface de la sépulture.

TOMBE EN PLEINE TERRE AVEC OU SANS CAVEAU



Très souvent la végétation concurrence la plaque ou pierre tombale et rend illisible l'identité de la concession, obligeant la famille à tailler les plantes. Il serait judicieux que soit proposé un dispositif installant cette plaque sur le devant de la tombe de manière à ce que la végétation puisse s'épanouir (possibilité de planter de petits arbustes) sans entraver la lecture de l'identité. Et c'est aussi un peu moins d'entretien pour la famille.

CAVURNE



Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



EFFACER OU ATTÉNUER LE VOCABULAIRE DE LA VOIRIE

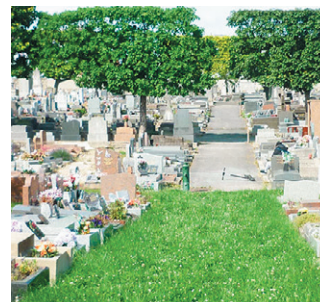
► La végétalisation des revêtements minéralisés répond principalement à trois objectifs :

- réduire l'artificialisation du site en restaurant une surface vivante, plus favorable à la biodiversité et participant au vocabulaire jardiné du lieu mémoriel,
- remplacer le désherbage par la tonte, entretien plus facile à conduire et plus valorisant pour le personnel en charge de la gestion du cimetière,
- redonner au sol sa capacité d'infiltration des eaux de pluie.

Cette végétalisation peut être totale ou bien ciblée sur les surfaces secondaires moins sollicitées par le passage du piéton ou d'un véhicule. Les espèces utilisées doivent être rustiques, à faible croissance pour limiter les tontes. Elles doivent être tolérantes au piétinement, résistantes au stress hydrique et adaptées à un sol souvent pauvre et peu profond.



Cimetière entièrement gravillonné à Fleurines (60).



L'allée, avec ou sans herbe ? Deux "univers" bien différents face à face ! Une mutation en cours au cimetière de Montreuil (93).

▽ Le sol est en gravier (cas le plus fréquent)

• Laisser venir l'herbe

Cela permet une végétalisation progressive et contrôlée, modifiant en douceur l'esthétique de l'espace.

- Conserver le gravier si son épaisseur est inférieure à 3 cm.
- Sinon l'exporter (remisé au dépôt communal pour une autre utilisation) de manière à ce que la terre soit plus accessible aux graines. La conservation d'un peu de gravier mélangé à la terre est plutôt une bonne chose. Elle assure une stabilisation du sol notamment pour les allées les plus fréquentées.

- Scarifier le sol sur 5 cm environ pour décompacter le substrat qui sera ainsi plus propice à la germination (l'utilisation d'une motobineuse autotractée est conseillée, associée à un travail manuel dans les espaces inaccessibles).

L'installation spontanée d'un couvert herbacé peut prendre plusieurs années, car tous les sols ne sont pas adaptés à cette pratique du laisser-faire. Selon les conditions, le couvert se formera plus ou moins bien et plus ou moins vite.

Avantages :

- Solution la moins onéreuse, la plus facile à mettre en œuvre.
- Des plantes spontanées colonisent la surface, elles sont donc parfaitement adaptées au milieu.

Inconvénients :

- Temps de couverture herbacée long (3 ans environ).
- Aspect non soigné les deux premières années, couverture herbacée aléatoire et inégale.
- Nécessite une sélection de certaines espèces et implique donc une connaissance botanique de la part des agents techniques en charge de l'entretien.
- Demande la mise en place d'une communication pour faciliter l'acceptation des usagers.

• Maîtriser l'enherbement

Afin d'accélérer le processus de végétalisation, le semis de plantes sauvages ou de mélanges de type gazon à base de fétuque et de trèfle (blanc ou rouge) peut être envisagé. Cette stratégie permet d'obtenir rapidement :

- un aspect,
- un tapis adapté à la marche.



Évolution spontanée vers un couvert herbacé sur sol en gravier. Cimetière d'Orry-la-Ville (60).



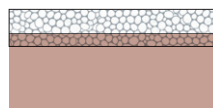
Couverture végétale associant gazon et trèfle blanc. Cimetière de Montreuil (93).



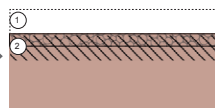
Quand on ne peut végétaliser la voie, se reporter sur les accotements.

Au cimetière des Gonards de Versailles (78), le trottoir a été engazonné et ponctué de massifs de plantes vivaces, restaurant aux arbres un milieu plus favorable à leur pérennité. Cet alignement arboré a gagné également en qualité paysagère.

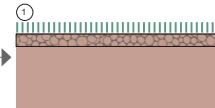
DU GRAVIER À L'HERBE > COUPE DE PRINCIPE



Sol en gravier > Etat initial.



1. Évacuation du gravier en surplus.
2. Scarification du sol sur 3 cm et incorporation du gravier résiduel à la terre.



1. Installation d'un couvert herbacé spontané ou maîtrisé.

Exemple de graminées pour constituer des allées de cimetières : *Festuca arundinaceae*, *Festuca ovina*, *Festuca rubra commutata*, *Festuca rubra trichophylla*, *Lolium perenne*, *Poa compressa*, *Poa pratensis*. Les plantes à rosette (ex : plantain, pissenlit, piloselle, carotte sauvage...) sont résistantes au piétinement, donc particulièrement adaptées pour les allées.

▽ Le sol est en revêtement minéral fermé (stabilisé, enrobé, béton)

• Restaurer un sol vivant et perméable sans fragiliser sa portance.

Le revêtement doit être démolé et évacué. Si un bordurage existe et qu'il n'a plus d'utilité, il sera également détruit. Le revêtement imperméable et la fondation seront démolis puis évacués et le fond de forme décompacté pour assurer un meilleur drainage et une meilleure germination des graines. L'apport d'un substrat est alors nécessaire. Il peut s'agir soit de terre végétale, soit d'un mélange terre végétale et pierres ou graviers si l'on souhaite améliorer la portance du sol dans le cas d'une allée circulée par des véhicules.

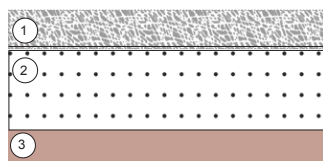
• Sol végétalisé mais carrossable.

Il est possible de combiner une portance pour le passage d'un véhicule léger (jusqu'à 3,5 tonnes) avec un sol végétalisé selon plusieurs procédés :

- Le mélange terre végétale et pierres reste la technique la plus naturelle, la plus économique et la plus facile à entretenir.
- L'installation d'une maille stabilisatrice de type nid d'abeille en PVC (conditionnement en rouleau qui permet d'être appliqué sur de très grandes surfaces rapidement) remplie de terre, permettant d'épouser plus facilement un relief accidenté.
- La dalle alvéolaire en PVC (préférable au béton qui absorbe l'eau et ne permet pas à la végétation de s'installer durablement).

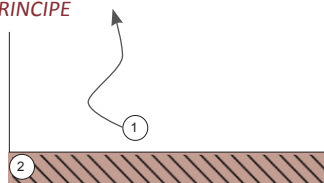
Ces deux procédés sont nettement plus onéreux que le mélange terre/pierres et nécessitent parfois un regarnissage régulier de terre et de semis (érosion, foisonnement). Ils offrent par contre une meilleure tenue en cas de passages répétés (moins sensible à l'orniérage). Il est possible de combiner les deux traitements si l'on souhaite différencier un passage de véhicule dans une surface piétonne.

DU GRAVIER À L'HERBE > COUPE DE PRINCIPE



Sol revêtu imperméable > Etat initial.

1. Revêtement imperméable.
2. Fondation.
3. Fond de forme (terre).



1. Évacuation du revêtement et de la fondation.
2. Décompactage du fond de forme sur 20 à 30 cm de profondeur.



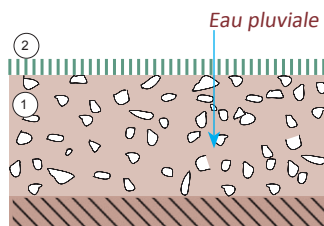
La dalle alvéolaire en PVC est plus légère à manipuler, plus discrète et plus adaptée à la végétation que la dalle alvéolaire en béton bien plus visible et qui absorbe l'eau au détriment de l'herbe.



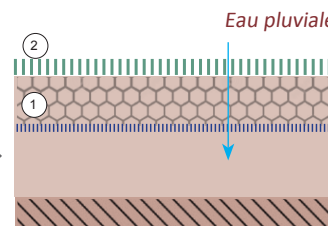
Cimetière paysager de Guyancourt (78). Le pas japonais peut permettre d'allier enherbement et circulation piétonne minérale.



Lorsque l'usage ne permet pas de végétaliser entièrement la surface carrossable, la combinaison pavés + joints enherbés peut être une réponse conciliant à la fois, robustesse, perméabilité et végétalisation (pavés de récupération, pavés en béton par exemple).



1. Réalisation d'un mélange terre végétale + pierres.
2. Installation d'un couvert herbacé spontané ou maîtrisé.



1. Pose d'une maille nid d'abeille ou d'une dalle alvéolaire en PVC sur lit de pose de 5 cm de terre et 30% de sable.
2. Installation d'un couvert herbacé spontané ou maîtrisé.

▽ Pour les grandes surfaces ou les zones d'accès difficile

L'hydroseeding peut être une technique très efficace et rapide pour semer (semis par projection hydraulique d'un mélange contenant des semences, des fertilisants, un fixateur mélangé dans de l'eau). Les communes de Montceaux-lès-Meaux en Seine-et-Marne et de Précy-sur-Oise dans l'Oise ont opté pour ce procédé.

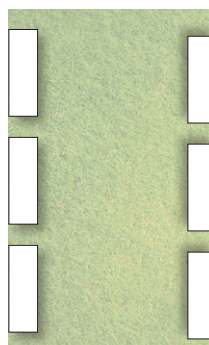
Avantages :

- pas de travail du sol,
- application rapide et uniforme,
- pas d'érosion du lit de semences en cas de ruissellement,
- très bonne capacité de rétention en eau du mulch qui évite le stress hydrique donc limite les pertes de semis.

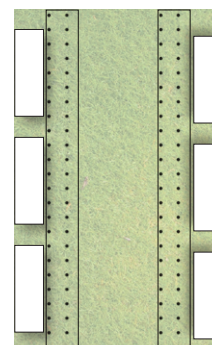
Au cimetière de Boissettes (77), pose de gazon en plaque. Cette technique séduisante mais onéreuse est à réserver aux surfaces exclusivement pratiquées par le piéton. Le suivi d'arrosage doit être assuré au moins pendant deux ans. Il est ici utilisé pour le Jardin du Souvenir.



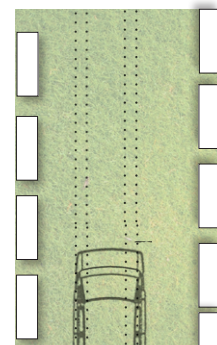
PRINCIPES D'AGENCEMENT COMBINANT SOL VÉGÉTALISÉ SOUPLE ET SOL VÉGÉTALISÉ PORTANT



Allée enherbée sur terre franche ou mélange terre + pierres.



Devant les tombes, installation de dalles alvéolaires ou d'une géogrille.



Pour une allée principale circulée par des véhicules, installation de dalles alvéolaires ou de géogrille ou de pavés anciens posés sur sable sous forme de bandes roulantes.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



OSER DES PETITES "PIÈCES JARDINÉES" ET UNE PALETTE VÉGÉTALE VARIÉE

(voir également la fiche II.9 - Du gazon à la prairie)

► Les vieux cimetières comme leurs extensions livrent des espaces en attente de sépultures qui obligent à mettre en place une stratégie de gestion temporaire et parfois longue, le temps que les concessions soient investies. C'est l'occasion d'assigner à ces surfaces parfois conséquentes (surtout quand il s'agit d'un nouveau cimetière) un traitement vertueux tant pour le cadre paysager du lieu que pour sa biodiversité.



Concession en attente au cimetière de Nangis (77). Le revêtement gravillonné de l'allée s'est étendu à la concession en attente.



Extension du cimetière de Moussy (95). L'engazonnement reste le traitement le plus courant, car le plus économique mais son intérêt paysager et écologique reste toutefois limité.

▽ Pour les concessions ponctuelles

Il s'agit bien souvent d'emprises isolées, plus rarement groupées qui viennent interrompre la trame des pierres tombales. Chacune de ces parcelles de 2m² environ peut être le prétexte à composer un véritable massif associant plantes vivaces horticoles et plantes sauvages, rosiers, petits arbustes, bulbes. Il sera alors facile de déplacer les plantes ou à défaut de les arracher, une fois la concession réinvestie.

Au cimetière de Plailly (60), plusieurs traitements végétaux ont été mis en place et testés, proposant pour chacune de ces emprises, de petits massifs diversifiés qui émaillent et animent l'étendue minérale des sépultures.

La nature se charge parfois très bien de la gestion de ces emprises en attente. On peut donc aussi "oublier" la parcelle un moment et laisser venir les plantes pionnières puis les gérer au coup par coup en choisissant celles que l'on souhaite conserver.

Exemples d'application



Gaures, pavots de Californie, campanules. Cimetière de Plailly (60).



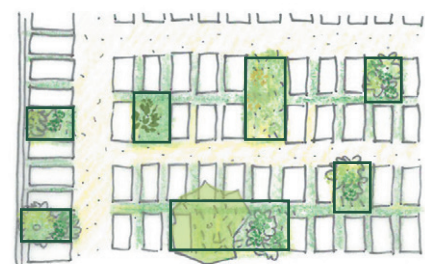
Armeria maritima. Cimetière de Plailly (60).



Prairie combinant achillée, trèfle blanc, pavot de Californie, campanule. Cimetière de Plailly (60).



Planche de sedums. Cimetière de Plailly (60).



Végétaliser les concessions en attente permet de mettre en place une structure par "tache" ou en "pas japonais" qui suffit à transformer sensiblement l'ambiance du cimetière et à enrichir son capital écologique.



Dans cet espace entièrement végétalisé, la flore sauvage gambade au gré des passages de la tondeuse et de la sensibilité du jardinier. Cimetière de Oinville-sur-Montcient (95).



Installation spontanée de prèles, graminées, mil-lepertuis. Cimetière de Corneilles-en-Vexin (95).



Vaste emprise de sépultures abandonnées et livrées à la végétation spontanée. Un véritable jardin s'est organisé, dévorant chacune des parcelles et atténuant l'obsolescence des concessions. Ce décor romantique est aussi un aubaine pour la petite faune. Cimetière de Marines (95).

▽ Pour les grandes emprises

La création d'un nouveau cimetière, comme d'une extension, mobilise une emprise en attente qu'il faut gérer, le temps qu'elle soit occupée par les sépultures. Face à ce temps parfois long, la couverture enherbée s'avère la solution la plus économique et la plus simple à entretenir.

On peut choisir :

- un **gazon** que l'on va tondre 10 à 12 fois par an,
- une **prairie de fauche** qui sera coupée en juillet puis en octobre. Cette gestion permet à la petite faune et à la flore de bénéficier d'un milieu écologique où s'épanouir pleinement.

La combinaison des deux modes de gestion dans un même espace est possible. Il peut contribuer à enrichir la palette des petits écosystèmes et des ambiances.

Associé à l'herbe, l'arbre est aussi un allié précieux pour aménager ces emprises et leur apporter un peu d'amenité.



Le gazon tondue comme espace en attente. Une gestion simplifiée mais un peu pauvre en terme de paysage et de biodiversité. Cimetière de Plailly (60).



Au cimetière de Bussy-Saint-Georges (77), des traverses de bois habillent les plages engazonnées, limitant la vacuité de ces emprises et préfigurant l'occupation ultérieure des sépultures.



Variation sur la gestion de l'herbe. Un espace plus sensible, plus charmant, plus amène pour la biodiversité. Parc du château d'Hardricourt (78).



Cordon de bouleaux structurant une pelouse. Cimetière des Clayes-Sous-Bois (78).

Si l'on souhaite amplifier l'effet esthétique de la prairie et augmenter son intérêt écologique (notamment pour les pollinisateurs), le semis de plantes sauvages appelé "prairie fleurie" est une option qualitative à favoriser. Comme pour la prairie de fauche, une à deux coupes annuelles sont suffisantes. Ci-contre, grande emprise gérée en prairie fleurie au cimetière de Vaux-sur-Seine (78).



Exemple de prairie fleurie dans le cimetière de Marines (95).



Exemple de prairie fleurie dans le cimetière de Vaux-sur-Seine (78).

Quelques espèces herbacées donnant de bons résultats en semis :

L'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), le plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*), la brunelle (*Prunella vulgaris*), le trèfle blanc (*Trifolium repens*), la pâquerette (*Bellis perennis*), le pâturin annuel (*Poa annua*), la fétuque rouge (*Festuca rubra*), le lotier commun (*Lotus corniculatus*), le lotier spontané (*Lotus hirsutus*), le sainfoin (*Onobrychis viciifolia*).

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



FAIRE DE LA PRÉSENCE D'UNE FLORE ET D'UNE PETITE FAUNE SAUVAGE, UN ATOUT

(voir également la fiche II.9 - Du gazon à la prairie)

► Bien que le passage à une gestion Zéro-phyto soit unanimement salué, la végétalisation volontaire ou spontanée du cimetière reste encore difficile à appliquer et à accepter par une partie non négligeable de la population. Elle contribue pourtant à enrichir localement la palette des milieux écologiques, en favorisant notamment l'attraction des insectes pollinisateurs, dont le rôle majeur dans la pollinisation est essentiel pour les plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées, ainsi que pour les cultures.

Le cimetière est également un lieu peu exposé aux perturbations chroniques liées aux activités humaines, surtout en milieu rural. C'est souvent un havre de paix qui peut être précieux pour certaines espèces animales qui y trouvent refuge (insecte, reptile, chiroptère, oiseau, rongeur).

▽ Identifier et évaluer le capital "Nature" existant et potentiel

Que le cimetière existe ou qu'il soit à créer, il faut d'abord connaître son milieu avant d'intervenir, car le site peut héberger des espèces protégées à fort enjeu. Un diagnostic réalisé par un écologue est donc souhaitable. Il permet d'identifier :

- la faune et la flore existante, en quantité et en qualité,
- les micro-habitats qui leur sont inféodés,
- le maillage et les continuités écologiques dans lequel le cimetière prend place (biocorridor, réseau en pas japonais).

Il permet également d'apprécier :

- le potentiel écologique à préserver ou à valoriser et d'éviter ainsi de le détruire ou de l'altérer,
- de mieux cibler les aménagements à venir,
- d'adapter la gestion pour en garantir la préservation ou l'enrichissement.

L'appui des chargés de mission du Parc, des associations naturalistes est à solliciter.

▽ Favoriser la biodiversité en diversifiant les milieux et les ambiances

Elle relève souvent de gestes simples, peu coûteux et du bon sens ! Il s'agit avant tout de préserver les habitats identifiés et de créer des conditions d'accueil favorables à la faune et à la flore en développant une **mosaïque de milieux**. Tout dépend bien sûr de chaque configuration de cimetière (localisation, nature du sol, intensité des usages, densité d'occupation par le mobilier funéraire, type de gestion) mais chacun d'entre eux a à faire valoir un patrimoine écologique existant ou à constituer.

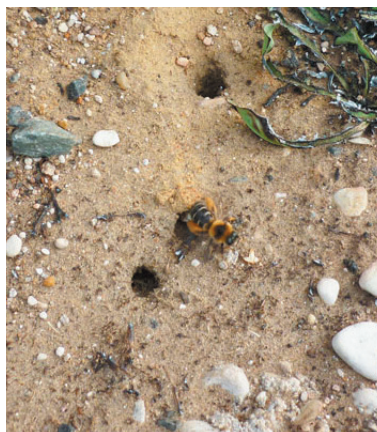
Voici quelques actions simples à mettre en application quand cela est possible :

- végétaliser les surfaces dont la minéralité n'est pas indispensable à l'usage du lieu, en utilisant des essences robustes, peu exigeantes en eau, d'origine locale (plantes sauvages) en les associant éventuellement à des plantes horticoles dont on veillera à ce qu'elles ne perturbent pas le milieu (plantes invasives et envahissantes à proscrire par exemple),
- assurer des continuités végétales à l'intérieur du cimetière quand cela est possible mais également avec les milieux périphériques, quand ils existent,



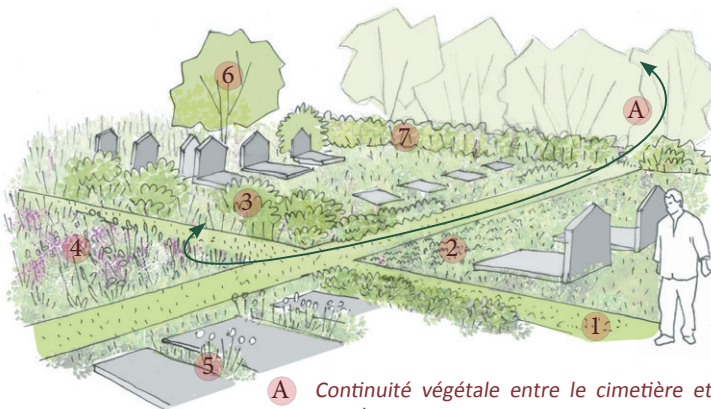
La gestion sans assistance chimique ne suffit pas à faire du cimetière un lieu plus "naturel". Le passage à une végétalisation partielle ou totale est indispensable pour qu'il devienne un lieu offrant davantage d'aménité au monde vivant et à sa biodiversité. Désherbage thermique au cimetière de Nangis (77), un lieu sans capital "Nature" !

Exemples d'application



Abeille solitaire observée au cimetière d'Apremont (60) et lézards des murailles vus au cimetière de Montagny-Sainte-Félicité (60).

Les abeilles sauvages regroupent près de mille espèces et sont bien plus actives en terme de pollinisation que les abeilles des ruchers. C'est pourquoi, lorsqu'elles sont présentes, il est impératif de protéger leur habitat et de leur garantir une ressource alimentaire suffisante en installant des cortèges floraux adaptés.



A Continuité végétale entre le cimetière et ses alentours.

Composer une mosaïque de milieux :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| 1. allée végétalisée | 2. couvre-sol |
| 3. haie arbustive | 4. prairie fleurie |
| 5. inter-tombe végétalisée | 6. arbre |
| 7. haie mixte de type bocagère | |

- combiner surfaces herbeuses tondues et fauchées, en privilégiant la prairie fleurie indispensable aux pollinisateurs,

- mettre en place toutes les strates de la végétation, de l'herbe tondue, non tondue, buisson, au couvert arboré, qui combinent espace ouvert et espace fermé et qui fonctionnent en symbiose,

- favoriser des plantes locales, des essences diversifiées, florifères et fructifères, et notamment des arbres fruitiers de variétés anciennes,

- éviter la taille des arbustes et des arbres qui traumatise la plante et peut déranger la petite faune qui y trouve gîte et couvert,

- apprendre à connaître la faune courante (notamment insectes et oiseaux) pour mieux respecter les cycles de reproduction et de nidification,

- apprendre à connaître la flore locale à valoriser,

- conserver les vieux arbres, à condition qu'ils ne soient pas dangereux, des tas de bois morts, car ils constituent de véritables garde-manger pour certains insectes et certains oiseaux qui s'en nourrissent. Ils sont aussi un refuge pour les petits animaux (hérissons),

- maintenir ou installer des tas de pierres appréciés des petits reptiles et de certains insectes mais aussi de certaines plantes de milieu sec,

- conserver du mobilier funéraire ancien en s'assurant de sa solidité car il peut héberger une petite faune (parfois des chiroptères), mais aussi les maçonneries anciennes dont les appareillages non jointifs sont autant de niches vitales pour les organismes vivants,

- préserver le sol sablonneux pour les abeilles solitaires et compléter leurs ressources alimentaires par un fleurissement adapté,

- installer, quand cela manque au lieu, nichoir et hôtel à insectes, meule-gîte,

- créer éventuellement un point humide, noue, mare, fossé quand la pente et la gestion des eaux pluviales le permettent. L'emprise doit aussi être suffisamment grande pour voir un réel impact.

▽ Suivre régulièrement et évaluer les actions

L'efficacité de ces différentes mesures doit être appréciée dans la durée et de manière régulière en opérant un suivi écologique. Cela permet de :

- vérifier que le capital identifié lors du diagnostic initial est toujours en place et qu'il n'a pas subi d'altération,
- mesurer les apports positifs produits par la gestion écologique du cimetière,
- constater si de nouvelles espèces y ont trouvé domicile et en quelle quantité,
- apporter des modifications dans la gestion courante du lieu pour corriger certains gestes et parfaire tel ou tel milieu,
- conserver une mémoire des pratiques appliquées, des tests entrepris, en tenant par exemple un registre,
- consolider l'implication de la commune et des agents en charge de l'entretien, mieux les accompagner et valoriser leur travail en faveur de la biodiversité,
- poursuivre, résultats à l'appui, la sensibilisation de la population à la gestion écologique de leur cimetière.

▽ Assurer régulièrement des formations à la gestion écologique du personnel communal

Proposer régulièrement aux techniciens en charge de l'entretien, des formations au jardinage écologique, à la reconnaissance de la faune et de la flore, en s'appuyant sur les compétences du Parc, du CPIE, etc...

▽ Sensibiliser régulièrement la commune, l'habitant, l'utilisateur, le professionnel du funéraire

Cette sensibilisation peut prendre la forme :

- de séances pédagogiques en salle et/ou sur le terrain,
- de publications via les journaux locaux, le bulletin papier et internet de la commune ou de la communauté de communes,
- de panneaux installés dans des situations stratégiques de la commune (mairie, cimetière, place...).

Favoriser une stratification des milieux végétaux.

Espace ouvert

Espace fermé

Prairie, massifs de plantes vivaces

Buissons, arbustes
Friche armée

Couvert arboré



Créer une zone humide quand le site le permet est une belle opportunité à saisir pour enrichir la biodiversité. Espace de récolte des eaux pluviales au nouveau cimetière de Saint-Jean-de Braye (45).



Espace en attente tondue, talus d'herbes hautes, conservation d'un vieux pommier. Trois pièces végétales qui sont autant de micro-milieus écologiques complémentaires que le concepteur a judicieusement combinés. Nouveau cimetière de Verrière-le-Buisson (91).



Prairie fleurie au cimetière de Vaux-sur-Seine (78).



Ruches au cimetière des Gonards de Versailles (78). Cette installation est possible dès lors que le cimetière est assez vaste et que ces abeilles d'élevage n'entrent pas en concurrence avec des abeilles sauvages.



L'installation de nichoirs peut faciliter l'ancrage de certains oiseaux comme les mésanges ou certaines chouettes. Cimetière d'Ivry-sur-Seine (94).



A Montigny-Sainte-Félicité (60), l'espace dédié à une future extension est géré en prairie de fauche, offrant un habitat-refuge bienvenu dans ce plateau soumis à une agriculture très intensive où la biodiversité est quasi-absente.



Les sépultures, surtout lorsqu'elles sont abandonnées, peuvent héberger des espèces végétales et animales que l'inventaire préalable permet d'identifier. Le bâti environnant ancien, émaillé de cavités en tout genre, participe aussi à la variété d'habitat. Ancien cimetière de Pontpoint (60).

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ ET MOINS D'ENTRETIEN, ENSAUVAGER L'HERBE

(voir également la fiche 11.7 - Une parcelle en attente)

► *Appréciée des insectes pollinisateurs qui y trouvent pollen et nectar, la prairie offre un milieu et un habitat très riche pour bon nombre d'espèces (pour les oiseaux insectivores et granivores par exemple).*

On a donc intérêt à préférer la prairie au gazon quand l'usage du lieu permet son épanouissement.

Cette stratégie végétale en accord avec une dynamique écologique naturelle permet aussi de limiter les charges d'entretien (moins de tontes, peu voire pas d'arrosages).



Grande surface enherbée menée comme un gazon. Cimetière d'Avernes (95).

▽ Passer du gazon à une prairie

Observer le potentiel végétal de la surface engazonnée

Passer de la tonte régulière à la fauche annuelle ou bisannuelle (avec exportation des produits de coupe) permet d'observer l'émergence des espèces naturelles jusqu'alors privées de leur pleine croissance. Limiter l'arrosage (s'il est pratiqué) permet à d'autres espèces que les graminées traditionnelles du gazon de se développer. Il faut toutefois une période de deux à trois ans pour permettre d'évaluer correctement ce potentiel végétal spontané, sachant qu'une surface dés herbée régulièrement et pendant plusieurs années ne possède plus une banque de graines suffisante pour envisager la constitution d'une prairie diversifiée.

Enrichir la palette végétale par le semis ou le sursemis...

Voir en page suivante la stratégie du semis (croquis)

Cette technique est un fleurissement économique. Des graines de plantes sauvages locales sont directement semées sur un sol en place ou après une scarification pour faciliter la germination. Un désherbage sélectif peut s'avérer nécessaire pour supprimer certaines plantes peu adaptées à l'usage ou envahissante (chardon, oseille sauvage, ortie). Cette opération peut se faire au début du printemps ou début de l'automne, période plus favorable, car semer en automne laisse le temps aux graines de germer et aux plantules de s'enraciner dans un sol chaud et plus humide, avant le gel hivernal; elles seront moins concurrencées par les plantes déjà en place. On peut ainsi utiliser moins de graines (3g/m², 7g/m² si semis de printemps). Un sursemis en automne est parfois indispensable pour activer le processus de colonisation.

Les plantes, une fois installées, si on les laisse monter en graines, se ressèment toutes seules, et constituent progressivement un milieu autonome, peu exigeant et bien plus propice au développement d'une biodiversité que le gazon traditionnel !

ou par la plantation de plantes vivaces en godets ou en jeunes plants.

Plus coûteux et nécessitant plus de travail, cette stratégie consiste à planter çà et là plusieurs plantes qui pourront servir de pied-mère et ainsi coloniser le gazon, à raison de trois à quatre plants pour une dizaine de m².

On peut également introduire des espèces bulbeuses dès l'automne pour le printemps suivant.

Exemples d'application

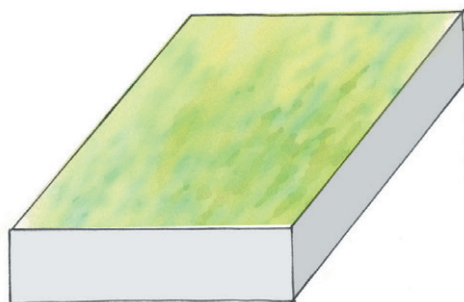


Petit espace prairial dans un secteur de concessions non renouvelées. Même de taille modeste, la plage herbeuse joue un rôle non négligeable dans le cortège des micro-milieus qui jalonnent le site. Ici, elle se complète assez bien avec les plantes grimpantes qui évoluent sur le vieux mur. Cimetière de Plailly (60).



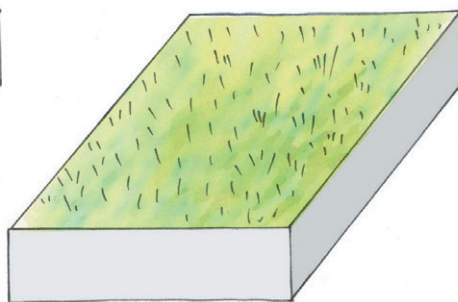
Dans les espaces enherbés réalisés sur mélange terre + gravillons, des îles de plantes vivaces (ici des chicorées sauvages au premier plan) ont été installées, dont une accompagne un saule marsault venu spontanément et qui a été conservé. Cimetière de Boissettes (77).

Stratégie de transition vers la prairie



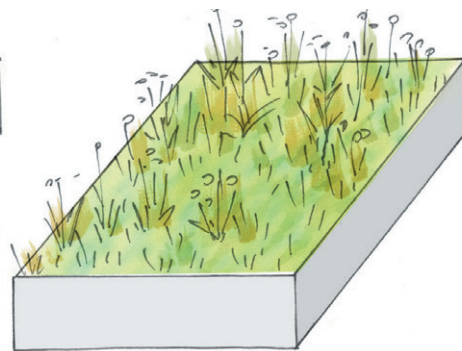
Etat initial >

Gazon ou surface enherbée régulièrement tondue.



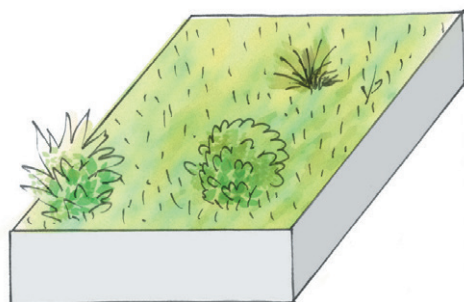
Stratégie "spontanée" >

Arrêt de la tonte régulière et passage à une ou deux fauches par an. Période d'observation de deux à trois années pour voir si la surface évolue spontanément vers une prairie.



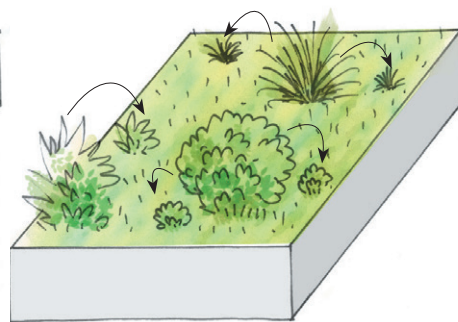
Stratégie du semis et sursemis >

Soit semis direct sur la surface engazonnée (risque d'évolution lente vers une prairie variée).
Soit semis sur zone préalablement desherbée pour permettre une venue plus rapide et plus efficace.



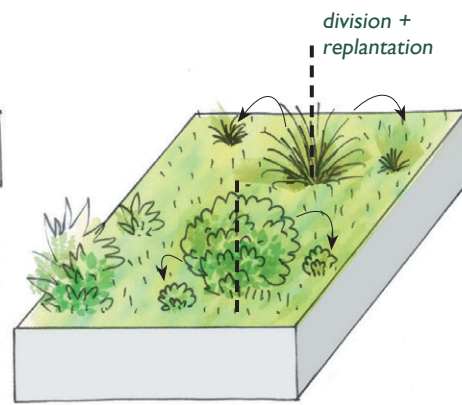
Stratégie de la plantation de plants > Étape 1

Dégagement de l'herbe sur 25 cm de côté, plantation avec décompactage de la terre, de plants de plantes vivaces.



Stratégie de la plantation de plants > Étape 2

Extension par ressemis spontané ou drageonnement des plantes vivaces.
Ce ressemis peut également être réalisé volontairement avec des graines de plantes sauvages, locales de préférence.



Stratégie de la plantation de plants > Étape 3

Multiplication par division de pied-mère et replantation sur la zone ou exportation.

Évolutions possibles :

- la surface en question finit par se fermer entièrement et ne nécessite plus de tonte,
- des espaces enherbés sont maintenus entre les plants par une tonte régulière.

En complément, voir la fiche II.1 - Planter et entretenir, la fiche II.6 - Allée et aire de stationnement et la fiche II.7 - Une parcelle en attente.

Cette opération bénéficie du soutien financier :
des Régions Hauts-de-France et Île-de-France,
des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



DÉPASSER SON RÔLE DÉFENSIF ET SA CONSTITUTION MONOSPÉCIFIQUE

(voir également la fiche II.1 - Planter et entretenir)

► Très souvent taillée, plus rarement en port libre, la haie est avant tout utilisée comme structuration d'un espace. On la retrouve la plupart du temps comme clôture du cimetière (notamment lorsqu'il s'agit d'un nouvel aménagement) ou comme dispositif de séparation de divisions, souvent composée d'une seule essence horticole, que le taille-haie du jardinier visite régulièrement.



La haie de thuyas impeccablement taillée reste une figure très ancrée dans les aménagements, notamment lorsqu'elle compose l'enceinte du cimetière, comme à Tessancourt-sur-Aubette (78), ou bien lorsqu'elle est utilisée pour créer une "chambre végétale", comme au cimetière de Coye-la-Forêt (60).

▽ Revenir à une palette végétale plus locale

Le thuyas, le cyprès de Leyland, le laurier du Caucase ou laurier-cerise ont fait leur temps et correspondent à des époques où la notion de biodiversité et de compatibilité avec les milieux naturels n'étaient pas d'actualité. Le cimetière peut être l'occasion de rétablir, surtout dans l'espace rural, des cohérences végétales et des niches enrichissant la biodiversité locale.

Cela implique de composer des haies associant trois à cinq variétés d'arbustes, taillées ou laissées en port libre (ce qui reste préférable car peu exigeant en entretien et plus favorable à la petite faune), florifères et fructifères afin qu'elles soient autant un outil de composition de l'espace qu'un réservoir écologique généreux.

La typologie de la haie bocagère reste la figure traditionnelle à laquelle on peut facilement se référer.

Exemples d'application



Haie basse issue de la trame bocagère qui entoure le village. Charme et aubépine composent ce petit cordon moutonnant. Cimetière de Justine-Herbigny (08).



Arbustes laissés en port libre. L'effet "naturel" dessine une limite moins rigide et l'absence de taille régulière allège la tâche de l'agent en charge de l'entretien. Cimetière de Oinville-sur-Montcient (95).



Double étage de végétation assurant un rideau total et opaque. Une opposition de style qui donne un aspect soigné à la haie et qui diversifie les textures de feuillage. Cimetière de Beaumesnil (27).

▽ La haie comme enceinte, quelques variantes

Pour une haie taillée à feuillage persistant (hauteur 1,50 à 2 m)

- le troène associé au houx, à la viorne tin.



Pour une haie taillée à feuillage caduc et persistant (hauteur 1,50 à 2 m)

- les essences précédentes associées à la charmille, la hêtrille (feuillage marcescent), l'épinette noire, l'aubépine.



Pour une haie mixte, en port libre comprise entre 2 et 5 m de hauteur

- le troène, le houx, le sureau noir, le lilas, la viorne lantane, le saule marsault. On peut y associer des arbustes à fruit comme le framboisier, le cassissier, le groseillier.



Pour une haie mixte, en port libre comprise entre 2 et 5 m de hauteur avec un étage arboré de 8 à 12 m

- associer à ces essences, le charme, le merisier, le néflier, le pommier et le poirier sauvages ou greffés, le sorbier, l'érable champêtre.



Rappel: "selon les articles 671 et 672 du code civil, si les plantations font plus de 2 m de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 m de la limite séparative de deux propriétés, pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m, la distance minimale à respecter est de 0,50 m."

▽ La haie comme structuration interne

A l'intérieur du cimetière, la haie est principalement utilisée comme élément de structuration des divisions, plus rarement d'épaulement des sépultures. Elle permet de composer des espaces plus intimes, sous forme de chambre ou d'alcôve plus propices au recueillement. Elle peut être un moyen efficace pour fractionner l'étendue minérale du mobilier funéraire.

Elle est rarement laissée en port libre pour limiter son encombrement.

Pour éviter qu'elle ne soit trop régulièrement taillée, il faut choisir des essences à développement limité, dont la taille adulte est adaptée à la dimension de l'espace d'accueil. On privilégiera les formes "naines" pour les espèces horticoles.

Pour une petite haie en port libre, à feuillage caduc et persistant comprise entre 50 cm et 80 cm

- les spirées, les rosiers en forme buisson, la lavande.

Pour une haie mixte, taillée, à feuillage caduc et persistant, comprise entre 50 cm et 1 m

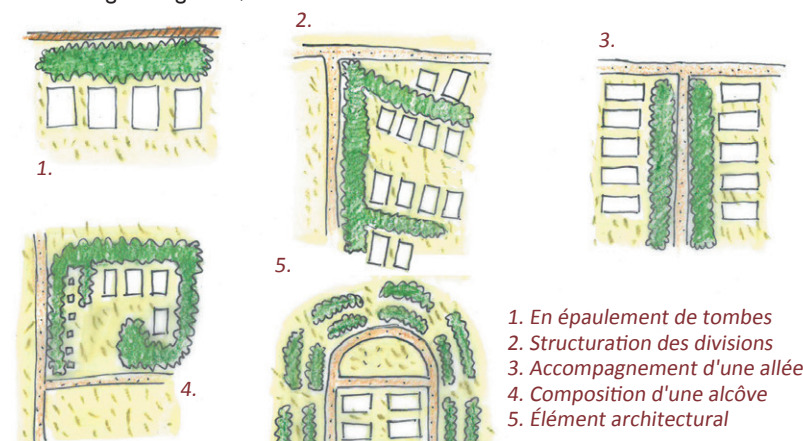
- le troène, la charmille, la hêtrille (feuillage marcescent), le buis (exposé actuellement à la pyrale), le chèvrefeuille arbustif (*Lonicera nitida*), le houx crénelé (*Ilex crenata*)...

Pour une haie mixte, en port libre, à feuillage caduc et persistant, comprise entre 2 et 5 m de hauteur

- le troène, le houx, l'érable champêtre, le sureau noir, le lilas, la viorne lantane, le saule marsault, framboisier, cassissier.

Pour une haie mixte, en port libre, comprise entre 2 et 5 m de hauteur avec un étage arboré de 8 à 12 m

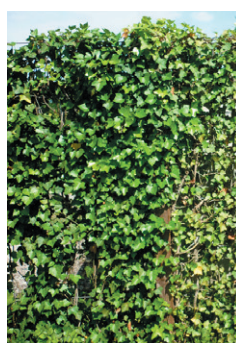
- associer à ces essences, le charme, le merisier, le néflier, le pommier et le poirier sauvages ou greffés, le sorbier...



L'art topiaire permet des créations originales comme ici une "porte" délimitant deux générations de cimetière. Cimetière de Butry (95).



Quand l'emprise ne permet pas à la haie de s'envisager, la palissade végétalisée peut être une alternative. Une structure de type grillage habillé de lierre, comme ici au cimetière de Fontenay-sous-Bois (94), mais aussi avec toute la panoplie des autres plantes grimpantes que l'on peut associer entre-elles (chèvrefeuille, rosier, clématite, faux jasmin...).



Haie basse délimitant une division de l'allée. Cimetière de Guyancourt (78).



Enfilade de chambres en viorne tin hébergeant des petits groupes de sépultures. Cimetière de Sarcelles (95).



Jeu de haies taillées (buis) et d'érigérons en port libre composant une véritable pièce végétale pour l'espace dédié aux cavurnes. Cimetière de l'Ouest à Angers (49).



Épaulement de sépultures par une ligne de spirées, dont la dimension limitée à maturité évite la taille. Cimetière de Sarcelles (95).

Voir également le fascicule "Liste des essences d'arbres et d'arbustes pour une haie champêtre", édition PNR Oise-Pays de France, consultable sur www.parc-oise-paysdefrance.fr

Cette opération bénéficie du soutien financier des régions Hauts-de-France et Ile de France et des départements de l'Oise et du Val d'Oise



UN ACCOMPAGNEMENT IDÉAL POUR LES TOMBES ET LES PETITS ESPACES

(voir également la fiche II.1 - Planter et entretenir)

► On parle d'arbuste lorsqu'il s'agit d'un sujet ligneux compris entre une trentaine de centimètres et une dizaine de mètres de hauteur. Curieusement, il est assez peu utilisé dans les cimetières où l'espace aérien comme souterrain est souvent réduit, alors que sa dimension limitée le prête particulièrement bien aux petites emprises.



Isolés dans leur coin d'allée, ce thuya taillé en cube ou ce couple de fusains rectifiés au taille-haie semblent bien saugrenus et sans réelle utilité ni pour l'espace ni pour l'écologie. Cimetière de Bras-seuse (60) et Cimetière de Puiseux-en-France (95).

▽ En ponctuation des sépultures

Au hasard d'une concession abandonnée, d'un espace sans affectation, dans l'intervalle d'une tombe et d'un mur, l'arbuste peut s'exprimer sans constituer forcément une gêne pour les ouvrages, surtout quand sa taille à maturité est limitée. Qu'il se soit invité ou qu'il soit volontairement planté, il permet de fractionner et d'adoucir les surfaces de pierres tombales, de procurer un peu d'ombrage et d'offrir à la petite faune un abri et parfois une nourriture précieuse.

Il est facile de jouer avec les volumétries et les textures de feuillage qui peuvent être variées.

Exemples d'application



Nef d'arbustes couvrant les allées escarpées du cimetière Saint-Vincent de Montmartre à Paris. C'est une véritable collection (un arboretum !) que propose cet espace intime et réellement pittoresque, où cohabitent oliviers, lilas des Indes, figuiers, chênes verts et chênes lièges, grenadiers, arbres de Judée.



Les rosiers en buisson devraient être plus souvent utilisés en raison de leur floraison généreuse et de leur faible encombrement. Cimetière de Oinville-sur-Montcient (95).



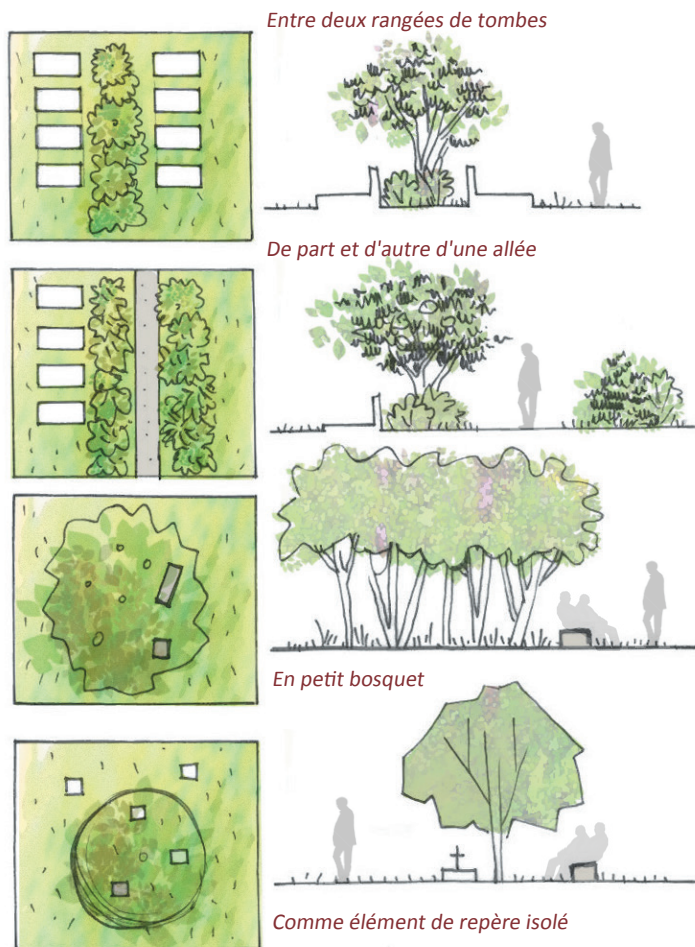
Petit saule exotique (*Salix Hakuro Nishiki*) instaurant dans les figures rigides des tombes une forme ronde, lumineuse et souple. Cimetière des Gonards à Versailles (78).



Bien que totalement exotiques, voire un peu "kitschs" pour certains, les ponctuations de conifères de forme colonnaire restent courantes et parfois bienvenues dans l'ambiance minérale du cimetière. Cimetière de Valmondois (95).

▽ En structuration de l'espace

Comme la haie, les arbustes peuvent organiser des sous-espaces et opérer des variations d'échelles et d'ambiances bien utiles pour composer des lieux qui se distinguent des plages de pierres tombales.



La forme topiaire, qui fut un temps très à la mode et qui a pour certains cimetières signé leur identité (cimetière de Bouère en Mayenne, qui est un site classé monument historique), exige un travail de taille répété et donc coûteux. Toutefois, cette gestion de l'arbuste peut convenir pour singulariser un lieu spécifique comme l'espace cinéraire.



Ce cimetière se distingue par sa promenade d'ifs taillés dessinant un vaste enclos engazonné accueillant les sépultures. Il s'agit ici d'une véritable architecture végétale qui demande une main d'œuvre compétente et des moyens financiers non négligeables. Toutefois, la scénographie des lieux est saisissante et très originale, familière de l'art des jardins italiens et français. Une belle attention aux défunts et à leurs proches ! Cimetière de Forcalquier (04).



Vieux lilas formant un filtre entre deux enclos destinés à être occupés par des concessions. Des silhouettes aux formes chorégraphiques qui installent un climat romantique. Cimetière de Copenhague (Danemark).



Combinaison d'arbustes bas taillés et en port libre avec des arbustes en tige formant un couvert. L'ensemble compose ici un lieu de transition sans tombe, entre deux travées de sépultures. Cimetière de l'Ouest à Angers (49).



Au nouveau cimetière de Saint-Jean-de-Braye (45), les saules forment un bouquet arbustif accompagnant une dépression récoltant les eaux pluviales. L'arbuste a ici un rôle technique de gestion tout en composant une scène végétale spécifique participant au lieu dédié au cinérarium.

Voir également le fascicule "Liste des essences d'arbres et d'arbustes pour une haie champêtre", édition PNR Oise-Pays de France, consultable sur www.parc-oise-paysdefrance.fr

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



UN SYMBOLE DE VIE, UNE PRÉSENCE ACCUEILLANTE À RÉINVITER

(voir également la fiche II.1 - Planter et entretenir, ainsi que le guide de gestion du patrimoine arboré, réalisé par le PNR Oise-Pays de France)

► Parce que le cimetière est avant tout un lieu bâti, l'arbre est rarement le bienvenu. Encombrant, menaçant et salissant pour les sépultures et les murs de clôture selon certains, il est généralement peu présent dans l'enceinte sépulcrale. Pourtant, lorsqu'il est là, l'ambiance est tout autre. Sa force symbolique, sa capacité à faire lieu et lien, l'aménité de son ombrage, de son architecture, parfois de ses parfums, en font un allié indispensable à la solennité de l'endroit et au recueillement que l'on vient rechercher.

▽ Dans les cimetières existants

L'espace disponible est souvent rare, occupé par les cheminements, les sépultures et leurs monuments. Les usages habituels du cimetière (accès pour les agents en charge de l'entretien, pour les fossoyeurs, pour les familles, et plus particulièrement lors des cérémonies) obligent également à conserver les moindres emprises dégagées pour assurer des déplacements les moins complexes possibles.

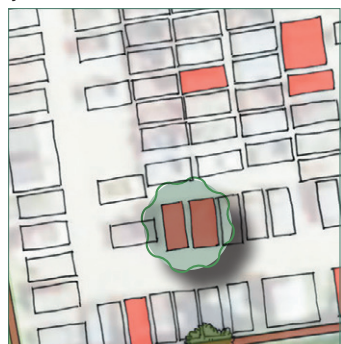
La reprise de concession par la commune constitue donc bien souvent l'unique opportunité pour disposer d'une surface convenable pour inviter l'arbre dans le paysage du cimetière. C'est la stratégie adoptée dans le vieux cimetière des Gonards à Versailles.

Il peut parfois exister des espaces résiduels ou surdimensionnés qu'un arbre peut venir combler sans grever la disponibilité de concession.

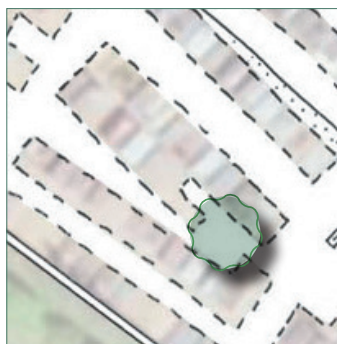
L'emprise étant souvent limitée, les essences devront être retenues pour leurs dimensions réduites à maturité et pour leurs systèmes racinaires peu proliférants.

L'arbre ne doit pas faire l'objet de tailles à répétition qui alourdissent le budget d'entretien et qui fragilisent son état sanitaire.

Dans tous les cas de figure, installer des barrières anti-racinaires est indispensable pour limiter les risques de conflit avec les ouvrages maçonnés.



Planter un arbre : exploiter une ou deux emprises de concessions abandonnées.



Planter un arbre : profiter d'un espace résiduel.



Au cimetière de Boissettes (77), les saules marsault qui ont poussé spontanément ont été conservés. Leur port a fait l'objet d'un toilettage, d'une remonte de couronne pour leur donner une allure moins buissonnante. Cette essence peu exigeante et robuste, de faible encombrement, est parfaitement adaptée à l'endroit.



If entre tombe et mur. Une localisation qui condamne le sujet. Cimetière de Montigny-Sainte-Félicité (60).



Arbre abattu car menaçant les tombes. Cimetière d'Aumont-en-Halatte (60).



Le joli couvert des cerisiers accompagne les sépultures et forme une structure marquante de la division. Cimetière de la Broderie, Les Clayes-sous-Bois (78).



Cimetière des Gonards à Versailles (78) et d'Orry-la-Ville (60). Plantation récente d'arbres sur l'emprise d'anciennes concessions récupérées par la commune que des plantes vivaces accompagnent.



Pour réduire la largeur de l'allée, des arbres ont été plantés dans l'emprise même de la chaussée. Cimetière des Clayes-sous-Bois (78).



Bouquet de bouleaux occupant un espace résiduel autour d'une croisée d'allées et accompagnant un banc. Cimetière des Gonards à Versailles (78).

▽ Dans les cimetières à créer ou à étendre

La création d'un nouvel espace funéraire doit prévoir une place de choix pour l'arbre. Les cimetières arborés sont en effet bien souvent les plus émouvants et les plus accueillants, les plus propices au recueillement. En ponctuation, en bosquet, en alignement, la place de l'arbre peut se décliner de différentes manières.

Choisir un terrain déjà boisé (en tout ou partie) pour un nouveau cimetière peut être un choix judicieux, certes plus complexe à aménager mais déjà porteur d'une identité et de suite accueillant pour les premiers défunts et leur famille. C'est le choix fait à Niort pour le cimetière naturel de Souché ou à Châtenay-en-France (95).

Certains cimetières ont été conçus comme un arboretum (par exemple le cimetière Saint-Vincent à Paris, dans le quartier de Montmartre), chaque arbre possédant une étiquette d'identification. Lorsqu'il est arboré, le cimetière devient aussi un lieu de promenade, c'est le principe du cimetière-parc que certaines villes ont adopté dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, en Europe mais aussi en Amérique du Nord.



Qui a dit qu'arbre et cimetière ne faisaient pas bon ménage ? Au cimetière d'Ermenonville (60), le couvert arboré s'étend quasiment sur toute l'emprise du cimetière, lui donnant une unité et une force théâtrale puissante, au service du caractère solennel du lieu.



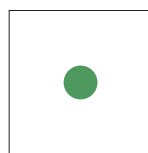
Bouquet monumental formés de deux pins et d'un épicéa ponctuant le cœur du petit cimetière de Bray à Rully (60). Vus depuis l'extérieur du cimetière, ces arbres apportent une plus-value intéressante au paysage.



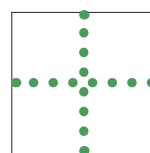
Lorsque l'emprise le permet, souligner une allée par une voûte arborée suffit à installer une ambiance qui "dépayse" le cimetière et sa minéralité habituelle. Cimetière de Vaux-sur-Seine (78), alignement de cerisiers du Japon accompagnant l'allée principale faisant également office de terrasse sur la vallée de la Seine.

Voir également le fascicule "Liste des essences d'arbres et d'arbustes pour une haie champêtre", édition PNR Oise-Pays de France, consultable sur www.parc-oise-paysdefrance.fr

PRINCIPALES UTILISATIONS DE L'ARBRE (PLAN SCHÉMATIQUE)



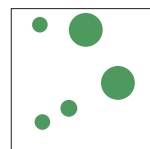
En ponctuation



Comme structuration



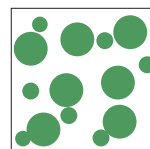
En massif ou bosquet



En ponctuation diffuse



En écran

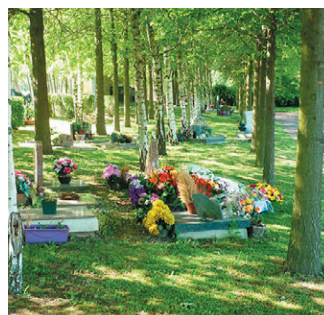


En couverture

L'arbre n'est pas qu'un élément décoratif.

Il permet de :

- marquer un seuil,
- souligner une allée, hiérarchiser les circulations, organiser les différents espaces,
- accompagner du mobilier de repos et le mobilier funéraire et atténuer son impact minéral,
- créer un climat de sérénité, d'établir une relation symbolique et mystique entre le monde des vivants et celui des morts.



Cimetière de la Broderie, Les Clayes-sous-Bois (78). Un bosquet de chênes et de bouleaux sert d'abri aux cavurnes.



Ponctuation d'oliviers de Bohême (*Eleagnus angustifolia*) marquant le démarrage d'une division de tombes et accompagnant un monument commémoratif. Sarcelles (95).



Le nouveau cimetière de Saint-Jean-de-Braye (45) a été installé dans un bois, apportant aux sépultures un cadre déjà constitué, hospitalier, solennel. Un choix réellement judicieux qu'apprécie les usagers, malgré les feuilles et les brindilles qui se déposent sur le mobilier funéraire.

Cette opération bénéficie du soutien financier : des Régions Hauts-de-France et Île-de-France, des Départements de l'Oise et du Val d'Oise.

